

VERS LE DÉVELOPPEMENT MINIER DURABLE

RAPPORT D'ÉTAPE 2013



L'association minière du Canada
REPRÉSENTATION GÉRANCE COLLABORATION

INITIATIVE VERS LE DÉVELOPPEMENT MINIER DURABLE

L'initiative Vers le développement minier durable (VDMD) représente l'engagement de l'AMC envers des pratiques minières responsables. Il s'agit d'un ensemble d'outils et d'indicateurs visant à stimuler le rendement, tout en veillant à ce que les principaux risques liés aux activités minières soient gérés de façon responsable dans les installations de nos membres. En adoptant les principes de l'initiative VDMD, nos membres s'imposent comme des meneurs dans les domaines suivants :

- **Relations avec les collectivités**
- **Pratiques environnementales de calibre mondial**
- **Santé et sécurité du personnel et des communautés voisines**

Créé en 2004, ce programme a pour principal objectif de permettre aux entreprises minières de répondre aux besoins de la société en produits minéraux, métalliques et énergétiques de manière responsable sur les plans social, économique et environnemental. Le programme repose sur les éléments fondamentaux suivants :

Responsabilité : La participation à l'initiative VDMD est obligatoire pour tous les membres de l'AMC. Les évaluations sont conduites dans les installations où se déroulent les activités minières. Ce processus offre aux collectivités locales un véritable aperçu de la façon dont sont exploitées les mines à proximité.

Transparence : Les membres s'engagent à respecter des principes directeurs et rendent compte chaque année de leur rendement à l'égard des 23 indicateurs du programme par l'intermédiaire du *Rapport sur les progrès du développement minier durable*, publié par l'AMC. Les résultats de chaque installation sont rendus publics. Des évaluations externes sont également menées tous les trois ans.

Crédibilité : L'initiative comprend un processus de consultation régulière avec un Groupe consultatif des communautés d'intérêts (GCCI), d'envergure nationale. Ce groupe constitué de multiples intervenants a pour mandat de favoriser le dialogue entre nos membres et les communautés d'intérêts, d'améliorer le rendement de l'industrie et d'aider à définir les objectifs de l'initiative VDMD.

PRINCIPES DIRECTEURS DE L'INITIATIVE VERS LE DÉVELOPPEMENT MINIER DURABLE

En tant que membres de l'Association minière du Canada, nous devons combler de façon responsable les besoins en produits minéraux, métalliques et énergétiques de la société. Pour ce faire, nous procédons à l'exploration, à la découverte, au développement, à la production, à la distribution et au recyclage de ces produits. Nous croyons qu'il nous faut mériter la possibilité de contribuer à la société et de croître dans l'économie où nous évoluons par un engagement manifeste envers le développement durable.*

Ainsi, nos actions doivent révéler une approche responsable envers le rendement social, économique et environnemental qui coïncide avec les priorités changeantes de nos communautés d'intérêts.** Ces actions doivent aussi refléter une vaste gamme de valeurs, comme l'honnêteté, la transparence et l'intégrité, que nous partageons avec nos employés et nos communautés d'intérêts. Elles doivent aussi mettre en évidence nos efforts soutenus envers la protection de nos employés, de nos clients et du milieu naturel.

Nous prouverons notre leadership à l'échelle internationale :

- en faisant participer les communautés d'intérêts à la conception et à l'instauration de notre initiative Vers le développement minier durable
- en recherchant, en provoquant et en appuyant, de façon proactive, des discussions sur nos activités
- en encourageant le leadership dans nos sociétés afin d'atteindre une gestion responsable des ressources durables sans égard au lieu d'exploitation
- en intégrant l'excellence, la transparence et la responsabilité à chaque aspect de nos activités
- en protégeant la santé et la sécurité de nos employés, de nos entrepreneurs et de nos collectivités
- en contribuant aux initiatives mondiales qui visent à promouvoir la production, l'utilisation et le recyclage des minéraux et des métaux de façon sécuritaire et respectueuse à l'égard de l'environnement
- en essayant de minimiser l'incidence de nos activités sur l'environnement et la biodiversité, à toutes les étapes de l'exploitation, depuis l'exploration jusqu'à la fermeture
- en collaborant avec les communautés d'intérêts pour traiter les enjeux liés au legs du passé, tels que les mines orphelines ou abandonnées
- en s'améliorant continuellement par l'adoption de nouvelles technologies, innovations et meilleures pratiques dans tous les secteurs de nos activités

Pour chaque aspect de nos activités, nous allons :

- respecter les droits de la personne et traiter les gens avec qui nous faisons affaire avec justesse et dignité
- respecter les cultures, les mœurs et les valeurs des gens avec qui nous devons interagir
- reconnaître et respecter la contribution, les préoccupations et le rôle particuliers des Autochtones (Premières nations, Inuits et Métis) et des peuples autochtones du monde entier;
- faire des affaires dans les limites de l'éthique
- nous conformer aux lois et règlements de chaque pays où nous sommes présents et nous allons instaurer des normes qui refléteront notre respect des principes directeurs et des meilleures pratiques internationales
- encourager les collectivités à participer aux occasions offertes par les nouveaux projets d'exploitation minière et par les projets existants
- être sensibles aux priorités, aux besoins et aux intérêts collectifs tout au long des étapes d'exploration, de développement, d'exploitation et de fermeture de sites miniers
- offrir des avantages permanents aux collectivités locales par l'entremise de programmes durables destinés à améliorer les normes économiques, environnementales, sociales, éducatives et de soins de santé qu'elles chérissent

1 L'AMC s'inspire de la définition du développement durable de la Commission Brundtland de 1987 : « Toute forme de développement qui permet de combler les besoins de l'heure sans compromettre la capacité des générations futures à satisfaire leurs propres besoins ».

2 Le terme « communauté d'intérêts » fait référence à l'ensemble des personnes et des groupes qui ont ou qui pensent avoir un intérêt dans la gestion des décisions sur nos activités qui peuvent avoir une incidence sur eux. Cela comprend les employés, les contractants, les autochtones, les membres de la collectivité minière, les fournisseurs, les clients, les organismes environnementaux, les gouvernements, les milieux financiers et les actionnaires.

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	6
Message du président et chef de la direction	7
Message de la présidente de l'équipe de direction de l'initiative VDMD	9
Message du groupe consultatif des communautés d'intérêts	10
FONCTIONNEMENT DE L'INITIATIVE VDMD	13
Ce qui est mesuré	14
Production de rapports et vérification externe	16
Groupe consultatif des communautés d'intérêts	17
RENDEMENT DE L'INDUSTRIE	20
Compréhension des résultats	21
Collectivités et gens	22
Relations avec les Autochtones et les collectivités	22
Planification de la gestion de crise	26
Santé et sécurité	27
Empreinte environnementale	30
Gestion des résidus miniers	30
Gestion de la conservation de la biodiversité	34
Efficacité énergétique	37
Gestion de l'utilisation de l'énergie et des émissions de GES	37
INITIATIVES INTERNATIONALES	42
Responsabilité sociale internationale (RSI)	43
GAGNANTS DU PRIX DU RENDEMENT DANS LE CADRE DE L'INITIATIVE VDMD	46

MESURE DU RENDEMENT DE L'ENTREPRISE

Mines Agnico Eagle Limitée	49
ArcelorMittal Mining Canada G.P.	50
Société aurifère Barrick	55
BHP Billiton Canada inc.	58
Cameco Corporation	60
De Beers Canada inc.	63
Exploitation de Glencore Copper	65
Exploitation de Glencore Nickel	68
Exploitation de Glencore Zinc	71
HudBay Minerals inc.	74
IAMGOLD Corporation	76
Inmet Mining Corporation	78
New Gold inc.	82
Nyrstar	86
Rio Tinto	89
Shell Canada Energy inc.	92
Suncor Énergie inc.	96
Syncrude Canada Ltd.	100
Teck Resources Limited	102
Vale	105
	108



INTRODUCTION



Towards Sustainable Mining
Vers le développement minier durable

MESSAGE DU PRÉSIDENT ET CHEF DE LA DIRECTION

Bienvenue au Rapport d'étape de l'initiative VDMD 2013. Ce rapport se penche en détail sur les progrès de nos membres et sur leur rendement dans les domaines environnemental et social au cours de 2012. La dernière année a été une véritable source d'inspiration pour le personnel de l'AMC. En effet, outre l'amélioration considérable des résultats de l'initiative VDMD par tous les membres, nous avons reçu le Prix de la responsabilité environnementale et sociale décerné par l'Association canadienne des prospecteurs et entrepreneurs. Ce prix récompense nos efforts visant à aider les sociétés minières canadiennes à améliorer leur rendement dans divers domaines et notamment la gestion de la conservation de la biodiversité et les relations avec les Autochtones et les collectivités.

L'INITIATIVE VDMD ÉTEND SON CHAMP D'ACTION

Nous sommes fiers que l'application des principes de l'initiative VDMD et des normes connexes continue de prendre une dimension qui dépasse les frontières canadiennes. Cette année, Excellon Resources s'est joint à l'AMC en vue d'appliquer l'initiative VDMD au niveau de ses activités internationales. (Excellon Resources n'exerce aucune activité d'exploitation au Canada.) IAMGOLD, Inmet Mining (Inmet Mining (maintenant First Quantum Minerals) et les mines Agnico Eagle ont appliqué l'initiative VDMD à leurs activités étrangères; dans ce cadre, ils aident l'AMC à promouvoir les avantages de cette initiative auprès des associations nationales de par le monde. En 2012, le vice-président, développement durable de l'AMC est allé en Finlande pour présenter l'initiative VDMD aux sociétés minières finlandaises, et ce, à l'invitation d'Agnico Eagle et avec le soutien de Inmet Mining. L'AMC a également présenté l'initiative lors du séminaire sur l'exploitation minière moderne par le Canada et la Finlande et a été également invité à discuter avec des représentants de l'Association minière finlandaise à propos de l'initiative. Debswana, une coentreprise en partenariat de 50/50 entre De Beers et le gouvernement de la République du Botswana, est en phase de mettre en œuvre l'initiative VDMD au niveau de ses activités d'exploitation des diamants au Botswana.

L'application de l'initiative VDMD s'est étendue au-delà des membres de l'AMC. En 2011, l'Association minière de la Colombie-Britannique (MABC) s'est engagée formellement à adopter l'initiative VDMD pour ses membres. L'AMC continue de collaborer avec la MABC pour dispenser une formation aux membres de cette dernière afin de les préparer à la mise en œuvre et la production de rapports publics. L'AMC continue également d'encourager les autres associations provinciales à suivre l'exemple de la MABC.

COLLABORATION AVEC LE SECTEUR FINANCIER

Le secteur financier reconnaît de plus en plus la valeur de l'initiative VDMD en tant qu'outil d'évaluation des risques. L'AMC a appris également des membres du milieu des investisseurs que l'initiative VDMD offre un outil unique pour l'évaluation de certains risques sociaux et environnementaux qui sont les plus difficiles à quantifier; des risques qui peuvent, ou doivent, être pris en considération dans les décisions d'investissement. La sensibilisation du secteur des investissements présente une occasion importante qui favorisera davantage l'application de l'initiative VDMD au sein de l'industrie; c'est la raison pour laquelle l'AMC a accordé la priorité aux relations avec les investisseurs en 2013.

ÉVOLUTION DE L'INITIATIVE VDMD

L'année dernière était caractérisée par des changements apportés à l'initiative. Le groupe consultatif des communautés d'intérêts de l'AMC a tenu sa première réunion et son mandat a été renouvelé. Au fil des



ans, le groupe a prodigué des conseils précieux aux membres de l'AMC, allant de la rédaction des principes directeurs à la modification du protocole de relations externes pour régler la question des relations avec les Autochtones canadiens. La contribution du groupe a également favorisé l'adoption des nouveaux protocoles pour la biodiversité, la sécurité et la santé. Du point de vue collectif, les membres du groupe de longue date et les nouveaux apportent des connaissances approfondies relatives aux responsabilités physiques, sociales, environnementales et réglementaires; ils comprennent aussi les enjeux associés à l'exploitation minière au Canada. Nous sommes convaincus que ce groupe continuera d'aborder les enjeux critiques du secteur minier.

Le groupe comprend maintenant des membres provenant de nouvelles communautés d'intérêts, notamment des organismes sociaux, confessionnels et de développement international. Le groupe a un nouveau mandat élargi qui porte sur un éventail de sujets concernant l'engagement, allant du seul objectif de l'initiative VDMD à tous les sujets qui touchent l'industrie minière au Canada. Ce nouveau mandat offre un niveau de transparence et d'engagement jamais vu auparavant de la part d'une association industrielle canadienne.

Dans le sillage des améliorations continues, l'AMC a modifié le protocole de gestion de l'énergie et des émissions de gaz à effet de serre afin de résoudre de manière appropriée ce problème de taille que connaît le secteur minier. Des modifications ont été apportées au protocole pour s'assurer que celui-ci est toujours pertinent et reflète les politiques et les pratiques actuelles en matière de gestion de l'énergie et de lutte contre les changements climatiques. Les membres commenceront à rendre public leur rendement en utilisant le protocole révisé en 2014.

COMMUNICATION DES RÉSULTATS

Les membres de l'AMC continuent de déployer des efforts en vue de remplir leurs engagements dans le cadre des principes directeurs de l'initiative VDMD. Je suis heureux d'annoncer que le rendement de l'ensemble de l'initiative a connu une amélioration par rapport à l'année précédente. Le pourcentage des installations ayant produit des rapports de niveau A ou plus en fonction des 18 indicateurs originaux a affiché une augmentation moyenne de 10 % par rapport à 2011 et 2012. Toutefois, c'est le secteur de la gestion des résidus qui a enregistré les résultats les plus impressionnants dont 92 % des parcs évalués ont rapporté la mise en œuvre d'un guide d'exploitation, d'entretien et de surveillance qui cadre avec les pratiques exemplaires de l'industrie; soit une augmentation de 18 % par rapport à 2011.

Pour la première fois cette année, les données du rendement concernant la gestion de la conservation de la biodiversité, la sécurité et la santé – deux nouveaux protocoles de l'initiative VDMD – sont présentées dans le rapport. L'année prochaine, ces résultats seront publiés en fonction de chaque installation.

Cette année a également conforté l'AMC que l'initiative VDMD oriente l'industrie minière canadienne vers la bonne direction. Lorsque nous avons lancé pour la première fois l'initiative VDMD, les membres se sont employés à changer la culture de l'une des industries les plus anciennes du Canada en mettant la barre très haute pour le rendement environnemental et social. Aujourd'hui, après neuf ans d'application des principes directeurs et de production de rapports en regard des protocoles, nous ne pouvons qu'être fiers de notre exploit.

L'initiative VDMD est un parcours vers une industrie minière durable et responsable; à cet égard, nous sommes engagés à travailler avec nos membres et les communautés d'intérêts afin d'améliorer davantage le rendement environnemental et social dans les mines au pays et ailleurs.

Bonne lecture du Rapport d'étape de l'initiative VDMD 2013. À l'instar des rapports précédents, l'objectif de ce rapport est de vous donner des renseignements détaillés d'étape de nos membres et nos objectifs futurs.



PIERRE GRATTON

Président et chef de la direction
Association minière du Canada

MESSAGE DE LA PRÉSIDENTE DE L'ÉQUIPE DE DIRECTION DE L'INITIATIVE VDMD

En ma qualité de nouvelle présidente de l'équipe de direction de l'initiative VDMD, je souhaiterais souligner l'importance de l'engagement fait par les sociétés membres à l'égard du développement durable dans le cadre de cette initiative. En tant qu'industrie, nos activités seront toujours évaluées en fonction du rendement de notre maillon le plus faible. Par conséquent, il nous importe de nous soutenir mutuellement dans ce processus d'amélioration continue et d'œuvrer ensemble pour lancer un message fort pour l'exploitation minière.

L'initiative VDMD est un cadre de travail qui permet :

- de prendre les mesures pertinentes dans les secteurs où les conséquences potentielles sont élevées (protocoles de gestion de résidus et de gestion de crise);
- d'accorder la priorité à la santé et la sécurité de nos employés (protocole de la santé et la sécurité);
- de répondre aux préoccupations sociales concernant les changements climatiques et la biodiversité (protocole de gestion de l'énergie et des émissions de gaz à effet de serre et protocole de la biodiversité);
- de chercher l'acceptabilité sociale (protocole sur les relations avec les autochtones et les collectivités).



Comme l'a souligné Pierre, l'initiative VDMD reçoit un écho favorable au niveau international; c'est un exploit on ne peut plus bénéfique pour l'industrie minière du Canada. Au cours de la dernière année, les membres de l'AMC ont également engagé un dialogue sur le renforcement de l'initiative VDMD et notamment sur la façon de mesurer notre rendement. Ce dialogue ne manquera pas de déboucher sur d'autres améliorations à une étape qui coïncidence avec la 10e année de l'initiative VDMD.

J'ai hâte de travailler avec un groupe aussi distingué de dirigeants qui continueront à suivre le même chemin tracé par leurs prédécesseurs vers une exploitation minière durable et responsable.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Louise Grondin', written in a cursive style.

LOUISE GRONDIN

Présidente de l'équipe de direction de l'initiative VDMD de l'AMC
Mines Agnico Eagle Limitée

MESSAGE DU GROUPE CONSULTATIF DES COMMUNAUTÉS D'INTÉRÊTS

INTRODUCTION

L'AMC a créé le Groupe consultatif des communautés d'intérêts (GCC) pour soutenir l'initiative VDMD. Ce groupe compte près de 20 membres représentant l'industrie minière et d'autres secteurs d'activités qui constituent un éventail de perspectives communautaires et non industrielles. À l'instar des années précédentes, le présent énoncé vise à donner à l'AMC une brève présentation sur les progrès ainsi que sur les activités et les enjeux les plus importants de la part des représentants du groupe de l'industrie non minière.

L'année 2012 représentait une période importante pour le groupe consultatif dont la composition, les objectifs et les intérêts ont connu des changements. S'agissant des perspectives d'avenir, l'industrie minière est en pleine mutation et fait l'objet d'une restructuration et d'une consolidation d'envergure. Les conséquences de ces changements sur la société et l'environnement continueront de susciter l'intérêt du groupe consultatif.

SUIVI ET ÉVALUATION DE L'INITIATIVE VDMD

Le groupe consultatif se réunit deux fois par an, une fois lors de la convention annuelle de l'Association canadienne des prospecteurs et entrepreneurs qui se tient à Toronto et une fois en automne. Cette dernière se déroule généralement dans un lieu propice au contact et à l'échange avec un secteur de minéraux choisi. En 2012, le choix a été porté sur l'industrie des sables bitumineux; la réunion, qui a eu lieu à Fort McMurray, a été organisée par Suncor et Syncrude. Parallèlement, le groupe consultatif collabore avec des équipes de travail pour examiner les problèmes pertinents dont l'un concernait la vérification externe des notes de l'initiative VDMD qui ont été rapportés par les sociétés membres de l'AMC. Ainsi, il a été possible de recueillir des commentaires sur l'efficacité et l'interprétation des notes communiquées par l'AMC.

En 2012, Cameco et Inmet ont présenté au groupe consultatif leur expérience de vérification; la discussion qui s'est engagée à ce sujet a permis de mieux connaître le secteur de l'exploitation d'uranium au Canada ainsi que la présence élargie d'Inmet en Turquie, en Finlande et au Panama. Pour les membres de l'AMC, le niveau de rendement, comme l'indiquent les notes de l'initiative VDMD, s'améliore constamment, à l'exception des indicateurs fondés sur l'utilisation de l'énergie et la biodiversité. Cependant, les notes de l'initiative VDMD sont elles-mêmes assez complexes et leur calcul exige un effort considérable de la part des sociétés. Leur interprétation et leur application touchant les activités d'exploitation des sociétés est un sujet qui fait l'objet d'une discussion continue de la part des membres du groupe consultatif.

FORT MCMURRAY

La visite à Fort McMurray a été instructive. Tous les membres du groupe consultatif ont été sensibilisés aux difficultés d'ordre pratique et technique liées à la gestion des résidus et des autres déchets générés par l'extraction et le traitement du bitume. Tout aussi révélateurs, quoique très différents, étaient les nombreux problèmes sociaux et économiques ayant touché une vaste communauté industrielle qui connaît une croissance rapide, mais qui se trouve dans une zone éloignée. Le logement et les services de soutien sociaux liés au logement ainsi que (fait assez surprenant) la congestion de la circulation et le mouvement de la main-d'œuvre en relation avec les calendriers d'exploitation de l'usine illustrent ces problèmes. L'expérience acquise à Fort McMurray est fort enrichissante; c'est un sujet pour lequel le groupe consultatif manifesterà toujours de l'intérêt.

LA DIMENSION INTERNATIONALE

De nombreuses sociétés membres de l'AMC ont une envergure internationale et exploitent ou participent à l'exploitation des mines à l'étranger. L'initiative VDMD a été initialement destinée aux mines canadiennes, mais le groupe consultatif a étudié les différentes possibilités de généraliser le programme VDMD aux activités d'exploitation à l'étranger. À cet égard, il a commencé à mieux comprendre la nature de l'industrie minière canadienne dans ce contexte social, économique et politique très large. Plusieurs défis se pointent à l'horizon et ils reflètent dans une large mesure les différentes capacités de gouvernance et de consultation ainsi que les

attentes sur le plan international. Cependant, le groupe consultatif dans son ensemble – aussi bien l'industrie minière que le secteur non industriel – manifeste un engagement croissant envers une approche beaucoup plus internationale visant l'analyse des relations communautaires et des obligations dans les secteurs des minéraux et des métaux.

UN CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE EN PLEINE MUTATION

Au Canada, l'exploitation minière évolue dans un environnement réglementaire qui connaît lui aussi des changements. En effet, ces changements touchent l'évaluation de l'impact environnemental fédéral ainsi que les dispositions de la Loi sur les pêches elle-même, celle-ci étant un outil essentiel pour l'évaluation de l'impact au Canada. Par ailleurs, les politiques et les règlements provinciaux et territoriaux ne sont pas épargnés par cette vague de changement. Cependant, les membres du groupe consultatif, de l'industrie et du secteur non industriel font face à un défi de taille : appréhender les conséquences pratiques (négatives ou positives) de ces changements, la réaction de l'industrie ainsi que les répercussions sur les principaux aspects des relations communautaires – y compris les relations avec les communautés autochtones. Étant donné qu'un grand nombre de ces changements est à l'étape préliminaire de la mise en œuvre, c'est un phénomène qui ne manquerait pas d'intéresser et de préoccuper de plus en plus le groupe consultatif.

Le groupe a également concentré son attention sur l'importance accrue des « ententes sur les répercussions et les avantages » et sur son rôle dans la résolution des problèmes sociaux, économiques et environnementaux qui touchent les nouveaux projets – et notamment les communautés autochtones. C'est un domaine qui présente non seulement un intérêt continu, mais il soulève aussi un certain nombre de questions importantes au sujet du rôle futur de l'évaluation des répercussions sociales et économiques.

FERMETURE DE MINE ET BIODIVERSITÉ

Le groupe consultatif a également engagé des discussions essentielles sur la possibilité d'élargir les indicateurs de rendement de l'initiative VDMD existants et de tenir compte des approches adoptées par les sociétés en vue d'examiner le concept complexe de « biodiversité » ainsi que la fermeture des mines et la restauration des sites (des sujets souvent interreliés). Là encore, le cadre réglementaire change, mais le groupe consultatif considère que les responsabilités des entreprises en matière de conservation de la biodiversité ainsi que des stratégies pertinentes sur les plans écologique et culturel concernant la fermeture des mines doivent constituer des priorités pour les années à venir.

CONCLUSIONS

L'industrie minière du Canada est en phase de transition à plusieurs égards, aussi bien sur le plan interne qu'externe. Parallèlement, elle fait face à de fortes fluctuations des prix des marchandises auxquelles elle s'adapte. Le groupe consultatif des CI est lui aussi touché par cette vague de changement; les nouveaux membres donnent de manière continue leurs points de vue sur l'industrie minière au Canada et sur les responsabilités sociales et environnementales qui y sont liées. Les membres du secteur non industriel sont déterminés à poursuivre un large éventail d'objectifs, comme l'indique l'aperçu des activités et des discussions qui ont eu lieu en 2012.

Pour de plus amples renseignements sur le groupe consultatif des CI, veuillez consulter la section *Fonctionnement de l'initiative VDMD* du présent rapport, ou visitez le site : www.mining.ca.



IL EXISTE UN ENDROIT OÙ L'ON SAIT COMMENT BIEN FAIRE LES CHOSES. **LE CANADA.**

Les compagnies minières canadiennes ont été les premières au monde à élaborer un système de contrôle externe du rendement visant les pratiques durables d'exploitation minière.

Notre programme VDMD* témoigne de notre engagement sans réserve envers la protection de l'environnement, la sécurité et la transparence de nos méthodes d'exploitation.

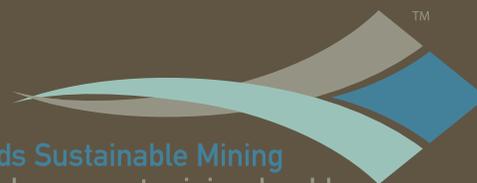
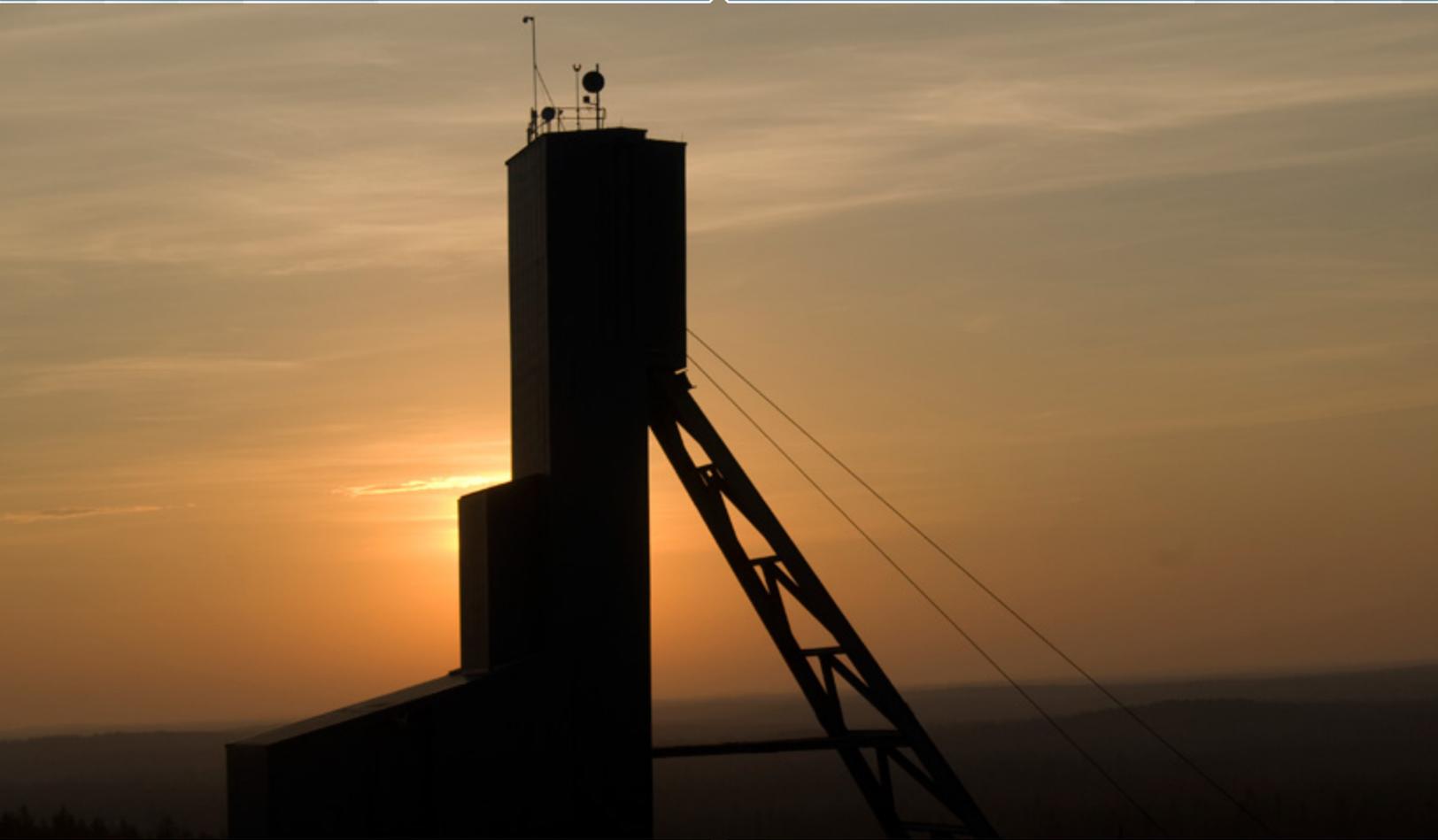
*Vers le développement minier durable est le programme de l'Association minière du Canada axé sur la protection de l'environnement.

MINING.CA



**L'INDUSTRIE
MINIÈRE
CANADIENNE**
Que va-t-on encore découvrir?

FONCTIONNEMENT DE L'INITIATIVE VDMD



Towards Sustainable Mining
Vers le développement minier durable

CE QUI EST MESURÉ

Pour mettre en pratique l'engagement au niveau du site minier, l'AMC a mis au point des protocoles de rendement afin d'aider les sociétés à élaborer et évaluer leurs systèmes et leurs processus relatifs aux principaux aspects de l'activité minière. Les protocoles de rendement ont pour but de bien expliquer aux Canadiens la nature du rendement environnemental et social actuel et les moyens de l'améliorer.

PROTOCOLES ET INDICATEURS DE RENDEMENT						
ÉLÉMENTS	COLLECTIVITÉS ET GENS			EMPREINTE ENVIRONNEMENTALE		EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE
	Relations avec les Autochtones et les collectivités	Planification de la gestion de crises	Santé et sécurité	Gestion des résidus	Gestion de la conservation de la biodiversité	Gestion de l'énergie et des émissions de gaz à effet de serre (GES)
INDICATEURS	Identification des communautés d'intérêts CI	Préparation à la gestion de crises	Politique, engagement et responsabilisation	Politique et engagement en matière de gestion des résidus miniers	Engagement d'entreprise en matière de conservation de la biodiversité, de responsabilisation et de communication	Systèmes de gestion de l'énergie et des émissions de GES
	Dialogue efficace avec les communautés d'intérêts CI	Examen	Planification, mise en œuvre et activité d'exploitation	Système de gestion des résidus miniers	Planification et mise en œuvre de la conservation de la biodiversité à l'échelle de l'installation	Systèmes de production de rapports sur la consommation d'énergie et les émissions de GES
	Mécanismes d'intervention auprès des CI	Formation	Formation, comportement et culture	Responsabilité attribuée en matière de gestion des résidus miniers	Production de rapports sur la conservation de la biodiversité	Objectifs en matière de consommation d'énergie et d'émissions de GES
	Production de rapports		Surveillance et production de rapports	Examen annuel de la gestion des résidus miniers		
			Rendement	Guide d'exploitation, d'entretien et de surveillance		

Chaque protocole de rendement se compose d'un ensemble d'indicateurs concentrés sur un élément différent d'un système de gestion. Les membres de l'AMC sont tenus d'évaluer leurs pratiques de gestion par rapport aux indicateurs des six domaines de rendement : les relations avec les Autochtones et les collectivités, la planification de la gestion de crise, la santé et la sécurité, la gestion des résidus miniers, la gestion de la conservation de la biodiversité, et la gestion de l'énergie et des émissions de gaz à effet de serre.

Des protocoles d'évaluation détaillés pour chacun des six domaines de rendement offrent des directives pour guider les entreprises dans leur auto-évaluation et pour faciliter l'application uniforme de l'initiative VDMD au sein des entreprises et leurs installations.

FUNCTIONNEMENT DE L'INITIATIVE VDMD

Pour chaque indicateur, les entreprises reçoivent une note allant de un à cinq attribué en fonction des critères respectés. Les notes sont décrites ci-dessous.

C
Aucun système n'est en place; les interventions tendent à être réactives; des procédures existent peut-être, mais ne sont pas intégrées aux politiques et aux systèmes de gestion.

B
Des procédures existent, mais elles ne sont pas entièrement uniformes ou documentées; des systèmes ou processus sont prévus et en cours d'élaboration.

A
Des systèmes ou processus ont été élaborés et mis en place.

AAA
Des systèmes ou processus sont intégrés aux décisions de gestion et aux fonctions opérationnelles.

AAAA
Excellence et leadership.

L'objectif général de l'initiative VDMD est d'inciter toutes les sociétés minières à atteindre le niveau A ou plus, cela signifie qu'elles doivent appliquer pleinement les systèmes de gestion en vue de traiter les domaines suivants : relations avec les Autochtones et les collectivités, santé et sécurité, gestion des résidus miniers, gestion de la conservation de la biodiversité, et gestion de l'énergie et des émissions de gaz à effet de serre. En ce qui concerne la planification de la gestion de crises, les sièges sociaux et les installations sont évalués selon une simple réponse « Oui » ou « Non ».

PRODUCTION DE RAPPORTS ET VÉRIFICATION EXTERNE

Les objectifs principaux de l'initiative VDMD consistent à favoriser l'amélioration du rendement et, de ce fait, accroître la confiance accordée aux communautés d'intérêts. Il appartient donc à ces dernières de comprendre l'initiative VDMD et de faire confiance aux résultats de rendement rapportés par les membres de l'AMC. À cette fin, le programme contient un certain nombre de contrôles qui permettent d'assurer que les résultats annoncés représentent fidèlement le rendement et les systèmes de gestion de chaque installation. La figure 1 présente les différents niveaux d'assurance de l'initiative VDMD.

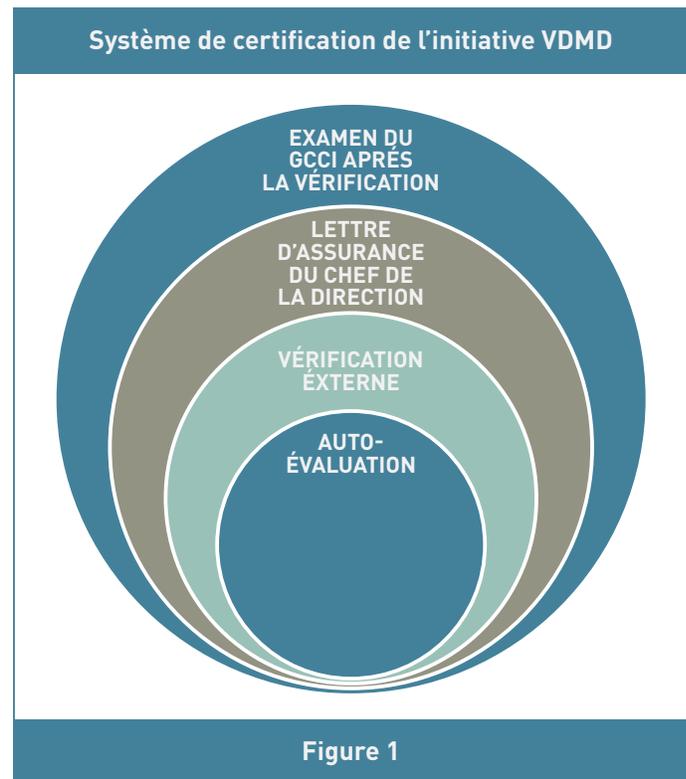
Auto-évaluation—Les entreprises procèdent chaque année à une auto-évaluation de leur rendement en fonction des 23 indicateurs du programme et dans le cadre des six protocoles. À cet effet, elles attribuent à chaque indicateur une note alphabétique qui reflète leur rendement, allant du niveau C au niveau AAA. Ces notes sont communiquées à chaque installation. Les nouveaux membres ont un délai de trois ans pour commencer à rendre publics leurs résultats; ainsi, ils ont tout le temps nécessaire pour former leurs employés afin qu'ils puissent suivre toutes les étapes de la mise en œuvre. En 2012, 60 installations ont produit des rapports sur leur rendement dans le cadre de l'initiative VDMD.

Vérification externe— tous les trois ans, des vérificateurs formés examinent attentivement les résultats des auto-évaluations des entreprises afin de déterminer si ceux-ci sont appuyés par des preuves suffisantes pour justifier les notes de rendement rapportées par les installations. Ces vérificateurs sont des professionnels chevronnés qui sont indépendants des entreprises dont les résultats sont vérifiés. Ils appliquent rigoureusement les protocoles et, s'il y a lieu, peuvent changer les notes pour qu'elles représentent plus exactement les pratiques de gestion et le rendement des installations.

Ce rapport comprend les résultats vérifiés de 10 installations.

Lettre d'assurance du chef de la direction – La même année où les résultats de l'entreprise sont vérifiés à l'externe, le chef de la direction ou le cadre le plus haut placé au Canada doit remettre une lettre à l'AMC dans laquelle il confirme qu'une vérification externe a eu lieu conformément au mandat des fournisseurs de services de vérification. La lettre est ensuite publiée sur le site de l'AMC (www.mining.ca).

Examen post-vérification par le groupe consultatif des CI – chaque année, le groupe consultatif des CI de l'AMC, un organe indépendant, choisit deux entreprises qui devront lui présenter ses résultats dans le cadre de l'initiative VDMD et en discuter. Ces discussions ont pour objectif de vérifier si et comment les systèmes des installations permettent des améliorations du rendement.



GROUPE CONSULTATIF DES COMMUNAUTÉS D'INTÉRÊTS

Agissant à titre autonome, le groupe consultatif des CI se compose de plusieurs intervenants; à la fin de 2012, il comptait notamment 13 personnes provenant des groupes autochtones et des collectivités où l'industrie est active, des organisations sociales non gouvernementales ainsi que des syndicats et des organismes financiers. Certains membres du conseil d'administration de l'AMC siègent également au sein du groupe pour donner leurs avis sur l'industrie minière lors des discussions.

Créé en 2004 au moment de la mise en place de l'initiative VDMD, le groupe consultatif des communautés d'intérêts a joué un rôle clé dans la conception du programme depuis le tout début. À l'heure actuelle, le groupe continue de contribuer de manière importante à l'évolution et à l'application de l'initiative VDMD. Le groupe sert de plateforme où les communautés d'intérêts et les membres de l'AMC examinent les questions d'intérêt mutuel et collaborent dans ce cadre.

En 2012, le mandat du groupe des CI a été renouvelé pour qu'il demeure une plateforme pertinente, dynamique et propice au dialogue enrichissant entre l'industrie et les communautés d'intérêts. À la suite de ce renouvellement de mandat, le groupe a vu son rôle s'élargir : après l'étape de supervision de l'initiative VDMD, il peut maintenant formuler des points de vue sur toutes les questions ou les préoccupations qui touchent le secteur minier. En outre, plusieurs nouveaux membres ont joint le groupe élargissant ainsi le champ d'intervention de ce dernier aux domaines suivants : développement international, organisations sociales non gouvernementales et communications.

FONCTIONS DU GROUPE DES CI :

- Se réunir deux fois par an pour apporter son soutien et donner des conseils dans le cadre du programme de l'initiative VDMD;
- Examiner chaque année un échantillon des résultats vérifiés des sociétés afin d'analyser les systèmes et les pratiques de ces dernières;
- Formuler des points de vue pertinents concernant les sujets d'actualité en plus de ceux qui sont examinés dans le cadre de l'initiative VDMD.

Au cours de l'année dernière, le groupe a donné aux membres de l'AMC des analyses pertinentes concernant des sujets relatifs à la gestion de la conservation de la biodiversité et à la responsabilité sociale internationale, et ce, tout en contribuant aux travaux du Comité sur la responsabilité sociale internationale.

En octobre 2012, des représentants de Cameco et Inmet Mining (First Quantum Minerals) ont présenté leurs résultats vérifiés au groupe. Chaque société avait l'occasion de présenter un aperçu de ses opérations et un résumé de son rendement dans le cadre de l'initiative VDMD. Les présentations de l'examen post-vérification ont donné lieu à des discussions sur les pratiques des sociétés liées au dépôt des résidus miniers, à l'engagement communautaire, à la fermeture des mines et aux méthodes d'extraction de l'uranium. Les résultats de l'examen post-vérification se trouvent sur le site Web de l'AMC (www.mining.ca).

Le groupe a tenu sa réunion d'automne à Fort McMurray en Alberta. En marge de la réunion, le groupe a effectué une visite des sables bitumineux organisée par Suncor et Syncrude au cours de laquelle il a eu l'occasion de rencontrer les membres de la collectivité et discuté avec eux. Le groupe continue d'adopter une approche régionale pour la planification des réunions. Il a reçu une invitation de Glencore et Vale pour visiter Sudbury en automne 2013.

GRUPE CONSULTATIF DES COMMUNAUTÉS D'INTÉRÊTS 2012-2013

CATÉGORIE DE GROUPE	NOM
Organisation sociale non gouvernementale	Joy Kennedy
Médias/communications	Claudine Renauld
Autochtones	Dan Benoit Barrie Ford Chief Earl Klyne
Organismes environnementaux non gouvernementaux	Alan Young Nathan Lemphers Maya Stano (remplaçante)
Développement international	Dr. Philip Oxhorn
Développement économique/communautaire	Alan Penn Victor Goodman
Finance/investissement	Stephen Kibsey
Main-d'œuvre/milieu de travail	Doug Olthuis
Catégorie d'expert	Mark Podasly Vacant Vacant
Représentant de l'industrie	Craig Ford* Pierre Gratton Louise Grondin Ian Pearce* Anne Marie Toutant* Peter Read** Glen Koropchuk**
Représentant de l'exploration	Leanne Hall**

* A quitté le groupe consultatif des CI en 2013

** A rejoint le groupe consultatif des CI en 2013



IL EXISTE UN ENDROIT OÙ L'ON SAIT COMMENT BIEN FAIRE LES CHOSES. **LE CANADA.**

Les compagnies minières canadiennes ont été les premières au monde à élaborer un système de contrôle externe du rendement visant les pratiques durables d'exploitation minière.

Notre programme VDMD* témoigne de notre engagement sans réserve envers la protection de l'environnement, la sécurité et la transparence de nos méthodes d'exploitation.

*Vers le développement minier durable est le programme de l'Association minière du Canada axé sur la protection de l'environnement.

MINING.CA

L'INDUSTRIE
MINIÈRE
CANADIENNE
Que va-t-on encore découvrir?

RENDEMENT DE L'INDUSTRIE



Towards Sustainable Mining
Vers le développement minier durable

COMPRÉHENSION DES RÉSULTATS

Les évaluations dans le cadre de l'initiative VDMD sont réalisées au niveau des installations, là où elles sont le plus efficace. Le nombre de sociétés ayant rapporté leur rendement dans le cadre de l'initiative VDMD ne cesse de croître. En 2012, 23 sociétés ont rapporté leur rendement à l'échelle de l'installation, comparativement à 15 en 2006. Ce rapport contient les résultats vérifiés à l'externe concernant cinq sociétés (Hudbay Minerals, Teck Resources, Nyrstar, Vale et Shell).

L'objectif de l'AMC est d'aider ses membres à atteindre un rendement de niveau A pour tous les indicateurs, y compris la gestion des résidus miniers, la gestion de l'énergie et des émissions de GES, les relations avec les Autochtones et les collectivités, la conservation de la biodiversité et la santé et la sécurité. Afin d'obtenir un bon rendement pour le protocole de planification de la gestion de crise, les sièges sociaux et les installations doivent pouvoir répondre « oui » aux questions correspondant à chaque indicateur.

En 2006, tous les membres de l'AMC produisant des rapports ont fait évaluer leur rendement dans le cadre de l'initiative VDMD par des vérificateurs externes. Les graphiques suivants comparent le pourcentage des installations ayant obtenu le niveau A ou plus en 2006 au pourcentage des installations ayant obtenu un bon rendement en 2011 et en 2012. Le graphique portant sur le protocole de planification de la gestion de crise indique le pourcentage d'entreprises et des installations ayant répondu « oui » aux questions correspondant à chaque indicateur.

Pour obtenir les résultats détaillés par installation, veuillez consulter la section *Mesure du rendement de l'entreprise* de ce rapport.

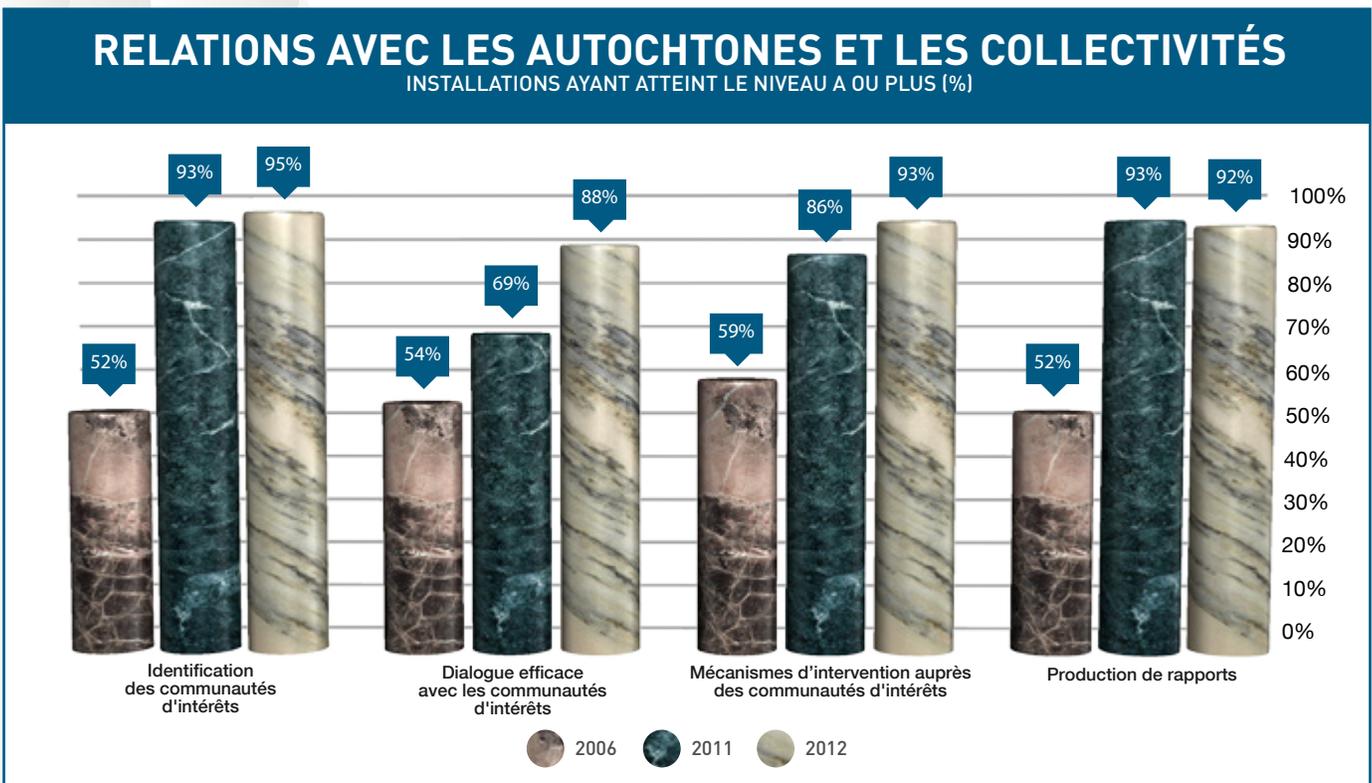
Cette année, les notes de l'initiative VDMD reflètent la plus importante croissance que l'AMC ait connue à ce jour par rapport aux 18 indicateurs originaux, soit une augmentation moyenne de 10 % comparativement aux notes du rendement de 2011.



COLLECTIVITÉS ET GENS

Établir des relations fortes avec les gens touchés par nos activités est un aspect fondamental de l'initiative VDMD. C'est grâce à la collaboration avec nos collectivités et nos employés que nous avons pu améliorer notre compréhension des intérêts et des priorités du public tout en créant un environnement de travail sécuritaire pour notre personnel. Cette section présente le rendement de nos membres en matière de relations avec les Autochtones et les collectivités, de santé et de sécurité et de planification de la gestion de crise.

RELATIONS AVEC LES AUTOCHTONES ET LES COLLECTIVITÉS



Le Protocole de relations avec les autochtones et les collectivités se compose de quatre indicateurs de rendement dont l'objectif est de confirmer que les installations minières ont élaboré et mis en œuvre des processus formels pour s'engager au sein des communautés d'intérêts, y compris les collectivités et les organismes autochtones. Les installations minières établissent des relations avec les communautés qui sont réellement ou probablement touchées par les opérations minières ou encore qui s'intéressent véritablement au rendement d'une installation.

Le protocole vise également à s'assurer que les installations engagent un dialogue fructueux avec les communautés d'intérêts et que leurs points de vue soient pris en considération dans le processus décisionnel. Les installations doivent également prouver qu'ils ont mis en place une procédure claire pour la réception des plaintes et des préoccupations provenant des communautés tout en veillant à ce que ces dernières reçoivent les réponses de manière efficace.

Indicateur 1 : Identification des communautés d'intérêts

Le premier indicateur de ce protocole a pour but de s'assurer que les sociétés minières ont établi et mis en œuvre des systèmes officiels pour identifier les personnes et les organisations qui sont réellement ou probablement touchées par les activités d'exploitation d'une installation. Lorsque les membres de l'AMC ont commencé à produire des rapports en fonction des protocoles de rendement dans le cadre de l'initiative VDMD, de nombreuses sociétés avaient des processus officiels pour l'identification des communautés d'intérêts. Aujourd'hui, 95 % des membres sont en mesure de prouver qu'ils répondent au moins à toutes les exigences du niveau A par rapport à cet indicateur.

Indicateur 2 : Dialogue efficace avec les communautés d'intérêts

Le deuxième indicateur a pour objectif de confirmer que les installations ont mis en place des processus pour communiquer avec leurs communautés d'intérêts. Cet indicateur permet également de s'assurer que les installations comprennent le point de vue des communautés et que celles-ci sont informées des activités et du rendement de la société. Les résultats de cet indicateur sont également assez impressionnants dans la mesure où 88 % des membres ont rapporté un niveau A ou plus.

Les installations qui rapportent un niveau A par rapport à cet indicateur sont en mesure de prouver qu'ils s'investissent activement dans leurs communautés d'intérêts et engagent avec elles un dialogue constructif. Pour que les relations et les consultations soient constructives pour les deux parties, une installation doit mettre en place des processus permettant de s'assurer que les communications sont rédigées de manière claire et compréhensible pour toutes les parties concernées, que le personnel de l'installation est formé sur les exigences en matière de consultation avec les Autochtones, et que, entre autres, l'information est communiquée aux communautés d'intérêts en temps opportun.

Indicateur 3 : Mécanismes d'intervention auprès des communautés d'intérêts

Le troisième indicateur permet de s'assurer que les installations ont mis en place des processus pour recevoir la rétroaction de leurs communautés d'intérêts; son but est aussi de veiller à ce que les plaintes et les préoccupations de ces communautés soient prises en compte pour y répondre en conséquence. En 2012, 93 % des membres ont rapporté un niveau A ou plus. Cela signifie que les installations ont bien compris les préoccupations de leurs communautés et qu'elles ont établi des processus pour répondre aux questions et faire leur suivi. Les installations qui atteignent le niveau A sont également capables de démontrer que les commentaires de leurs communautés sont intégrés dans leurs processus décisionnels.

Parmi les installations ayant rapporté un niveau A ou plus, 54 % ont atteint niveau AAA par rapport à cet indicateur. Les installations ayant atteint ce niveau-là collaborent avec la communauté pour fixer des objectifs communs et les réaliser.

Indicateur 4 : Production de rapports

Le quatrième indicateur exige que les installations mettent en place des systèmes leur permettant de rapporter les préoccupations exprimées par les communautés d'intérêts.

En 2012, 92 % des membres ont rapporté un niveau A ou plus par rapport à cet indicateur. Une grande proportion des installations dont le niveau est supérieur au niveau A rapportent un rendement de niveau AA et AAA par rapport à cet indicateur, soit 27 % des membres au niveau AA et 32 % au niveau AAA. Les sociétés qui dépassent les exigences du niveau A font preuve d'excellence et de leadership en rendant publiques les préoccupations des communautés d'intérêts, en donnant à celles-ci les occasions de faire des commentaires sur les rapports publics et en cherchant activement de la rétroaction sur les processus d'engagement, de dialogue et de consultation.

En 2012, les installations ci-après ont atteint le niveau A ou plus relativement à tous les indicateurs sur les relations avec les Autochtones et les collectivités :

- Mines Agnico Eagle Limitée, Lapa
- Mines Agnico Eagle Limitée, Pinos Altos
- ArcelorMittal Mining Canada G.P., Mont-Wright
- ArcelorMittal Mining Canada G.P., Port-Cartier
- Société aurifère Barrick, Hemlo
- BHP Billiton Canada inc., mine de diamants Ekati
- Cameco Corporation, Exploitation de Key Lake
- Cameco Corporation, Exploitation de McArthur River
- Cameco Corporation, Exploitation de Rabbit Lake
- De Beers Canada inc., mine Victor
- De Beers Canada inc., mine du lac Snap
- Rio Tinto mine de diamants Diavik
- HudBay Minerals inc., Compagnie Minière et Métallurgique de la Baie d'Hudson
- IAMGOLD Corporation, Mouska
- IAMGOLD Corporation, Niobec
- IAMGOLD Corporation, mines d'or Rosebel, Nev.
- IAMGOLD Corporation, Essakane
- IAMGOLD Corporation, projet Westwood
- Inmet Mining Corporation*, mine Çayeli
- Inmet Mining Corporation*, Troilus
- Inmet Mining Corporation*, Copper Range Company
- Inmet Mining Corporation*, Norbec
- Inmet Mining Corporation*, Samatosum
- Inmet Mining Corporation*, Lac Sturgeon
- Inmet Mining Corporation*, Lac Winston
- Inmet Mining Corporation*, Cobre Las Cruces
- Inmet Mining Corporation*, Cobre Panama
- Rio Tinto, La Compagnie minière IOC, Labrador City
- Rio Tinto, La Compagnie minière IOC, Sept-Iles
- Shell Canada Energy inc., Shell Albian Sands
- Suncor Énergie inc., Installations de sables bitumineux
- Syncrude Canada Ltd., Installations de sables bitumineux
- Teck Resources Limited, Highland Valley Copper
- Teck Resources Limited, Fonderie Trail
- Teck Resources Limited, Exploitation de Duck Pond
- Teck Resources Limited, Exploitation de Cardinal River

COLLECTIVITÉS ET GENS

- Teck Resources Limited, Exploitation de Coal Mountain
- Teck Resources Limited, Exploitation de Elkview
- Teck Resources Limited, Exploitation de Fording River
- Teck Resources Limited, Exploitation de Greenhills
- Teck Resources Limited, Exploitation de Line Creek
- Vale, exploitations du Manitoba
- Vale, Port Colborne
- Vale, exploitation de Sudbury
- Vale, exploitations VNL Labrador
- Exploitation de Glencore Copper, Fonderie Horne
- Exploitation de Glencore Copper, raffinerie CCR
- Exploitation de Glencore Nickel, mine Raglan
- Exploitation de Glencore Nickel, exploitation de Sudbury
- Exploitation de Glencore Zinc, CEZinc
- Exploitation de Glencore Zinc, Fonderie Brunswick
- Exploitation de Glencore Zinc, Exploitation de Kidd

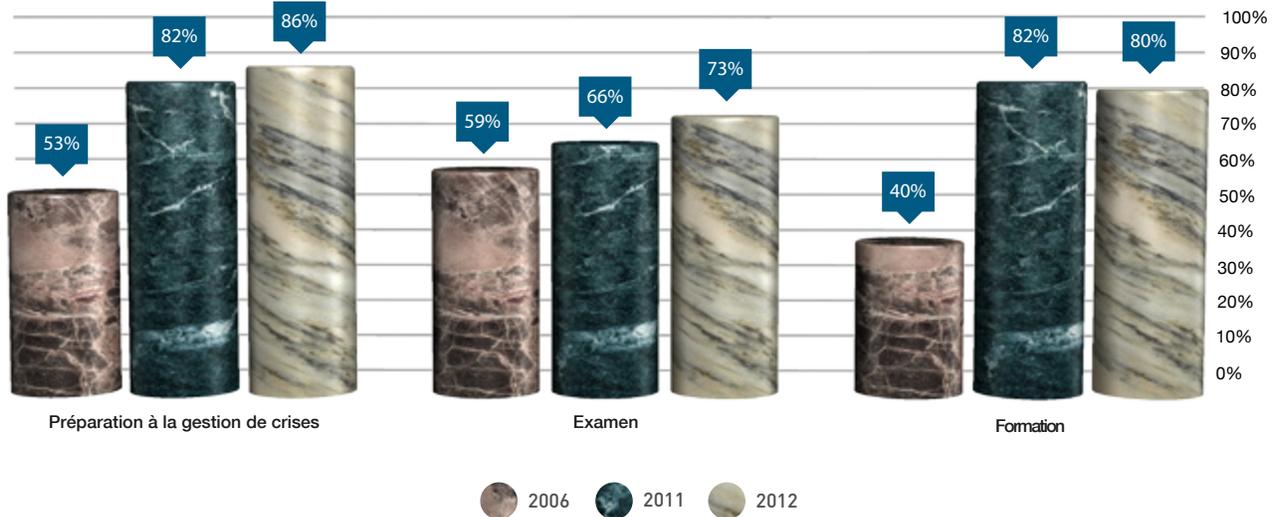
** maintenant First Quantum Minerals*

École du village près du projet Essakane d'IAMGOLD au Burkina Faso.



PLANIFICATION DE LA GESTION DE CRISES

PLANIFICATION DE LA GESTION DE CRISES ENTREPRISES ET INSTALLATIONS AYANT RÉPONDU « OUI » [%]



En période de crise, les premières heures sont cruciales. Outre les efforts visant à réduire les causes d'une crise, la société doit également communiquer régulièrement sur la façon dont elle gère et résout une situation d'urgence. Pour que ces mesures soient efficaces, la société doit faire beaucoup d'efforts de planification, d'organisation et de pratique bien avant la survenue de la crise.

Le protocole de planification de la gestion de crises a pour but de fournir aux sociétés minières les outils nécessaires pour planifier efficacement les communications lorsqu'une crise se produit dans une installation ou au niveau de l'entreprise. S'il s'agit d'une situation d'urgence causée par un incendie ou des inondations, ce protocole propose des outils qui permettent d'intervenir conjointement avec les plans d'intervention d'urgence au niveau de l'installation.

Conformément à ce protocole, les sièges sociaux et les installations sont tenus d'élaborer des plans de gestion de crises et de mettre en place des équipes de communication pour leur exécution. Les installations doivent être en mesure de démontrer qu'elles ont instauré, entre autres exigences, des programmes de communication en situation de crise afin d'alerter efficacement les employés et le public de l'évolution de cette crise et des moyens mis en œuvre pour la résoudre. En outre, ils doivent démontrer que leur plan de gestion de crise fait régulièrement l'objet d'essais et de mise à jour.

Le protocole de planification de la gestion de crises a une échelle de notation différente de celle des autres protocoles; c'est le seul protocole à exiger des évaluations au niveau de l'entreprise et de l'installation. Les sociétés membres évaluent leur rendement concernant la planification de la gestion de crise selon une simple réponse « Oui » ou « Non ». Chacun des trois indicateurs comprend une liste de critères qui doivent être satisfaits avant qu'un bureau de l'entreprise ou une installation ne donne la réponse « Oui ».

Dans l'ensemble, nous avons enregistré une amélioration stable au niveau des membres dans ce domaine.

Indicateur 1 : Préparation à la gestion de crises

Le premier indicateur de ce protocole exige que les bureaux d'entreprise et leurs installations démontrent leur préparation à la gestion de crises par la mise en place d'un plan et d'une équipe de gestion de crise et la mise en œuvre de programmes de communications afin d'alerter de manière efficace les employés au besoin. Le pourcentage des bureaux d'entreprise et des installations ayant répondu « Oui » pour cet indicateur a enregistré une augmentation constante au cours des dernières années. En 2006, seuls 53 % ont rapporté leur adhésion à tous les critères de cet indicateur. Depuis, ce pourcentage est passé à 86 %.

Indicateur 2 : Examen

Le deuxième indicateur exige que les bureaux d'entreprise et les installations procèdent régulièrement à l'examen et à la mise à jour de leurs plans. Le but de cet examen est de s'assurer que les plans de gestion de crises demeurent réactifs et répondent adéquatement aux besoins de la société et de ses activités. Pour répondre à la norme de l'industrie, il est important d'effectuer un essai des systèmes de notification du plan tous les deux ans; en outre, les nouveaux membres de l'équipe de crises doivent bien connaître le plan au cours des deux premiers mois de leur intégration à l'équipe. De manière générale, les pourcentages des « Oui » dans ce domaine ont affiché une augmentation pour atteindre 73 % en 2012 comparativement à 59 % en 2006.

Indicateur 3 : Formation

Le troisième indicateur a pour but de confirmer que la formation sur la gestion de crises a été bien suivie au niveau de l'entreprise et de l'installation. Chaque année, les deux niveaux de la société doivent effectuer un exercice de simulation en salle de conférences. Au cours de cet exercice, un animateur présente aux membres de l'équipe de gestion de crises un scénario comprenant une série d'escalades qu'ils doivent analyser et y répondre. En outre, une simulation de crises complète doit être planifiée tous les trois ans au niveau de l'installation. Les résultats dans ce domaine ont montré une tendance positive au cours des dernières années puisqu'ils sont passés de 40 % en 2006 à 80 % en 2012.

SANTÉ ET SÉCURITÉ



Protéger la sécurité et la santé des employés et des entrepreneurs est un aspect fondamental de l'initiative VDMD et fait partie intégrante de la culture de l'industrie minière canadienne.

Le protocole de sécurité et de santé comprend cinq indicateurs qui se rapportent à la gestion de la sécurité et la santé au travail au niveau de l'installation. Ces indicateurs permettent de confirmer : que les installations ont bien

défini la notion de responsabilisation concernant la gestion et le rendement en matière de sécurité et de santé; que des processus ont été établis pour prévenir les accidents; que tous les employés et les entrepreneurs suivent la formation appropriée pour identifier les dangers; que le rendement fait l'objet de rapports aux plans interne et externe; et que les installations fixent des objectifs pour une amélioration continue.

Le protocole sur la sécurité et la santé est l'un des plus récents de l'initiative VDMD et c'est la première année que nous publions des résultats de manière globale. Dans l'ensemble, le rendement des membres est assez impressionnant pour les cinq indicateurs.

Indicateur 1 : Politique, engagement et obligation de rendre compte

Le premier indicateur de ce protocole a pour but de confirmer que la responsabilisation est bien définie relativement à la gestion et au rendement en matière de sécurité et de santé au niveau de l'installation, et qu'elle comprend la mise en œuvre des engagements envers la politique conformément aux principes du Cadre de l'AMC en matière de santé et de sécurité. En 2012, 96 % des sociétés ayant produit des rapports ont atteint le niveau A ou plus par rapport à cet indicateur. Les installations qui atteignent ce niveau sont en mesure de démontrer que les engagements envers la politique ont été respectés par la direction et communiqués aux employés et aux entrepreneurs.

Indicateur 2 : Planification, mise en œuvre et opération

Le deuxième indicateur concerne le développement et la mise en œuvre d'un système de gestion de la sécurité et la santé afin de prévenir les accidents. En 2012, 90 % des installations ont atteint le niveau A ou plus par rapport à cet indicateur. Les installations ayant atteint le niveau A sont dotés d'un système de gestion formel et documenté qui comprend notamment des normes et des procédures de sécurité documentées, des rôles et des responsabilités bien définis ainsi que des ressources affectées à la mise en œuvre du système de gestion.

Indicateur 3 : Formation, comportement et culture

Le troisième indicateur se rapporte à la formation efficace des employés et des entrepreneurs sur la santé et la sécurité pour s'assurer qu'ils sont en mesure d'identifier les dangers et de prévenir les incidents. Un programme de formation conforme aux exigences de l'initiative VDMD comprend une analyse des besoins en formation, une formation axée sur le risque et une orientation des employés, des entrepreneurs et des visiteurs. Les résultats globaux pour cet indicateur sont élevés et représentent 84 % des installations ayant atteint le niveau A ou plus. Ces installations ont démontré que le but de la formation est de permettre d'appliquer des programmes visant à identifier et à signaler les dangers tout en mettant l'accent sur des mesures de prévention proactives.

Indicateur 4 : Surveillance et déclaration

Le quatrième indicateur a pour but de s'assurer que le rendement en matière de santé et de sécurité fait l'objet d'un contrôle et de rapports, tant internes qu'externes. Les installations ayant atteint le niveau A pour cet indicateur auront mis en œuvre un programme de contrôle de la sécurité et la santé complètement fonctionnel pour favoriser la production de rapports internes et publics. Un programme de contrôle exhaustif permettra de faire le suivi du rendement en fonction des points forts et des points faibles, des inspections sur la sécurité et la santé, de la surveillance en matière de santé et des enquêtes sur les incidents. Les membres ont enregistré un rendement positif dans ce domaine, soit 75 % des installations ayant atteint le niveau A ou plus.

Indicateur 5 : Rendement

S'agissant de la sécurité et la santé de nos employés, les membres se sont fixé l'objectif de « Zéro blessure ». Le but du cinquième indicateur est de s'assurer que les installations prennent les dispositions nécessaires pour atteindre cet objectif. Pour atteindre le niveau A, les installations doivent fixer des objectifs de rendement; de son côté, la direction du site doit participer aux étapes d'élaboration et d'examen des objectifs en question. Conformément à cet indicateur, une installation n'est pas admissible au niveau A ou plus si un accident mortel survient au cours de l'année sur laquelle porte le rapport. En 2012, 94 % des installations ayant produit des rapports ont atteint le niveau A ou plus, reflétant ainsi les points forts des membres dans ce domaine.

COLLABORATION AVEC LA COMMUNAUTÉ D'ELK VALLEY

Située au sud-est de la Colombie-Britannique, Elk Valley opère cinq installations de charbon de sidérurgie. Depuis des décennies, nous sommes le fier partenaire de la communauté dans les régions de Crowsnest Pass, Elkford, Fernie et Sparwood. Nous accordons une grande valeur aux relations que nous avons établies localement avec les entreprises, les gouvernements, les Premières nations, les organisations de loisirs, les aînés, les jeunes ainsi que les autres groupes communautaires et les familles. Il est important pour nous que notre présence dans la communauté contribue à la prospérité de ces populations.

En mars 2012, nous avons invité des représentants de la communauté pour se joindre à un groupe consultatif qui a été créé pour encourager le dialogue et la communication sur nos activités d'exploitation et leurs domaines d'influence au sein des communautés d'Elk Valley. Cette initiative correspond à l'un des objectifs que nous avons fixés en matière de développement durable des communautés : mettre en place un processus permettant de maximiser les avantages et la collaboration au profit de la communauté.

« Le groupe consultatif est la structure qui nous permet ensemble de traiter les problèmes et de relever les défis de la communauté, » a affirmé Sharon Strom, coordinatrice, développement durable. « C'est aussi un outil qui favorise le partage d'information sur nos différentes activités au sein de la communauté. En effet, le partage et l'obtention de la rétroaction sur nos initiatives de développement durable représentent particulièrement un intérêt pour nous. »



Les membres du Groupe consultatif des communautés d'intérêts d'Elk Valley visitant l'usine de traitement de l'eau corrosive à West Line Creek.

Le groupe consultatif se réunit deux fois par an avec un président, un vice-président et un président stagiaire. Un comité de direction, élu par la majorité du groupe et limité à 13 membres – avec au moins une personne pour chaque domaine d'intérêt et une personne pour chacune des communautés avoisinantes – se réunit une fois par trimestre.

Nous avons invité une tierce partie indépendante pour nous aider à définir le mandat et la structure du groupe; elle comprend des équipes de travail qui contribuent à l'orientation stratégique à court terme ainsi que des comités permanents à long terme.

À ce jour, le groupe a participé à des discussions sur nos objectifs de développement durable et l'initiative Vers le développement minier durable de l'Association minière du Canada.

« L'initiative consultative des communautés d'intérêts de Teck à Elk Valley était une occasion formidable qui nous a permis de participer aux débats avec un éventail de groupes de résidents multidisciplinaires qui sont concernés par les retombées de l'industrie de l'extraction de la houille, » a précisé Lois Halko, maire de Sparwood et présidente du groupe consultatif.

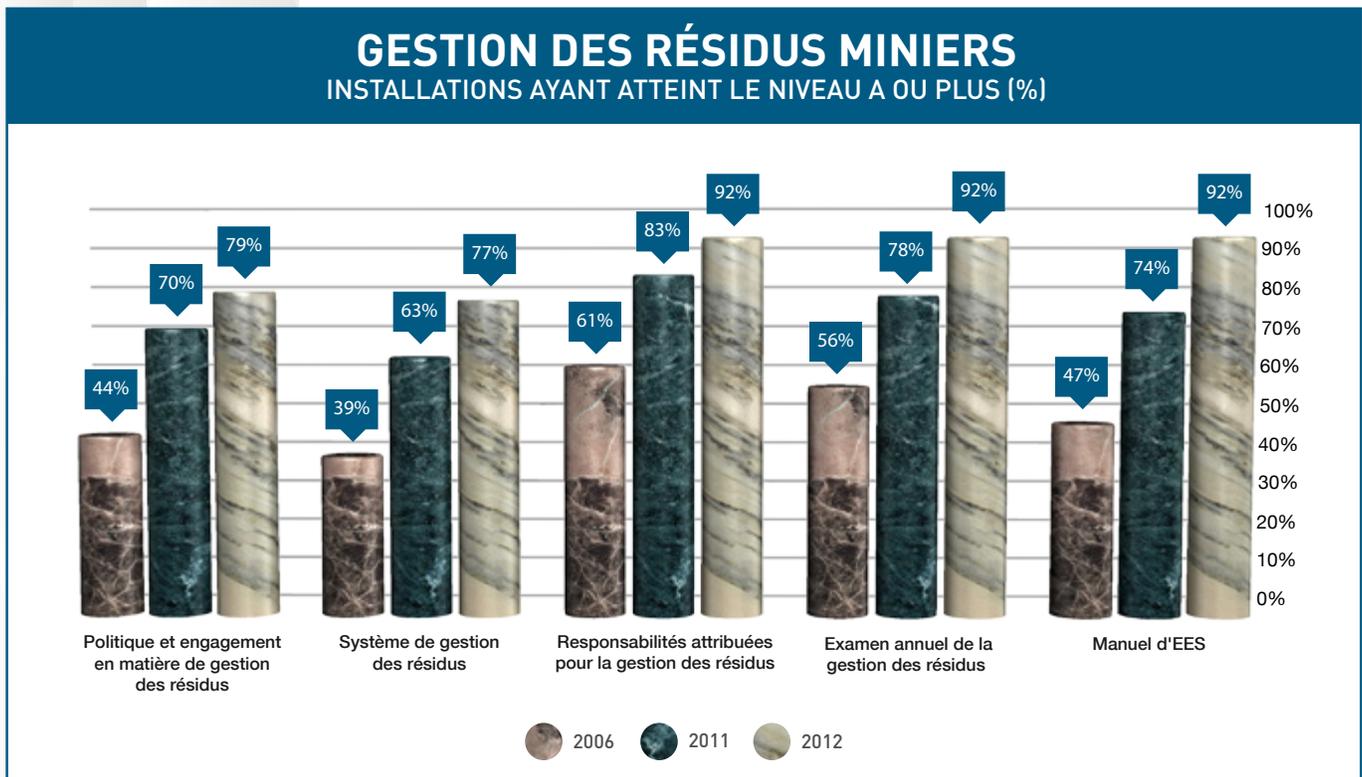
Lee-Anne Walker, membre du groupe consultatif et directrice administrative du groupe du bassin hydrographique communautaire Elk River Alliance, a ajouté « En tant que membre de la communauté, j'apprécie le dialogue ouvert, car c'est une occasion d'obtenir les faits directement de Teck. À mon avis, la société est vraiment réceptive à cet égard. »

Source: *Teck Resources*

EMPREINTE ENVIRONNEMENTALE

L'un des objectifs de l'initiative VDMD est de minimiser l'incidence de l'exploitation minière sur l'environnement et la biodiversité à toutes les étapes du développement, allant de la prospection jusqu'à la fermeture. Cette section décrit comment les membres ont conçu des systèmes visant à minimiser leur empreinte environnementale grâce aux pratiques exemplaires en matière de gestion des résidus miniers et de conservation de la biodiversité.

GESTION DES RÉSIDUS MINIERES



Les confinements des résidus miniers sont des éléments essentiels de l'exploitation minière; à cet égard, il est impératif de les gérer de manière responsable afin de protéger la sécurité humaine et l'environnement.

Outre l'adhésion aux normes techniques, le protocole de gestion des résidus miniers contient cinq indicateurs de rendement dont le but est de confirmer que l'installation a mis au point un système permettant la gestion responsable des résidus miniers. Ce protocole vise à s'assurer que les installations ont instauré une politique formelle, ont élaboré et mis en œuvre un système de gestion des résidus miniers, ont confié la responsabilité au chef de la direction ou au directeur de l'exploitation de la société et qu'ils ont préparé des guides d'exploitation, d'entretien et de contrôle pour tous les confinements des résidus miniers. Les installations doivent également revoir chaque année leur système de gestion et rapporter les résultats de leur évaluation au cadre de direction responsable, et ce, conformément aux exigences de ce protocole.

L'industrie minière du Canada est réputée être à l'avant-garde de la gestion des résidus miniers. Avec la collaboration de nos membres, l'AMC a mis au point des guides qui sont utilisés à l'échelle mondiale. Ces guides

mettent en évidence les mesures prises par les sociétés minières en vue d'exploiter les parcs à résidus miniers de façon sécuritaire tout en respectant les pratiques exemplaires dans ce domaine.

Dans l'ensemble, les résultats de la gestion des résidus miniers ont évolué considérablement au cours des dernières années. Depuis 2008, date à laquelle le rendement dans ce domaine était jugé prioritaire, l'AMC a organisé des formations sur l'application des guides au profit des praticiens partout au pays.

Indicateur 1 : Politique et engagement en matière de gestion des résidus

Le premier indicateur de ce protocole permet d'évaluer si une société a élaboré une politique qui reflète ses objectifs, ses engagements et ses principes en matière de gestion des résidus. Pour atteindre le niveau A par rapport à cet indicateur, une société doit être en mesure de démontrer qu'elle a instauré une politique s'articulant sur des engagements précis dont le but est de s'assurer que toutes les structures sont stables, que tous les solides et l'eau sont gérés dans les limites des zones désignées, que tous les aspects de la gestion des résidus sont conformes aux exigences réglementaires et aux saines pratiques d'ingénierie, que les communautés d'intérêts se concertent entre elles relativement à la gestion des résidus et que les programmes de revue et d'amélioration continue sont mis en œuvre.

En 2012, 79 % des installations ayant produit des rapports ont atteint le niveau A ou plus. C'est une augmentation sensible comparativement à 2006 où seulement 44 des installations ont fait preuve de leur capacité à satisfaire tous les critères relatifs à cet indicateur.

Indicateur 2 : Système de gestion des résidus

Le deuxième indicateur exige que les installations appliquent un système de gestion des résidus pour mettre en place une structure systématique formelle favorisant l'évaluation des risques, la fixation d'objectifs, la consultation des communautés d'intérêts, la mise en œuvre des activités qui permettront d'atteindre ces objectifs, la délégation des responsabilités, l'élaboration d'indicateurs clés de rendement et l'établissement de processus pertinents pour assurer la gestion efficace des parcs à résidus miniers. En 2012, 75 % des installations ont atteint le niveau A ou plus par rapport à cet indicateur comparativement à 39 % en 2006.

Indicateur 3 : Responsabilités attribuées pour la gestion des résidus

Le troisième indicateur permet d'évaluer si les installations ont défini de manière appropriée la responsabilité en matière de gestion des résidus. Pour atteindre le niveau A, les membres de l'AMC doivent démontrer que la responsabilité globale de la gestion des résidus a été confiée à un membre de la direction de l'entreprise (chef de la direction ou directeur général), à qui il incombera de mettre en place une structure de gestion appropriée, et de garantir à la société et à ses communautés d'intérêts que les parcs à résidus sont gérés de façon responsable. Pour la mise en œuvre du système de gestion des résidus, il est impératif que la responsabilité de la direction soit bien définie à cet égard. Ce faisant, on met en évidence l'importance des parcs à résidus pour notre entreprise ainsi que les répercussions négatives importantes que pourraient avoir les pratiques de gestion des résidus sur l'environnement.

Au niveau des sociétés multinationales, la responsabilité serait confiée au cadre le plus haut placé au Canada. Le cadre de direction déléguera la responsabilité de la gestion des résidus, des questions budgétaires et d'autres fonctions liées aux résidus au personnel-cadre de l'exploitation et de l'entreprise, et ce, tout en assumant la responsabilité globale du rendement. Les résultats de cet indicateur sont assez impressionnants - 92 % des installations ayant produit des rapports ont atteint le niveau A ou plus en 2012 comparativement à 61 % en 2006.

Indicateur 4 : Examen annuel de la gestion des résidus

Le quatrième indicateur a pour but de confirmer si les installations évaluent régulièrement le rendement de leurs systèmes de gestion des résidus. Pour atteindre le niveau A, les installations doivent faire preuve de leur capacité à effectuer des examens annuels. En règle générale, l'examen annuel concerne les rapports d'inspection, de vérification et d'évaluation, l'évolution de la situation, le contrôle des résultats, les déversements et d'autres incidents, les recommandations et l'engagement envers l'amélioration continue. L'examen permettra également d'évaluer la pertinence des politiques et des objectifs du rendement et des ressources financières allouées au

système de gestion des résidus. L'examen annuel est la période propice pour aborder les changements qui doivent être apportés aux engagements envers les communautés d'intérêts. L'examen annuel a pour objectif d'aller au-delà du rendement technique pour traiter tous les aspects de la gestion des parcs à résidus miniers; à ce titre, il doit faire l'objet d'un rapport au cadre de direction responsable de cette gestion.

Les résultats des membres dans ce domaine ont augmenté progressivement au cours des dernières années - 92 % des installations ont atteint le niveau A ou plus en 2012 comparativement à 56 % en 2006.

Indicateur 5 : Manuel d'exploitation, d'entretien et de surveillance (EES)

Le cinquième indicateur permet de confirmer si une société a élaboré un manuel EES exhaustif. Ce manuel définit les protocoles propres au site pour assurer une exploitation, un entretien et une surveillance sécuritaires des parcs à résidus et des installations de gestion des eaux. Il comporte des instructions sur l'exploitation sécuritaire des parcs en question et permet de s'assurer de la disponibilité de la documentation essentielle. Il communique à tout le personnel les critères d'ingénierie et les principes de gestion des parcs les plus importants. Un manuel EES peut également être une exigence réglementaire selon la juridiction compétente.

Pour atteindre un niveau A par rapport à cet indicateur, les sociétés sont tenues de mettre au point un manuel EES et de l'appliquer dans la mesure où il fait partie intégrante du système de gestion. Les installations ayant atteint le niveau A doivent également faire preuve de leur capacité à établir des plans de préparation et d'intervention d'urgence qui sont une composante fondamentale des manuels EES et de la sécurité des parcs et des communautés avoisinantes. L'AMC gère un manuel d'orientation détaillé qui précise les pratiques exemplaires sur la façon d'élaborer un manuel EES et sur l'information qu'il doit contenir. Ce guide est accessible sur le site Web de l'AMC (www.mining.ca).

Les résultats relatifs à cet indicateur sont en adéquation avec le rendement des autres secteurs concernés par ce protocole. En 2012, 92 % des installations ayant produit des rapports ont atteint le niveau A ou plus, ce qui reflète une augmentation notable par rapport à 2006 où seulement 47 des installations produisant des rapports ont atteint le niveau A ou plus.

Vérification ou évaluation de la gestion des résidus

Les membres de l'AMC peuvent faire preuve de leadership en ordonnant une vérification et une évaluation formelles indépendantes de leur système de gestion des résidus. Au niveau des cinq indicateurs du protocole de gestion des résidus, les niveaux AA et AAA nécessitent une vérification et une évaluation. Au niveau AA, la vérification ou l'évaluation est interne, c'est-à-dire qu'elle est effectuée par une personne ou une équipe interne appartenant à la société, mais qui est indépendante du site objet de l'évaluation. Au niveau AAA, la vérification ou l'évaluation est externe; à cet effet, la société doit faire appel à une tierce partie pour faire l'évaluation. Les objectifs de la vérification et de l'évaluation consistent à déterminer si le système de gestion des résidus est conforme au manuel correspondant et si le système a été effectivement mis en œuvre. L'impartialité de la vérification et de l'évaluation offre une garantie aux sociétés et les aide à améliorer leur rendement. En outre, les communautés d'intérêts sont assurées que les parcs à résidus miniers sont gérés selon les meilleures pratiques exemplaires.

En 2012, les installations ci-après ont obtenu le niveau A ou plus relativement à tous les indicateurs de gestion des résidus :

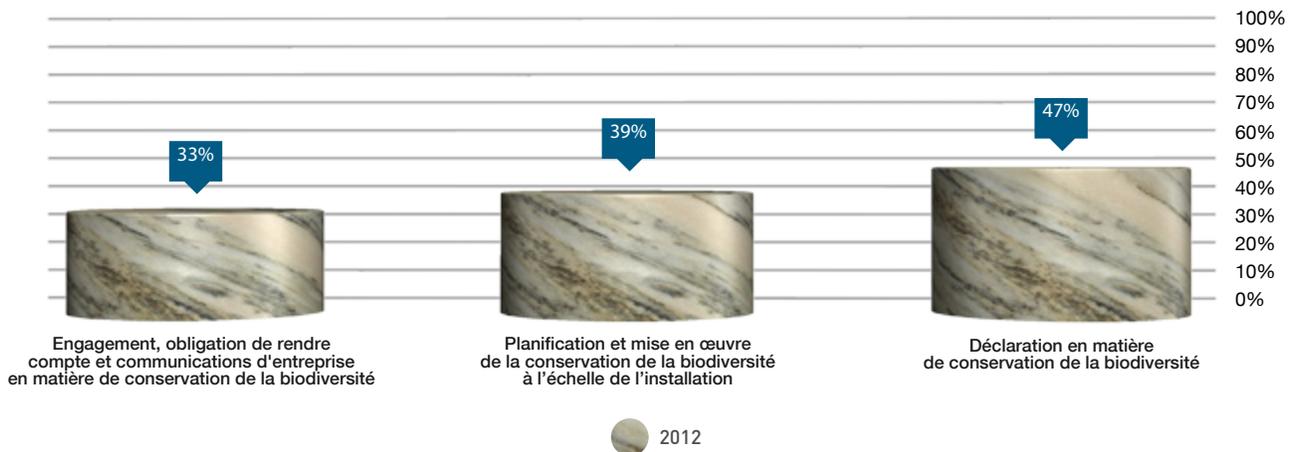
- ArcelorMittal Mining Canada G.P., Mont-Wright
- ArcelorMittal Mining Canada G.P., Port-Cartier
- Société aurifère Barrick, Hemlo
- BHP Billiton Canada inc., mine de diamants Ekati
- Cameco Corporation, Exploitation de Key Lake
- Cameco Corporation, Exploitation de Rabbit Lake
- De Beers Canada inc., mine Victor
- De Beers Canada inc., mine du lac Snap
- HudBay Minerals inc., Compagnie Minière et Métallurgique de la Baie d'Hudson
- IAMGOLD Corporation, Niobec
- IAMGOLD Corporation, mines d'or Rosebel, Nev.
- IAMGOLD Corporation, Essakane
- IAMGOLD Corporation, projet Westwood
- Inmet Mining Corporation*, mine Çayeli
- Inmet Mining Corporation*, Troilus
- Inmet Mining Corporation*, Copper Range Company
- Inmet Mining Corporation*, Norbec
- Inmet Mining Corporation*, Samatosum
- Inmet Mining Corporation*, Lac Sturgeon
- Inmet Mining Corporation*, Lac Winston
- Rio Tinto, La Compagnie minière IOC, Labrador City
- Shell Canada Energy inc. Shell Albion Sands
- Suncor Énergie inc., Installations de sables bitumineux
- Syncrude Canada Ltd., Installations de sables bitumineux
- Teck Resources Limited, Highland Valley Copper
- Teck Resources Limited, Exploitation de Duck Pond
- Teck Resources Limited, Exploitation de Cardinal River
- Teck Resources Limited, Exploitation de Elkview
- Vale, exploitations du Manitoba
- Vale, exploitation de Sudbury
- Vale, exploitations VNL Labrador
- Exploitation de Glencore Copper, Fonderie Horne
- Exploitation de Glencore Nickel, mine Raglan
- Exploitation de Glencore Zinc, Exploitation de Kidd

* maintenant First Quantum Minerals

GESTION DE LA CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ

GESTION DE LA CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ

INSTALLATIONS AYANT ATTEINT LE NIVEAU A OU PLUS (%)



Nous sommes persuadés que l'exploitation minière, menée en consultation avec les communautés d'intérêts, peut coexister avec la conservation de la biodiversité. La conservation de la biodiversité durant toutes les étapes du cycle de vie d'une mine est une priorité de l'industrie et permet à une société de garder le privilège de l'exploitation.

Le protocole de gestion de la conservation de la biodiversité se compose de trois indicateurs qui définissent les attentes des sociétés minières relativement à la conservation de la biodiversité. L'objectif du protocole est de confirmer que les installations minières se sont engagées formellement à gérer la biodiversité sur leurs sites, que les plans d'action relatifs aux aspects importants de la biodiversité ont été mis en œuvre et que les systèmes de production de rapports sur la conservation de la biodiversité sont élaborés pour informer les décideurs et rendre public le rendement des parcs.

Un système de conservation de la biodiversité se compose de nombreux éléments; en outre, les membres de l'AMC tâchent toujours de comprendre les exigences de ce nouveau protocole de l'initiative VDMD. Les résultats globaux de 2012 montrent que des efforts doivent être déployés pour améliorer le rendement dans ce domaine.

Indicateur 1 : Engagement, obligation de rendre compte et communications d'entreprise en matière de conservation de la biodiversité

Cet indicateur a pour but de démontrer que les politiques et que la responsabilisation sont en place au sein de l'entreprise et que ces aspects sont communiqués à tout le personnel pour soutenir la gestion des sujets concernant la conservation de la biodiversité. Pour atteindre le niveau A, les installations doivent être en mesure de faire preuve de leur engagement envers la conservation de la biodiversité qui a été communiqué aux employés concernés. Cet engagement doit être en adéquation avec l'esprit du Cadre de la politique sur l'exploitation minière et la biodiversité de l'AMC; en outre, la concrétisation de cet engagement nécessite une définition des rôles et des responsabilités. En 2012, 33 % des installations ayant produit des rapports ont atteint le niveau A ou plus, contre 33 % pour le niveau B. Ces résultats montrent que même si tous les membres ne peuvent pas atteindre le niveau A pour cet indicateur, ils font néanmoins des efforts pour résoudre les lacunes.

Indicateur 2 : Planification et mise en œuvre de la conservation de la biodiversité à l'échelle de l'installation

Le deuxième indicateur permet d'évaluer si une installation a mis au point des plans et des systèmes de gestion efficaces et que ceux-ci sont mis en œuvre dans le but d'assurer la gestion des aspects importants de la

biodiversité. Pour atteindre le niveau A ou plus, la direction du site doit mettre en œuvre un plan de conservation ou un système de gestion de la biodiversité. Les installations doivent tenir compte de certains aspects comme l'établissement de processus de contrôle, la fixation d'objectifs, la concertation avec les communautés d'intérêts et la formation des employés. Après la première année de la production de rapports, les résultats globaux montrent que 39 % des installations ayant produit des rapports ont atteint le niveau A ou plus et 19 % ont obtenu le niveau B.

Indicateur 3 : Déclaration en matière de conservation de la biodiversité

Le troisième indicateur se rapporte aux systèmes de production de rapports. Il a pour objectif d'encourager les sociétés à mettre au point des systèmes pour informer le processus décisionnel et rendre public le rendement. L'évaluation permet de déterminer si les installations ont élaboré des processus pour suivre et rapporter les efforts de conservation, mis en œuvre des approches cohérentes pour la surveillance et la production de rapports et rapporté le rendement aux niveaux interne et externe. En 2012, 47 % des installations ont atteint le niveau A ou plus par rapport à cet indicateur et 27 % ont atteint le niveau B. Bien que ce protocole soit récent, certains membres ont déjà atteint les niveaux AA et AAA par rapport aux trois indicateurs.

La collaboration étant au centre de l'initiative VDMD, l'AMC fera en sorte, dans le cadre des quatre protocoles originaux, que les installations ayant produit des rapports aux niveaux de rendement les plus bas apprennent de leurs pairs et mettent en œuvre des systèmes de gestion d'avant-garde pour la conservation de la biodiversité.

Échantillonnage d'eau aux installations de Glencore nickel à Sudbury



REMISE EN ÉTAT DES TERRES HUMIDES MARÉCAGEUSES DANS LES RÉGIONS DES SABLES BITUMINEUX

Des scientifiques de renom en Amérique du Nord aident Syncrude à élaborer le plus important projet de recherche sur la remise en état des terres humides marécageuses dans une région qui était auparavant une mine à ciel ouvert.

Une tourbière est similaire à un marécage ou un marais dans la mesure où il s'agit d'un type particulier d'habitat en zone humide. Selon la scientifique de l'environnement chez Syncrude, Jessica Clark, le nom n'est pas important; c'est l'habitat lui-même qui distingue la région.

« Ces types de paysages se trouvent naturellement dans notre région; aussi, la responsabilité des promoteurs de l'exploitation des sables bitumineux consiste, entre autres, à rendre cette région similaire à l'habitat naturel d'origine, » affirme Clark. « À l'heure actuelle, nous collaborons avec des universités en Amérique du Nord dans le but de trouver la meilleure recherche possible. Nous examinons l'eau, la végétation, le climat, les nutriments et le sol pour mesurer les résultats de nos efforts. L'eau est un élément clé pour le développement durable; les insectes et les plantes sont un bon indicateur si nous sommes sur le bon chemin. »

La construction du bassin hydrographique expérimental à Sandhill Fen a été achevée en 2012; les 12 derniers mois ont servi de référence pour la recherche continue qui se déroulera pendant les 20 prochaines années. Des centaines de stations de surveillance sont mises en place dans toute la région pour surveiller les données de recherche importantes comme le rendement de la végétation, le climat, l'humidité du sol, la qualité et la quantité d'eau.



Remise en état de la terre humide marécageuse au parc des sables bitumineux de Syncrude.

La zone de recherche comprend un bassin de stockage d'eau qui peut être contrôlé pour assurer l'écoulement de niveaux d'eau appropriés vers le marécage. Les amas de débris ligneux représentent un autre aspect important de l'habitat. Bien qu'à première vue ils semblent ne pas être à leur place, ils jouent néanmoins un rôle important dans la diminution de l'érosion et permettent à de nombreuses espèces végétales de trouver leur niche.

« Les plantes savent quand sortir au grand jour et les amas de débris ligneux créent un lit qui permet aux différents types de plantes de s'épanouir. Nous les scientifiques appelons ces milieux des niches écologiques. Autour de la moindre bûche, on trouve un éventail de conditions - ombre, soleil, sécheresse et eau. Chaque plante a sa propre niche et les gros débris ligneux offrent un milieu agréable où de nombreuses variétés de plantes peuvent s'épanouir, » précise Clark.

En fin de compte, l'ancienne mine à ciel ouvert aura le même paysage que le bassin hydrographique de Sandhill Fen; ainsi, elle sera utile pour les opérations de remise en état et la recherche.

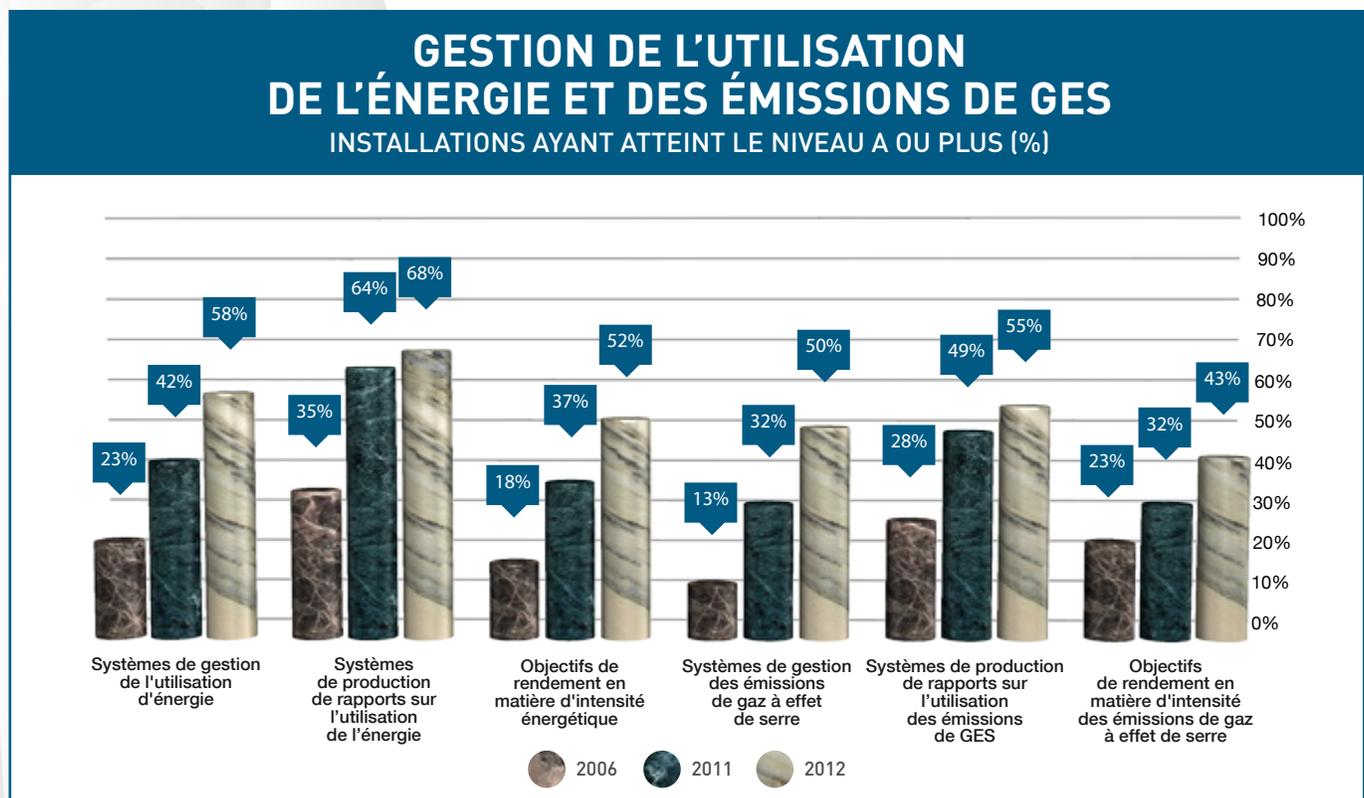
« C'est la première fois qu'on a ciblé une tourbière de cette taille. Plus nous apprenons au sujet de la remise en état d'une terre humide marécageuse, mieux outillés nous serons; cela nous permettra d'acquérir les connaissances nécessaires pour progresser, » affirme Clark.

EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

En 2009, l'AMC a souscrit à la politique du Conseil international des mines et métaux (ICMM) sur les changements climatiques, reconnaissant la nécessité d'un effort mondial systématique pour réduire l'ampleur des changements climatiques d'origine humaine et soutenir l'adaptation à leurs impacts. Le protocole de gestion de l'énergie et des émissions de gaz à effet de serre est un outil important pour aider les sociétés minières à mettre en œuvre leurs engagements relatifs aux changements climatiques, comme ceux de la politique de l'ICMM, de manière transparente.

Certaines mines souterraines aménagent de nouvelles zones de production à des profondeurs beaucoup plus grandes, entraînant ainsi une augmentation de l'intensité énergétique en raison de l'énergie supplémentaire requise pour la ventilation, le pompage, le refroidissement, le levage et le soutien de l'infrastructure en profondeur. Par conséquent, l'industrie doit continuer à explorer toutes les possibilités pour réduire la consommation énergétique. Grâce à la mise en œuvre de systèmes de gestion complets, les membres de l'AMC peuvent surveiller plus efficacement et réduire leur consommation d'énergie et leurs émissions de GES.

GESTION DE L'UTILISATION DE L'ÉNERGIE ET DES ÉMISSIONS DE GES



L'amélioration de l'efficacité énergétique et la réduction des émissions de gaz à effet de serre sont des priorités de l'industrie minière du Canada dans la mesure où elles contribuent à l'atténuation des incidences sur l'environnement et à la réduction des coûts d'exploitations d'un site minier.

Le protocole de gestion de l'énergie et des émissions de GES comporte trois indicateurs dont l'objectif est de confirmer si une installation a mis au point un système complet pour la gestion de l'énergie et des émissions

de GES. Conformément à ce protocole, une installation doit démontrer que la responsabilisation est confiée à la haute direction dans le cadre de son système de gestion et qu'un processus est mis en place pour assurer l'examen régulier des données sur l'énergie et leur intégration appropriée dans les activités d'exploitation. L'année 2012 a été la dernière année pour la production de rapports sur les trois indicateurs séparément concernant la gestion de l'énergie et des émissions de GES. Les révisions du protocole sont entrées en vigueur le 1er janvier 2013. Le nouveau protocole se rapporte à un seul système de gestion regroupant l'utilisation de l'énergie et les émissions de GES. Ce changement permet de constater que dans le secteur minier, l'énergie utilisée dans les installations est produite à partir de combustibles fossiles qui sont la principale source des gaz à effet de serre.

Les installations sont appelées à dispenser une formation de sensibilisation à l'énergie et à mettre en place des systèmes pour le suivi et la production de rapports, internes et externes, concernant les données sur l'utilisation de l'énergie et les émissions de GES. Enfin, dans le cadre de l'amélioration continue et conformément à l'esprit de l'initiative VDMD, ce protocole a pour objectif de confirmer que les installations fixent les objectifs de rendement à atteindre en matière d'utilisation de l'énergie et des émissions de GES.

Indicateurs 1 et 4 : Systèmes de gestion de l'énergie et des émissions de GES

L'initiative VDMD a pour objectif de confirmer que les membres de l'AMC sont en mesure de démontrer qu'ils ont mis en place des systèmes formels pour la gestion de l'énergie et des émissions de GES, et ce, en plus de la gestion des données au niveau de l'installation. Les installations qui atteignent le niveau A par rapport aux indicateurs 1 et 4 de ce protocole seront en mesure de démontrer que la haute direction s'est engagée à reconnaître le caractère prioritaire de l'énergie et des émissions de GES pour l'entreprise. De leur côté, les installations de niveau A devront définir les responsabilités confiées aux directeurs de l'exploitation et aux responsables du secteur de l'énergie, et élaborer des formations de sensibilisation à l'énergie.

Les installations qui atteignent les niveaux AA et AAA sont considérées comme étant les chefs de file de l'industrie. Ces installations sont en mesure de démontrer que la gestion de l'énergie et des émissions de GES est intégrée dans leurs stratégies à l'échelle de l'entreprise et explorent ailleurs les possibilités d'optimiser l'utilisation de l'énergie et la réduction des émissions de GES. À titre d'exemple, ces chefs de file ont notamment collaboré avec la chaîne d'approvisionnement pour réduire la consommation énergétique et/ou les émissions de GES ainsi que les investissements dans la recherche et le développement et qui se sont par ailleurs engagés envers les communautés d'intérêts dans les activités d'éducation et de sensibilisation.

En 2012, 58 % des installations ont rapporté un niveau A ou plus par rapport à l'indicateur 1 (gestion de l'énergie) et 53 % ont rapporté le niveau A ou plus relativement à l'indicateur 4 (gestion des émissions de GES). C'est une augmentation sensible depuis 2006, période où 23 % des installations ont déclaré avoir un système complet de gestion d'énergie et où 13 % ont signalé avoir mis en place un système complet de gestion des émissions de GES. Malgré l'amélioration très notable du rendement, tout porte à croire qu'il existe d'énormes possibilités pour réaliser d'autres progrès.

Indicateurs 2 et 5 : Systèmes de production de rapports sur l'utilisation de l'énergie et les émissions de GES

Pour qu'une installation puisse prendre les bonnes décisions concernant la gestion de l'énergie, elle doit mettre en place des processus de suivi et de production de rapports concernant le rendement. Les installations qui atteignent le niveau A relativement aux indicateurs 2 (production de rapports sur l'utilisation de l'énergie) et 5 (production de rapports sur les émissions de GES) du protocole, ont élaboré et mis en œuvre un système permettant de fournir des données robustes aux communautés d'intérêts et d'informer les décideurs internes. L'important est que le système de production de rapports puisse favoriser la communication en toute confiance des données pertinentes aux bonnes personnes.

Les installations qui déclarent des niveaux AA et AAA relativement à cet indicateur sont celles dont les systèmes de production de rapports font l'objet d'une vérification interne et externe pour évaluer leur efficacité et leur pertinence ainsi que l'exactitude et la fiabilité des données déclarées. Les installations qui dépassent les exigences du niveau A rendront également public leur rendement par rapport aux objectifs escomptés.

Les résultats de 2012 concernant les indicateurs 2 et 5 montrent une progression dans la mesure où les installations ayant atteint le niveau A ou plus pour les systèmes de production de rapports sur l'utilisation de l'énergie et les émissions de GES ont représenté respectivement 68 % et 59 %. C'est une amélioration par rapport à 2006 où 35 % des installations ont déclaré avoir atteint un niveau A ou plus relativement au système de production de rapports sur les émissions de GES.

Indicateurs 3 et 6 : Objectifs de rendement

Les sociétés fixent des objectifs pour un bon nombre de leurs activités. Les systèmes de gestion de l'énergie et des émissions de GES nécessitent également l'établissement d'objectifs. Les installations ayant atteint le niveau A, par rapport aux indicateurs 3 (objectifs concernant l'utilisation d'énergie) et 6 (objectifs se rapportant aux émissions de GES), doivent non seulement définir des objectifs pour ces deux domaines, mais également les réaliser au cours de l'année sur laquelle porte le rapport. Pour pouvoir atteindre les niveaux AA ou AAA relativement à cet indicateur, les installations doivent réaliser les objectifs fixés pendant trois des quatre dernières années et procéder à une vérification, interne ou externe, de leur rendement. Au cours des dernières années, les membres de l'AMC ont affiché une amélioration sensible dans la définition et la réalisation des objectifs portant sur l'utilisation de l'énergie et les émissions de GES. Le pourcentage des installations au niveau A ou plus pour l'indicateur 3 (objectifs concernant le rendement de l'intensité énergétique) est passé de 18 % en 2006 à 51 % en 2012. On note également une augmentation pour l'indicateur 6 (objectifs concernant le rendement de l'intensité des émissions de GES), qui a atteint 44 % en 2012 contre 23 % en 2006.

Révision du protocole de gestion de l'énergie et des émissions de GES

En 2010, l'AMC a fait appel à un consultant indépendant pour passer en revue les résultats de l'initiative VDMD relatifs à la gestion de l'énergie et les émissions de GES, et ce, afin de nous aider à mieux comprendre pourquoi les résultats du rendement ont enregistré une amélioration plus lente que prévu. La conclusion de cette révision montre que le rendement de l'initiative VDMD est lié directement au degré d'importance accordé par les installations à la consommation énergétique. Les grands consommateurs d'énergie sont plus susceptibles de mettre au point des systèmes complets pour la gestion de l'énergie et des émissions de GES; à cet égard, ils sont tenus de déclarer chaque année les émissions de GES à un organisme de réglementation. Pour les petits émetteurs, les émissions de GES ne revêtent pas beaucoup d'importance; par conséquent, ils n'investissent pas les mêmes ressources dans leurs programmes de gestion de l'énergie que les grands metteurs.

À la suite de cette révision, les membres de l'AMC ont procédé à l'examen du protocole sur l'énergie pour étudier les possibilités d'intégrer la notion d'importance dans les critères. Par la même occasion, nous avons examiné le protocole afin de nous assurer de sa pertinence en tant qu'outil qui favorise l'amélioration du rendement. Cet examen a permis l'élaboration d'un ensemble d'indicateurs révisés pour l'énergie et les émissions de GES. En 2013, les membres appliqueront la version révisée du protocole de gestion de l'énergie et des émissions de GES.

Les éléments suivants ont été incorporés dans le protocole révisé :

Notion d'importance

Conformément au protocole original de gestion de l'énergie et des émissions de GES, tous les membres de l'AMC étaient tenus de rapporter le rendement à toutes les installations, peu importe le caractère important de l'utilisation de l'énergie et des émissions de GES. Les indicateurs modifiés tiennent compte de la notion d'importance à deux niveaux. Le premier est fondé sur l'utilisation totale de l'énergie et des seuils des émissions de GES; le second reflète les sources de carburant spécifiques.

Un seuil de 25 kt d'équivalent CO₂ et de 250 000 GJ a été fixé aussi bien pour la consommation énergétique que pour les émissions de GES totales; ainsi, les installations en deçà du seuil ne sont pas obligées de rendre publics leur système de gestion et les objectifs de rendement. Néanmoins, ces installations seraient tenues de produire des rapports conformément au système de production de rapports. L'AMC s'attend à ce qu'un petit nombre d'installations seulement soient en deçà de ces seuils.

Le second élément important permet à une installation d'éviter d'inclure des sources de carburant négligeables dans son système de gestion pourvu qu'elle fixe un seuil pour définir les sources importantes de carburant.

La décision d'incorporer la notion d'importance dans ce protocole est fondée sur une analyse du rendement des sociétés membres de l'AMC relativement à l'initiative VDMD, et ce, comparativement à l'utilisation énergétique et aux émissions de GES totales. Les résultats de l'analyse ont montré que les installations qui émettent plus de 50 000 tonnes d'équivalent CO₂ sont fortement appelés à gérer activement et à réduire leurs émissions. D'autre part, les émissions représentent peu d'importance pour les installations qui émettent moins de 50 000 tonnes d'équivalent CO₂ dans la mesure où ces installations vont probablement se focaliser sur d'autres problèmes environnementaux, sociaux et économiques qui sont plus importants pour leurs activités d'exploitation. La décision d'intégrer la notion d'importance dans ce protocole, une inclusion unique pour l'initiative VDMD, a été prise en concertation avec le groupe consultatif des CI de l'AMC.

Rapports sur les unités fonctionnelles

L'initiative VDMD a toujours mis l'accent sur la production de rapports au niveau de l'installation; toutefois, le nouveau protocole de gestion de l'énergie et des émissions de GES donne aux sociétés la flexibilité de regrouper les installations en unités fonctionnelles aux fins de l'établissement d'objectifs. La décision a été prise en reconnaissant le fait que les changements climatiques représentent un enjeu environnemental à l'échelle planétaire et que les sociétés doivent être encouragées à fixer des objectifs de rendement pour réduire au maximum les émissions, et ce, peu importe leur emplacement géographique.

Objectifs de rendement

Le protocole original imposait aux sociétés de fixer des objectifs pour améliorer l'intensité, tout en négligeant les autres types d'objectifs. Le protocole révisé offre plus de souplesse par rapport aux types d'objectifs acceptables, y compris les émissions totales et les objectifs pluriannuels.

En 2012, les installations ci-après ont atteint le niveau A ou plus relativement à tous les indicateurs de gestion de l'énergie et des émissions de GES :

- ArcelorMittal Mines Canada, Mont-Wright
- ArcelorMittal Mines Canada, Port-Cartier
- Société aurifère Barrick, Hemlo
- Diavik Diamond Mines Inc., mine de diamant Diavik
- Inmet Mining Corporation*, mine Çayeli
- Rio Tinto, La Compagnie minière IOC
- Rio Tinto, Labrador City
- Rio Tinto, Sept-Îles
- Nyrstar, Myra Falls
- Shell Canada Energy, Shell Albion Sands
- Teck Resources Limited, Highland Valley Copper
- Teck Resources Limited, Exploitation de Duck Pond
- Teck Resources Limited, Exploitation de Cardinal River
- Teck Resources Limited, Exploitation de Coal Mountain
- Teck Resources Limited, Exploitation de Elkview
- Teck Resources Limited, Exploitation de Fording River
- Teck Resources Limited, Exploitation Line Creek
- Exploitation de Glencore Copper, Exploitation de Kidd
- Exploitation de Glencore Copper, Raffinerie CCR
- Exploitation de Glencore Nickel, mine Raglan
- Exploitation de zinc de Glencore, CEZinc

*maintenant First Quantum



RENOMMÉE MONDIALE, VALEURS CANADIENNES.

Les Canadiens sont des chefs de file de l'exploitation minière dans le monde entier. Nos sociétés minières représentent près de 10 % de l'argent que le Canada a investi à l'étranger ces dix dernières années, améliorant ainsi la qualité de vie de millions de personnes.

Grâce aux initiatives individuelles de certaines entreprises et aux partenariats formés avec le gouvernement et les ONG, les sociétés minières canadiennes favorisent l'éducation, l'acquisition de compétences et la création d'emplois, et créent des débouchés pour les entreprises locales. Nous appliquons et partageons notre expertise environnementale, et nous facilitons la mise en œuvre de programmes sociaux à l'échelle locale.

Actifs dans plus de 100 pays, nos membres assument leurs responsabilités afin de générer des avantages pour les populations locales et de protéger l'environnement dans toutes les régions où ils sont implantés.

AU BURKINA FASO, IAMGOLD A CONSTRUIT UNE ÉCOLE PROFESSIONNELLE DESTINÉE AUX COLLECTIVITÉS AVOISINANT LA MINE ESSAKANE ET INTÉGRÉ CETTE ÉCOLE À UNE INITIATIVE À LA FOIS COMMUNAUTAIRE ET AUTONOME.

MINING.CA

L'INDUSTRIE
**MINIÈRE
CANADIENNE**
Que va-t-on encore découvrir?

Un message de l'Association minière du Canada

INITIATIVES INTERNATIONALES



Towards Sustainable Mining
Vers le développement minier durable

RESPONSABILITÉ SOCIALE INTERNATIONALE (RSI)

L'adoption de l'initiative VDMD est une condition d'adhésion à l'AMC, ce qui signifie que la mise en œuvre et la production de rapport sont obligatoires pour toutes les activités d'exploitation des membres au Canada. De plus en plus de membres de l'AMC – notamment Inmet Mining (Inmet Mining (maintenant First Quantum Minerals) Minerals), les mines Agnico Eagle et IAMGOLD – exigent que les activités d'exploitation mondiales appliquent les normes de l'initiative VDMD et rendent public leur rendement. Ainsi, les sociétés concernées seront en mesure de prouver leur capacité à gérer leurs responsabilités à l'échelle mondiale tout en respectant les mêmes normes élevées que celles qui sont appliquées aux activités d'exploitation au Canada.

Outre les efforts de l'AMC visant à encourager les pratiques exemplaires au sein de l'industrie dans le cadre de l'initiative VDMD, de nombreuses autres organisations et initiatives de par le monde contribuent au rendement environnemental et social dans le secteur minier. Sur le plan international, ce ne sont pas toutes les sociétés qui peuvent appliquer l'initiative VDMD; aussi, de nombreux membres de l'AMC s'investissent dans diverses initiatives internationales pour améliorer davantage leur rendement. Le tableau ci-après donne un résumé de la mise en œuvre de ces normes à l'échelle mondiale.

Projet pilote préparé par Barrick Gold et l'Agence canadienne de développement international concernant le reboisement dans les communautés éloignées près de la mine Lagunas Norte de la société au Pérou.



INITIATIVES INTERNATIONALES

APPLICATION DES NORMES ET PROGRAMMES INTERNATIONAUX PAR LES SOCIÉTÉS MEMBRES DE L'AMC

* L'initiative VDMD est appliqué aux installations à l'étranger
 ** L'initiative VDMD est appliquée aux installations internationales mais les résultats ne sont pas divulgués publiquement

Initiatives de l'industrie en matière de durabilité	Normes relatives au système de gestion	Initiatives volontaires à l'étranger							Normes relatives à la reddition de comptes, à la divulgation et à la transparence				Normes financières	Fait partie d'un indice d'investissement socialement responsable		Normes propres aux produits de base		
		Initiative Vers le développement minier durable de l'AMC*	Cadre stratégique de l'ICMM en matière de développement durable	e3 Plus de l'ACPE	ISO 14001 : Norme relative aux systèmes de gestion environnementale	OHSAS 18001 :	Pacte Mondial des Nations Unies	Initiative pour la transparence des industries d'extraction	Principes volontaires sur la sécurité et les droits de la personne	Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	AA1000	Global Reporting Initiative		Carbon Disclosure Project	Water Disclosure Project	Critères de performance de la Société financière internationale en matière de durabilité sociale et environnementale	Indice de durabilité Dow Jones	Indice social Jantzi

SOCIÉTÉS ET UNITÉS COMMERCIALES BASÉES AU CANADA ET EXERÇANT DES ACTIVITÉS À L'ÉTRANGER

Mines Agnico Eagle Itée	X		X							X	X			X		X	X	NA
Société aurifère Barrick		X	X	X		X	X	X		X	X	X	X	X			X	NA
IAMGOLD Corporation	X		X	X		X	X	X		X	X		X		X		X	NA
Kinross Gold Corporation						X	X	X		X	X			X	X		X	
HudBay Minerals Inc. **	X			X	X			X		X	X	X	X			NA	NA	NA
First Quantum Minerals	X					X	X	X			X		X			NA	NA	NA
Teck Resources Limited **	X	X	X	X		X	X		X	X	X	X	X	X	X	NA	NA	NA
Vale (métaux communs)		X				X	X			X	X	X				NA	NA	NA
New Gold				X	X	X				X	X					X	X	NA

SOCIÉTÉS BASÉES EN DEHORS DU CANADA ET EXERÇANT DES ACTIVITÉS AU CANADA

Glencore							X	X			X	X		X		NA	NA	NA
De Beers Canada **	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X		X			X	NA	X
Newmont		X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	NA	X	NA
ArcelorMittal				X	X		X			X								

Pour le comité RSI de l'AMC, il est prioritaire d'encourager l'industrie minière à dépasser le statu quo en matière de responsabilité sociale internationale. En 2012, le comité s'est focalisé sur les objectifs suivants : accomplir un certain nombre de projets de recherche, étudier les possibilités d'influencer les exigences en matière de transparence dans la divulgation des revenus et inciter l'industrie à faire plus d'efforts dans le domaine des droits de la personne.

En 2011, le comité RSI a fait appel à des consultants indépendants pour mener une étude sur divers sujets prioritaires pour les membres de l'AMC. Le premier rapport a examiné les recommandations présentées lors des tables rondes nationales sur le Rapport de 2007 du Groupe consultatif sur la RSE et l'industrie canadienne de l'extraction minière dans les pays en développement. Préparé par On Common Ground Consulting, ce rapport a défini les domaines où les gouvernements et les autres entités ont joué un rôle dans la mise en œuvre des recommandations formulées lors des tables rondes et dans la résolution des lacunes actuelles. Le deuxième projet de recherche, qui a été mené par Fasken Martineau, a abordé les mécanismes de responsabilisation au sein des diverses juridictions. Les deux rapports ont été publiés en 2012 et sont accessibles sur le site Web de l'AMC (www.mining.ca).

Le comité RSI déploie des efforts pour mieux comprendre les pratiques et les attentes actuelles relatives à la transparence. En 2013, le comité publiera une étude effectuée par Stratos Inc. qui évalue les tendances actuelles sur la divulgation dans le secteur minier. L'AMC a ordonné ce rapport dans le but d'aboutir à une meilleure compréhension de cet enjeu de taille.

Transparence des recettes provenant des ressources naturelles

En 2012, l'AMC a signé un protocole d'entente avec l'Association canadienne des prospecteurs et entrepreneurs, Publiez Ce Que Vous Payez Canada et Revenue Watch Institute visant l'élaboration d'un cadre de travail concernant la divulgation obligatoire des paiements versés aux gouvernements. Au cours de l'année, le groupe de travail a entrepris des consultations avec l'industrie pour élaborer un cadre de travail provisoire concernant la divulgation obligatoire des paiements versés aux gouvernements. La finalisation de ce cadre de travail est prévue en 2013 dans le but de faire progresser la transparence des paiements versés aux gouvernements par les sociétés minières canadiennes. D'autres renseignements sur cette initiative sont accessibles sur le site Web de Publiez Ce Que Vous Payez Canada (www.pwyp.ca).

Droits de la personne

En 2012, le comité RSI a jugé que les droits de la personne sont une priorité pour les membres; à cet égard, il a proposé que l'AMC mette au point un cadre de travail concernant les éléments du système de gestion afin de traiter de manière efficace les sujets liés aux droits de la personne au niveau de la mine. Le comité RSI mène une recherche sur les pratiques mises en œuvre actuellement par les sociétés chefs de file et sur les éléments des cadres de travail sur les droits de la personne qui ont été élaborés récemment. Cette recherche permettra à l'AMC de mettre au point un outil pratique que les membres peuvent utiliser, et ce, peu importe leur position dans le cycle de vie de l'exploitation minière. De plus, grâce à l'expertise des responsables de l'industrie et à leur disposition à partager leurs expériences, les membres de l'AMC seront en mesure de mettre en œuvre le cadre de travail.

GAGNANTS DU PRIX DU RENDEMENT DANS LE CADRE DE L'INITIATIVE VDMD



Towards Sustainable Mining
Vers le développement minier durable

RÉCIPIENDAIRES DU PRIX 2013

L'AMC octroie chaque année des prix sur le rendement dans le cadre de l'initiative VDMD; ces prix récompensent les efforts déployés par les parcs en matière de responsabilité environnementale et sociale. Cette année, cinq membres recevront des prix dans les catégories suivantes :

- Collectivités et gens
- Empreinte environnementale
- Efficacité énergétique

PRIX DU LEADERSHIP

Teck Resources — Exploitation Elkview

L'exploitation Elkview de Teck Resources recevra un prix du leadership spécial pour son rendement en 2012. Le prix du leadership est octroyé uniquement au site qui atteint le niveau A ou plus dans la gestion des résidus miniers, de l'énergie et des émissions de GES ainsi que dans les relations avec les Autochtones et les collectivités, et qui obtient un « Oui » pour les trois indicateurs de gestion de crise.

COLLECTIVITÉS ET GENS

Relations avec les Autochtones et les collectivités

Shell Canada Energy, Shell Albion Sands	●
Teck Resources, exploitation Highland Valley Copper	●
Teck Resources, exploitation Elkview	●
Teck Resources, exploitation Fording River	●
Vale, exploitations VNL Labrador	●
Vale, exploitations du Manitoba	●
Vale, exploitation de Sudbury	●
Vale, Port Colborne	●
HudBay Minerals, Compagnie minière et métallurgique de la Baie d'Hudson	●

Planification de la gestion de crise

Shell Canada Energy (siège social)
Teck Resources, exploitation Elkview
Vale, Port Colborne
Vale, exploitation de Sudbury
HudBay Minerals, Compagnie Minière et Métallurgique de la Baie d'Hudson
Hudbay Minerals (siège social)

EMPREINTE ENVIRONNEMENTALE

Gestion des résidus miniers

Shell Canada Energy, Shell Albion Sands	●
Teck Resources, exploitation Highland Valley Copper	●
Teck Resources, exploitation Elkview	●
Vale, exploitations VNL Labrador (VNL)	●
Vale, exploitation du Manitoba	●
Vale, exploitation de Sudbury	●
HudBay Minerals, Compagnie minière et métallurgique de la Baie d'Hudson	●

EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

Gestion de l'utilisation de l'énergie et des émissions de GES

Nyrstar, Myra Falls	●
Shell Canada Energy, Shell Albion Sands	●
Teck Resources, exploitation Highland Valley Copper	●
Teck Resources, exploitation Elkview	●
Teck Resources, exploitation Fording River	●

● = AAA ● = AA ● = A

RENOMMÉE MONDIALE, VALEURS CANADIENNES.

Les Canadiens sont des chefs de file de l'exploitation minière dans le monde entier. Nos sociétés minières représentent près de 10 % de l'argent que le Canada a investi à l'étranger ces dix dernières années, améliorant ainsi la qualité de vie de millions de personnes.

Grâce aux initiatives individuelles de certaines entreprises et aux partenariats formés avec le gouvernement et les ONG, les sociétés minières canadiennes favorisent l'éducation, l'acquisition de compétences et la création d'emplois, et créent des débouchés pour les entreprises locales. Nous appliquons et partageons notre expertise environnementale, et nous facilitons la mise en œuvre de programmes sociaux à l'échelle locale.

Actifs dans plus de 100 pays, nos membres assument leurs responsabilités afin de générer des avantages pour les populations locales et de protéger l'environnement dans toutes les régions où ils sont implantés.

DANS LE CADRE DU PROJET DE MINE DE DIAMANTS BUNDER, EN INDE, RIO TINTO AIDE LES JEUNES FILLES ET LES FEMMES À RÉALISER LEUR POTENTIEL DANS DES ÉCOLES ET DES SITES DE TRAVAIL HABITUELLEMENT DIFFICILES D'ACCÈS.

MINING.CA

L'INDUSTRIE
**MINIÈRE
CANADIENNE**
Que va-t-on encore découvrir?

Un message de l'Association minière du Canada

MESURE DU RENDEMENT DE L'ENTREPRISE



Towards Sustainable Mining
Vers le développement minier durable

La mission d'Agnico Eagle est d'exploiter une entreprise de grande qualité et facile à comprendre, qui assure un rendement supérieur par action à long terme pour les actionnaires, qui crée un endroit idéal pour travailler pour les employés et qui contribue de façon prépondérante au bien-être des collectivités dans lesquelles elle exerce ses activités. En décembre 2010, Agnico Eagle est devenue membre de l'AMC et a pleinement soutenu l'initiative VDMD.

La société suit une stratégie cohérente et à faibles risques visant à renforcer ses activités d'extraction d'or et à accroître la valeur par action. Cette stratégie permet de générer un rendement supérieur à long terme par action en :

- **Augmentant la production de l'or dans les régions à faibles risques** : Agnico Eagle s'attend à ce que sa production progresse d'environ 20 % d'ici 2015, pour atteindre plus de 1,2 million d'onces, dans les régions où la société est actuellement présente.
- **Accroissant les flux de trésorerie disponibles et d'exploitation** : L'objectif d'Agnico Eagle est d'accroître les flux de trésorerie disponibles par l'augmentation de la production, le contrôle des coûts d'exploitation et une gestion serrée des dépenses en immobilisations.
- **Exerçant ses activités de manière responsable sur le plan social** : Agnico Eagle crée une valeur économique en exerçant ses activités en toute sécurité et de manière responsable sur le plan social et environnemental ainsi qu'en contribuant à la prospérité de ses employés et des collectivités où elle est établie.

En 2013, la société prévoit maintenir le rendement solide de ses exploitations actuelles et poursuivre la construction de ses trois projets de croissance à court terme : La India, Goldex et l'extension de la mine LaRonde. Ces nouveaux projets, combinés aux prévisions de plus forte teneur à LaRonde, devraient susciter une croissance d'environ 20 % de la production d'or de la société, de 2013 à 2015.

La stratégie d'exploration d'Agnico Eagle contribue à alimenter cette croissance. Celle-ci se concentre sur l'accroissement des réserves et de la production d'or de la société dans des régions favorables au secteur minier, sur l'acquisition d'activités au stade précoce et sur l'ajout de valeur grâce au savoir-faire en matière d'exploration et de construction de mines de la société. Agnico Eagle est en bonne position pour continuer à accroître la production grâce à ses projets d'expansion interne, la mise en valeur des projets Goldex, La India et Meliadine et à des activités d'exploration continue, ainsi que par des acquisitions, des coentreprises et des partenariats éventuels.

Dans le cadre de l'engagement global d'Agnico Eagle envers l'amélioration continue, la société a constamment accru sa présence au sein de comités et d'organisations nationales, internationales et industrielles. Ces organisations aident Agnico Eagle à améliorer et à mesurer son rendement en lui fournissant des études et des conseils sur les plus récentes normes du secteur et les meilleures pratiques mondiales.

En 2012, Agnico Eagle a continué à former toutes ses divisions sur la mise en œuvre de l'initiative VDMD. L'autoévaluation de la société par rapport aux indicateurs VDMD est présentée dans ce rapport. Toutefois, les renseignements de la société ne tiennent pas compte de la mine Goldex, où les activités d'exploitation minière ont été suspendues pendant la période de référence.

Agnico Eagle vise l'atteinte du niveau A de rendement dans toutes ses mines. La société effectuera une vérification externe de son rendement dans le cadre de l'initiative VDMD d'ici la fin de 2014.

En 2012, Agnico Eagle a pris des mesures pour intégrer davantage son programme de développement durable à tous les aspects de ses activités. Les faits saillants suivants indiquent les secteurs où le programme a changé les choses et dans certains cas, les secteurs où la société a rencontré des difficultés :

- **Politique de développement durable** : En 2012, la politique de santé-sécurité d'Agnico Eagle a été intégrée à sa politique d'environnement, de même que ses principes établis de longue date en matière de respect pour ses employés et ses collectivités, afin de former une nouvelle politique de développement durable. Cette politique exprime les quatre valeurs fondamentales de développement durable d'Agnico Eagle : respecter ses employés, protéger l'environnement, travailler en toute sécurité et respecter ses collectivités.
- **Palmarès des 50 meilleures entreprises citoyennes au Canada** : En 2012, Agnico Eagle a été reconnue par le magazine Corporate Knights comme l'une des 50 meilleures entreprises citoyennes du Canada, ce qui la définit comme étant une société qui exécute sa part du contrat social, tout en élaborant des solutions novatrices pour les défis sociaux et environnementaux urgents de notre époque.
- **Groupe consultatif d'intervenants** : Agnico Eagle a mis sur pied un Groupe consultatif d'intervenants pour fournir des idées et des conseils à la société sur les programmes de développement durable et a organisé la deuxième réunion du Groupe en octobre 2012. Les divisions de la société ont poursuivi leurs programmes d'implication des principaux intervenants à l'échelle locale et régionale.
- **Intensité des GES** : Dans l'ensemble, l'intensité des GES d'Agnico Eagle en 2012 était de 0,029 tonne de CO₂e, par rapport à 0,024 tonne de CO₂e en 2011.
- **Fréquence combinée d'accidents avec perte de temps** : En général, le rendement en matière de santé et de sécurité d'Agnico Eagle s'est amélioré au cours de l'année. La fréquence combinée d'accidents avec perte de temps de la société s'établit à 2,44, soit un résultat bien en deçà de sa cible de 3,3.
- **Système de gestion minière responsable** : En 2012, Agnico Eagle a commencé à mettre en œuvre son nouveau système de gestion minière responsable (SGMR) intégré. Cette intégration s'effectuera par l'élaboration et la mise en place d'un système formel de gestion de la santé, de la sécurité, de l'environnement et de l'acceptabilité sociale. Le but du SGMR est de promouvoir davantage une culture d'excellence qui encourage les employés à améliorer continuellement leurs compétences pour non seulement atteindre, mais aussi dépasser, les exigences réglementaires en matière de santé, de sécurité et d'environnement. Le système sera conforme à la norme ISO 14001 sur les systèmes de gestion environnementale et la norme OHSAS 18001 sur les systèmes de gestion de la santé et de la sécurité au travail. La documentation du système sera soutenue par le logiciel Intellex. En tant que participant au sein des initiatives et des groupes suivants, Agnico

Eagle a conçu le SGMR pour assurer le respect des exigences en matière de conformité et des normes du secteur :

- BNQ 21000 (Québec)
 - Carbon Disclosure Project
 - Global Reporting Initiative
 - Code international de gestion du cyanure
 - Initiative VDMD
 - Norme sur l'or libre de conflit
-
- Même si le SGMR sera basé sur les normes ISO 14001 et OHSAS 18001, Agnico Eagle ne demandera pas de certification à ces normes.
 - **Entreprise socialement responsable** : Pour la sixième année consécutive, la mine Pinos Altos a reçu l'attestation d'entreprise socialement responsable par le Centre mexicain pour la philanthropie (Centro Mexicano para la Filantropía) et l'Alliance pour la responsabilité sociale des entreprises du Mexique (Alianza por la Responsabilidad Social Empresarial en Mexico). Cette attestation témoigne de l'excellence des pratiques en matière de responsabilité sociale de la mine Pinos Altos.
 - **Prix Casque d'argent** : Pinos Altos a reçu le prix Casque d'argent lors de la remise annuelle des prix de sécurité 2012 de la Chambre mexicaine des mines. Ce prix reconnaît Pinos Altos pour avoir affiché les meilleures statistiques en matière de sécurité parmi les mines souterraines de plus de 500 travailleurs au sein du secteur minier mexicain depuis 2011. L'équipe de sauvetage minier de Pinos Altos s'est également classée première lors de la compétition de sauvetage minier de la zone Nord, au Mexique, le 28 novembre 2012. L'événement a eu lieu aux installations mexicaines de la société, à Parral, dans l'État de Chihuahua, au Mexique.
 - **Industrie propre** : La mine Pinos Altos s'est vu remettre un certificat d'industrie propre (Industria Limpia) par l'Autorité mexicaine de protection de l'environnement (Procuraduria Federal Proteccion al Ambiente), soit l'équivalent mexicain de l'Environmental Protection Agency aux États-Unis. Ce certificat, obtenu à l'issue d'un audit rigoureux, témoigne de l'excellence des pratiques de gestion environnementale de la mine Pinos Altos.
 - **La sécurité avant tout** : L'Association minière du Québec a souligné le travail de quinze des superviseurs de la société aux mines LaRonde, Lapa et Goldex, dont les équipes ont accumulé plus de 50 000 heures de travail sans accident indemnisable.

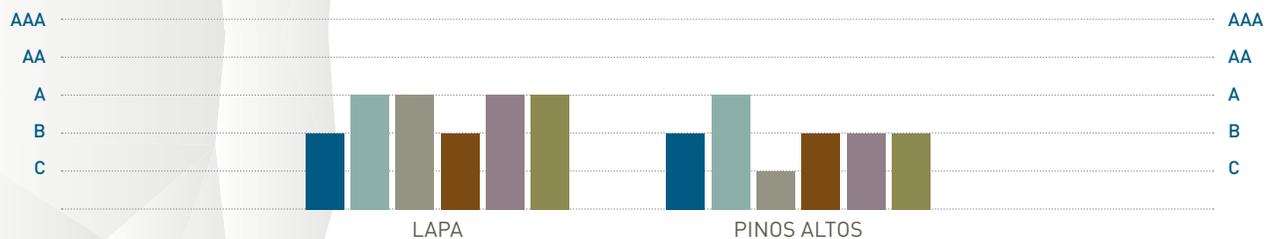
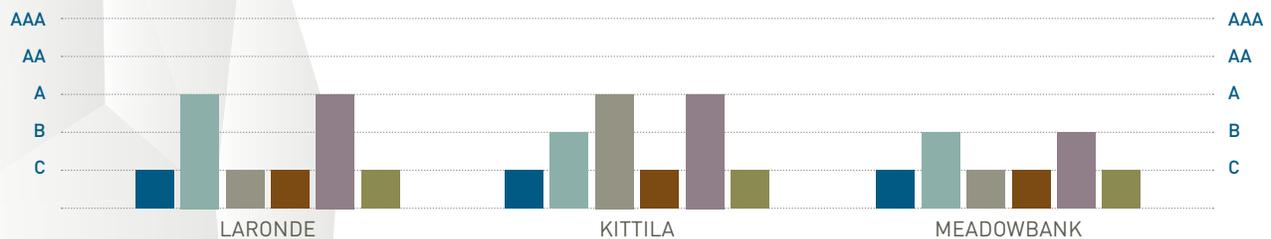
Pour plus de renseignements, veuillez consulter le site Web d'Agnico Eagle: www.agnicoeagle.com.

ÉVALUATION DE LA PLANIFICATION DE LA GESTION DE CRISES

INSTALLATION	PRÉPARATIFS	EXAMEN	FORMATION
KITTILA	☑	☑	⊗
LAPA	☑	☑	⊗
LARONDE	⊗	☑	⊗
MEADOWBANK	☑	⊗	⊗
PINOS ALTOS	☑	☑	⊗

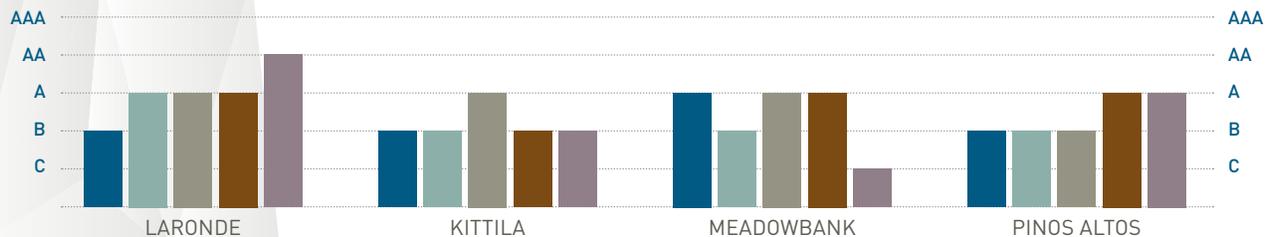
ÉVALUATION DE LA GESTION DE L'ÉNERGIE ET DES ÉMISSIONS DE GES

- SYSTÈMES DE GESTION DE LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE
- SYSTÈMES DE RAPPORTS SUR LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE
- OBJECTIFS DE RENDEMENT DE L'INTENSITÉ ÉNERGÉTIQUE
- SYSTÈMES DE GESTION DES ÉMISSIONS DE GES
- SYSTÈMES DE RAPPORTS SUR LA GESTION DES ÉMISSIONS DE GES
- OBJECTIFS DE RENDEMENT DE L'INTENSITÉ DES GES



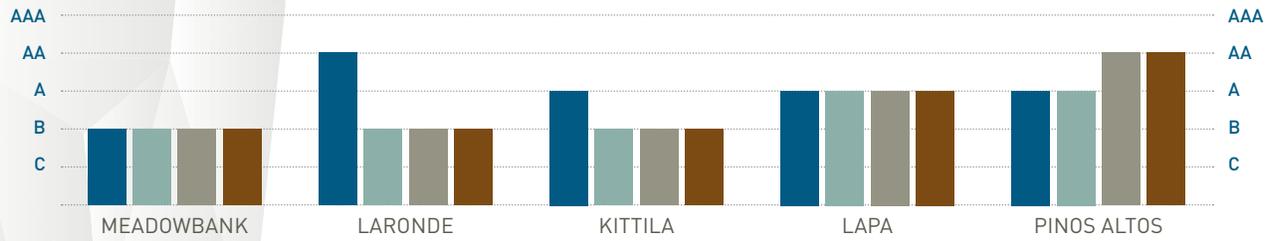
ÉVALUATION DE LA GESTION DES RÉSIDUS MINIERS

- POLITIQUE DE GESTION DES RÉSIDUS MINIERS ET ÉNONCÉ DES ENGAGEMENTS
- SYSTÈME DE GESTION DES RÉSIDUS MINIERS
- DÉLÉGATION DE LA RESPONSABILITÉ DE LA GESTION DES RÉSIDUS MINIERS ET DE L'OBLIGATION DE RENDRE DES COMPTES
- EXAMEN ANNUEL DE LA GESTION DES RÉSIDUS MINIERS
- MANUEL D'EES



ÉVALUATION DES RELATIONS AVEC LES AUTOCHTONES ET LES COLLECTIVITÉS

■ IDENTIFICATION DES COMMUNAUTÉS D'INTÉRÊTS (CI) ■ EFFICACITÉ DES DÉMARCHES D'ENGAGEMENT ET DE CONSULTATION DES CI
 ■ MÉCANISME DE RÉACTION AUX PRÉOCCUPATIONS DES CI ■ RAPPORTS



Mineurs à la mine Lapa d'Agnico Eagle dans la région de l'Abitibi, au nord-ouest du Québec.



ArcelorMittal Mines Canada est l'un des principaux fournisseurs canadiens de produits de minerai de fer destinés au marché mondial de l'acier et génère près de 40 % de la production totale du pays. Exerçant ses activités à la fois dans les secteurs de l'exploitation minière et de la première transformation, ArcelorMittal possède d'imposantes installations dans la province de Québec. Ses installations minières et ses gisements de minerai à Mont-Wright, près de Fermont, sont reliés par un chemin de fer de 420 kilomètres au complexe industriel de Port-Cartier, qui comprend une usine de bouletage, des installations portuaires privées et des ateliers ferroviaires en plus d'abriter le siège social de l'entreprise.

En tant que membre de l'AMC, ArcelorMittal Mines Canada continue d'améliorer son rendement dans le cadre de l'initiative VDMD, en continuant à renforcer sa mise en œuvre des protocoles de l'initiative VDMD. Les systèmes de gestion environnementale et de gestion de la qualité de l'entreprise sont de plus certifiés ISO 14001:2004 et ISO 9001:2008.

Depuis 2008, ArcelorMittal accorde la plus haute priorité à la santé et à la sécurité de ses employés. En juin 2011, le système de gestion de la santé et de la sécurité a été homologué comme étant conforme à la norme OHSAS 18001:2007. Dans le cadre de cette réalisation, ArcelorMittal a fait la promotion de son initiative de dirigeants courageux (Courageous Leadership) afin de réorienter l'attitude des employés concernant la santé et la sécurité et pour refléter la rigueur dont la société fait preuve dans tous ses processus de gestion. Cette initiative a entraîné une nette amélioration du rendement d'ArcelorMittal en 2012 : le nombre d'accidents a diminué de manière considérable et des résultats semblables sont probables à l'avenir.

Même si l'usine de bouletage de Port-Cartier est déjà à la tête du secteur en matière de consommation d'énergie par tonne produite, ArcelorMittal s'efforce tout de même d'améliorer davantage la consommation d'énergie totale de l'usine. Le but est de s'adapter aux règlements futurs et prévus concernant la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) tout en réduisant les objectifs en matière de coût de production. En 2011, la mise sur pied d'une équipe responsable de l'efficacité énergétique a permis de réduire les émissions de GES ainsi que les coûts afférents de la société. À moyen terme, les efforts en recherche et développement d'ArcelorMittal sont orientés vers la découverte de nouvelles sources d'énergie qui permettraient d'améliorer l'efficacité énergétique et de réduire les émissions de GES.

ArcelorMittal Mines Canada est fortement engagée auprès de sa collectivité depuis plus de 50 ans et continue à s'investir au sein de ses collectivités locales à travers différentes initiatives. Outre ses nombreux dons et parrainages, la société a octroyé une somme de 800 000 \$ pour la construction du Pavillon de technologie minérale du Cégep de Sept-Îles, un collège d'enseignement général et professionnel.

Le groupe consultatif des communautés d'intérêts d'ArcelorMittal Mines Canada, qui cherche à encourager le dialogue ouvert et constructif entre les collectivités, a également directement appuyé le lancement de nombreux projets à Fermont et à Port-Cartier. Chacune des collectivités a reçu un don annuel d'une somme de 50 000 \$ versée par le Fonds environnemental et communautaire de la société.

La société a aussi conclu une entente sur les répercussions et les avantages avec la bande des Innu Takuaikan Uashat Mak Mani-Utenam. Cette entente décrit les répercussions environnementales et les avantages mutuels des projets de la société.

ArcelorMittal Mines Canada croit fermement en la pertinence et le besoin de poursuivre l'amélioration continue au moyen de l'initiative VDMD.

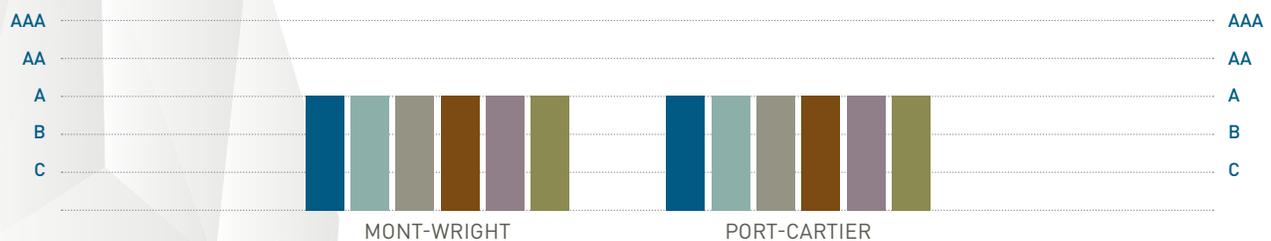
Pour plus de renseignements, veuillez consulter le site Web d'ArcelorMittal Mines Canada : www.arcelormittal.com/minescanada.

ÉVALUATION DE LA PLANIFICATION DE LA GESTION DE CRISES

INSTALLATION	PRÉPARATIFS	EXAMEN	FORMATION
SIÈGE SOCIAL	⊗	⊗	⊗
MONT-WRIGHT	⊗	⊗	⊗
PORT-CARTIER	⊗	⊗	⊗

ÉVALUATION DE LA GESTION DE L'ÉNERGIE ET DES ÉMISSIONS DE GES

- SYSTÈMES DE GESTION DE LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE
- SYSTÈMES DE RAPPORTS SUR LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE
- OBJECTIFS DE RENDEMENT DE L'INTENSITÉ ÉNERGÉTIQUE
- SYSTÈMES DE GESTION DES ÉMISSIONS DE GES
- SYSTÈMES DE RAPPORTS SUR LA GESTION DES ÉMISSIONS DE GES
- OBJECTIFS DE RENDEMENT DE L'INTENSITÉ DES GES



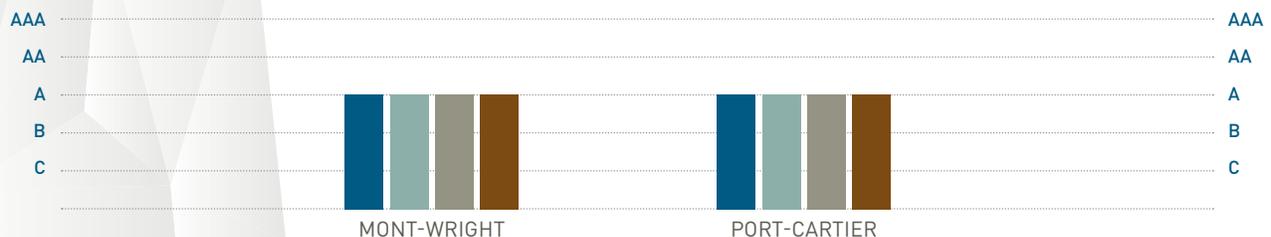
ÉVALUATION DE LA GESTION DES RÉSIDUS MINIERES

- POLITIQUE DE GESTION DES RÉSIDUS MINIERES ET ÉNONCÉ DES ENGAGEMENTS
- SYSTÈME DE GESTION DES RÉSIDUS MINIERES
- DÉLÉGATION DE LA RESPONSABILITÉ DE LA GESTION DES RÉSIDUS MINIERES ET DE L'OBLIGATION DE RENDRE DES COMPTES
- EXAMEN ANNUEL DE LA GESTION DES RÉSIDUS MINIERES
- MANUEL D'EES



ÉVALUATION DES RELATIONS AVEC LES AUTOCHTONES ET LES COLLECTIVITÉS

- IDENTIFICATION DES COMMUNAUTÉS D'INTÉRÊTS (CI)
- EFFICACITÉ DES DÉMARCHES D'ENGAGEMENT ET DE CONSULTATION DES CI
- MÉCANISME DE RÉACTION AUX PRÉOCCUPATIONS DES CI
- RAPPORTS



La Société aurifère Barrick est le chef de file mondial de l'exploitation aurifère. Elle exploite 27 mines sur quatre continents et a entrepris sept projets d'exploration avancée et de mise en valeur en Amérique du Nord, en Amérique du Sud, en Afrique, en Asie et dans la région de l'Australie et du Pacifique. Le siège social de la société est situé à Toronto, en Ontario.

Grâce au site de Hemlo, situé à 46 kilomètres à l'est de Marathon, en Ontario, Barrick produit de l'or en continu depuis 1985. L'exploitation comprend la mine souterraine David Bell et la mine souterraine et à ciel ouvert Williams. Les deux mines partagent une installation de transformation. L'exploitation de Hemlo était d'abord une coentreprise à parts égales jusqu'à l'acquisition de la pleine propriété par Barrick en 2010.

La fermeture graduelle du site de Hemlo devait être entamée en 2010, mais celui-ci entre plutôt dans une nouvelle phase de productivité. L'achat de terres additionnelles a augmenté les réserves exploitables du site, si bien que la durée de vie de la mine Williams a été prolongée jusqu'en 2018 et qu'il existe une possibilité d'expansion supplémentaire. L'arrêt de la production à la mine David Bell est prévu pour 2014.

Avant ces événements, l'objectif de Hemlo dans le cadre de l'initiative VDMD, en tenant compte de la fermeture prévue du site, était d'atteindre et de maintenir une note minimale de A pour chaque protocole. Maintenant que la durée de vie de la mine a été prolongée, de nouvelles occasions d'amélioration des pratiques et des normes d'exploitation s'offrent à l'entreprise. L'exploitation cherche à obtenir des notes encore plus élevées grâce à une diligence continue et à l'application des normes et des pratiques du programme VDMD et internationales.

L'engagement du site de Hemlo envers l'amélioration de son rendement se reflète par la certification de l'International Cyanide Management Institute obtenue au terme d'une vérification indépendante effectuée par un tiers. Cette certification reconnaît que le site satisfait aux exigences du Code international de gestion du cyanure en matière de rendement. L'engagement de Barrick envers l'environnement et le développement durable est également illustré par le renouvellement de la certification du système de gestion environnementale du projet Hemlo à la norme ISO 14001.

L'exploitation de Hemlo continue d'élargir ses relations externes tout comme ses partenariats. Il s'agit du premier site au Canada à participer au programme de formation Mining Essentials and Environmental Monitoring (compétences essentielles au secteur minier et surveillance de l'environnement) pour les peuples autochtones. Ce programme a permis d'offrir une formation à dix membres de la Première nation Pic River et de la Première nation Pic Mobert. L'exploitation de Hemlo continue de travailler sur plusieurs initiatives en compagnie des collectivités des Premières nations et d'autres communautés d'intérêts désignées.

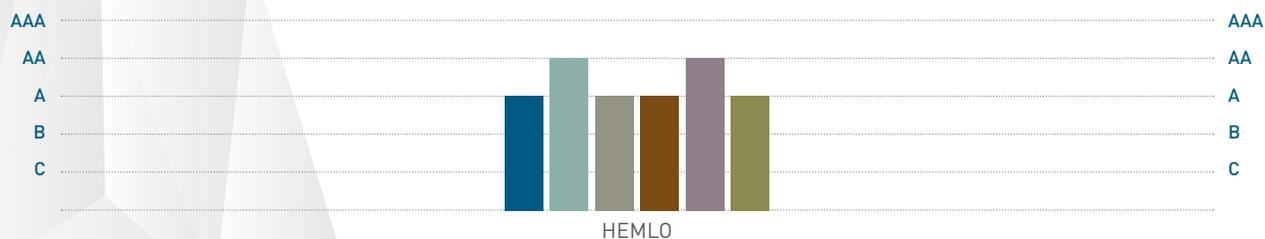
Le site de Hemlo s'est engagé à perpétuer l'amélioration continue dans tous les aspects de ses opérations, y compris l'engagement de tous les intervenants et les parties intéressées. Pour plus de renseignements, veuillez consulter le site Web de Barrick : www.barrick.com.

ÉVALUATION DE LA PLANIFICATION DE LA GESTION DE CRISES

INSTALLATION	PRÉPARATIFS	EXAMEN	FORMATION
SIÈGE SOCIAL	☑	☑	☑
HEMLO	☑	☑	☑

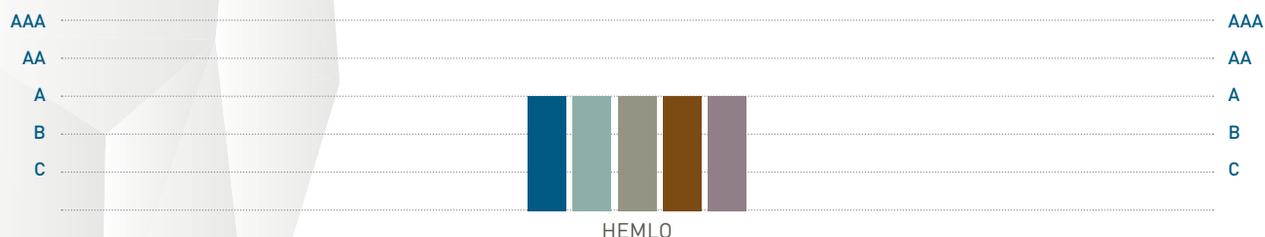
ÉVALUATION DE LA GESTION DE L'ÉNERGIE ET DES ÉMISSIONS DE GES

- SYSTÈMES DE GESTION DE LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE
- OBJECTIFS DE RENDEMENT DE L'INTENSITÉ ÉNERGÉTIQUE
- SYSTÈMES DE RAPPORTS SUR LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE
- SYSTÈMES DE GESTION DES ÉMISSIONS DE GES
- SYSTÈMES DE RAPPORTS SUR LA GESTION DES ÉMISSIONS DE GES
- OBJECTIFS DE RENDEMENT DE L'INTENSITÉ DES GES



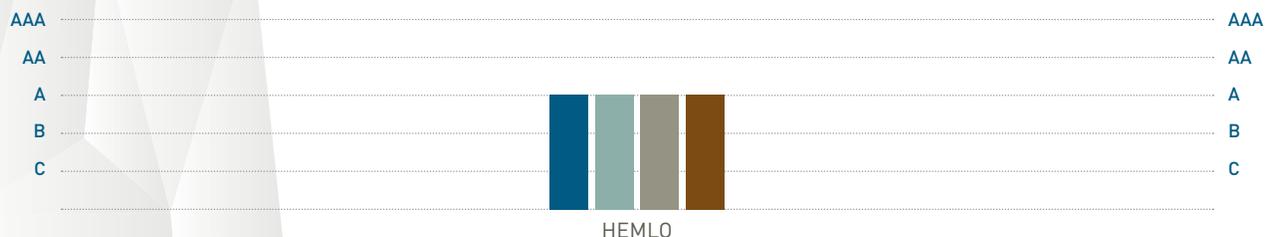
ÉVALUATION DE LA GESTION DES RÉSIDUS MINIERS

- POLITIQUE DE GESTION DES RÉSIDUS MINIERS ET ÉNONCÉ DES ENGAGEMENTS
- DÉLÉGATION DE LA RESPONSABILITÉ DE LA GESTION DES RÉSIDUS MINIERS ET DE L'OBLIGATION DE RENDRE DES COMPTES
- EXAMEN ANNUEL DE LA GESTION DES RÉSIDUS MINIERS
- SYSTÈME DE GESTION DES RÉSIDUS MINIERS
- MANUEL D'EES



ÉVALUATION DES RELATIONS AVEC LES AUTOCHTONES ET LES COLLECTIVITÉS

- IDENTIFICATION DES COMMUNAUTÉS D'INTÉRÊTS (CI)
- MÉCANISME DE RÉACTION AUX PRÉOCCUPATIONS DES CI
- EFFICACITÉ DES DÉMARCHES D'ENGAGEMENT ET DE CONSULTATION DES CI
- RAPPORTS



BHP Billiton Canada inc. exploitait la mine de diamants EKATI jusqu'en avril 2013, à titre de coentreprise de BHP Billiton (80 %) et des géologues fondateurs Charles Fipke et Stewart Blusson (10 % chacun). La mine de diamants EKATI a récemment été acquise par Dominion Diamond Corporation. La mine est située à 310 kilomètres au nord-est de Yellowknife, dans une région de pergélisol continu. La présente constitue un rapport de rendement de 2012 de la mine EKATI dans le cadre de l'initiative VDMD.

À EKATI, le rendement signifie donner lieu à une croissance durable en investissant dans l'avenir. Cela suppose d'appuyer l'excellence en leadership et, surtout, de s'acquitter de l'engagement envers l'objectif « zéro blessure », que ce soit aux travailleurs, grâce à des pratiques uniformes axées sur le risque, aux collectivités hôtes, en entretenant un dialogue avec leurs membres et en intégrant leurs opinions et préoccupations au plan de la mine, ou à l'environnement, par une gestion adaptative novatrice et une surveillance soutenue de l'incidence écologique de la mine.

EKATI aura atteint ses objectifs lorsqu'elle réalisera l'objectif « zéro blessure », sera estimée par ses collectivités hôtes et procurera des avantages sociaux, environnementaux et économiques durables.

BHP Billiton utilise le mécanisme de production de rapports de l'initiative Vers le développement minier durable (VDMD) et d'autres outils pour améliorer continuellement ses différentes exploitations. EKATI s'est dotée de processus exhaustifs de surveillance interne et de vérification externe pour toutes ses pratiques de développement durable et le programme VDMD rassemble bon nombre de ces processus pour permettre la production de rapports de portée élargie à l'échelle nationale. Un niveau élevé d'autorégulation représente une valeur ajoutée, l'analyse des processus étant différente de celle des systèmes de gestion SSEC (santé, sécurité, environnement et communauté) et ISO.

Les résultats du programme VDMD pour EKATI en 2012 étaient généralement acceptables, représentant l'engagement de BHP Billiton envers l'amélioration continue et la grande importance qu'elle accorde à la santé, à la sécurité et au développement durable.

La gestion des résidus miniers et les relations avec la collectivité et les peuples autochtones constituent deux domaines dans lesquels la mine EKATI a constamment excellé et cette tendance s'est poursuivie en 2012. BHP Billiton organise régulièrement des réunions avec les intervenants afin de les renseigner sur les activités de la mine EKATI et de recueillir leurs commentaires sur les décisions qui pourraient les toucher. Les gestionnaires encouragent les relations avec les intervenants et les communautés d'intérêts de la mine, y compris le dialogue sur les partenariats communautaires durables. Grâce à ces discussions, la mine EKATI a créé des plans de développement communautaire visant à déterminer où ses efforts pourraient avoir le plus grand effet positif dans les collectivités.

En 2012, la mine EKATI a déployé des efforts considérables en matière d'intendance environnementale et les résultats obtenus témoignent qu'elle est sur la bonne voie. Plus particulièrement, elle a fait des progrès en ce qui concerne la compréhension et la protection de la biodiversité, ainsi que l'élimination de la kimberlite traitée et la gestion afférente de la qualité de l'eau.

En 2012, l'équipe d'intervention d'urgence d'EKATI a remporté la compétition en surface dans le cadre de l'événement annuel Compétition de sauvetage minier à Yellowknife. L'équipe a ensuite participé à la 8e Compétition internationale de sauvetage minier, qui avait lieu à Donetsk, en Ukraine. Elle a affronté les 26 meilleures équipes de sauvetage minier du monde. EKATI s'est classée première dans le monde entier à l'événement d'ingénierie de secours et elle s'est également classée parmi les meilleures dans le concours d'atelier du technicien et le concours de premiers soins, ainsi que pour résoudre le problème de sauvetage minier.

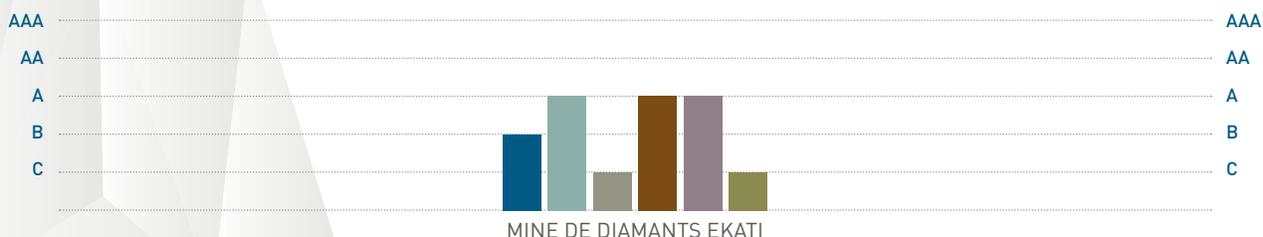
Pour plus de renseignements, veuillez consulter le site Web de BHP Billiton : www.bhpbilliton.com.

ÉVALUATION DE LA PLANIFICATION DE LA GESTION DE CRISES

INSTALLATION	PRÉPARATIFS	EXAMEN	FORMATION
SIÈGE SOCIAL	☑	☑	⊗
MINE DE DIAMANTS EKATI	☑	⊗	☑

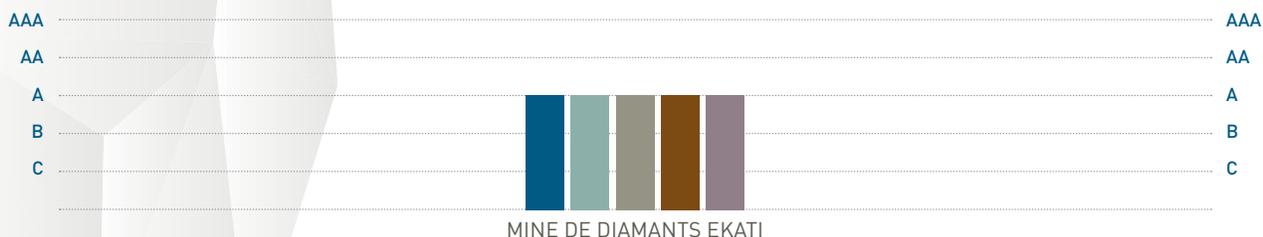
ÉVALUATION DE LA GESTION DE L'ÉNERGIE ET DES ÉMISSIONS DE GES

- SYSTÈMES DE GESTION DE LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE
- SYSTÈMES DE RAPPORTS SUR LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE
- OBJECTIFS DE RENDEMENT DE L'INTENSITÉ ÉNERGÉTIQUE
- SYSTÈMES DE GESTION DES ÉMISSIONS DE GES
- SYSTÈMES DE RAPPORTS SUR LA GESTION DES ÉMISSIONS DE GES
- OBJECTIFS DE RENDEMENT DE L'INTENSITÉ DES GES



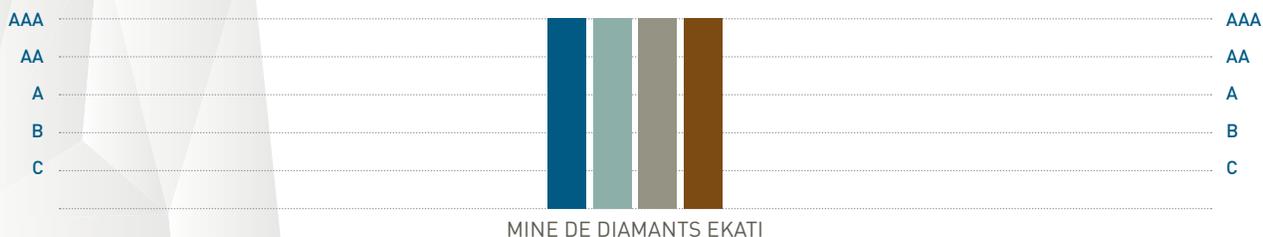
ÉVALUATION DE LA GESTION DES RÉSIDUS MINIERS

- POLITIQUE DE GESTION DES RÉSIDUS MINIERS ET ÉNONCÉ DES ENGAGEMENTS
- SYSTÈME DE GESTION DES RÉSIDUS MINIERS
- DÉLÉGATION DE LA RESPONSABILITÉ DE LA GESTION DES RÉSIDUS MINIERS ET DE L'OBLIGATION DE RENDRE DES COMPTES
- EXAMEN ANNUEL DE LA GESTION DES RÉSIDUS MINIERS
- MANUEL D'EES



ÉVALUATION DES RELATIONS AVEC LES AUTOCHTONES ET LES COLLECTIVITÉS

- IDENTIFICATION DES COMMUNAUTÉS D'INTÉRÊTS (CI)
- EFFICACITÉ DES DÉMARCHES D'ENGAGEMENT ET DE CONSULTATION DES CI
- MÉCANISME DE RÉACTION AUX PRÉOCCUPATIONS DES CI
- RAPPORTS



Cameco Corporation est un chef de file parmi les producteurs d'uranium et les fournisseurs de services de traitement requis pour produire du combustible pour les centrales nucléaires. Les exploitations minières et de concentration du minerai internationales de la société, y compris les installations dans le nord de la Saskatchewan, représentent 14 % de la production mondiale d'uranium. Cameco se conforme à des normes de rendement élevées en matière de sécurité, de santé et d'environnement et obtient le soutien de la population locale, peu importe où elle exerce ses activités.

L'avantage le plus décisif de l'énergie nucléaire est la possibilité de produire de grandes quantités d'énergie à un coût environnemental relativement faible. Afin de conserver cet avantage, Cameco pense que tous les aspects du cycle du combustible nucléaire doivent être sécuritaires, propres et durables.

En 2012, Cameco a achevé sa première année de production de rapports dans le cadre du programme VDMD. La société soutient plusieurs organisations qui ont élaboré des politiques et des normes pertinentes, y compris l'AMC, et pense qu'un des aspects importants d'un système de gestion sain est l'évaluation périodique par rapport aux exigences d'autres organisations.

Du côté des relations avec les Autochtones et les collectivités, Cameco a bâti des relations solides avec des collectivités d'intervenants dans le nord de la Saskatchewan où sont situées ses exploitations minières. Des programmes efficaces sont en place pour mobiliser les intervenants et pour repérer et aborder les problèmes. Après des décennies de travail en partenariat avec les habitants du Nord, Cameco est le plus important employeur industriel de travailleurs autochtones au Canada. Les exploitations de la société en Saskatchewan achètent 70 % de leurs services auprès d'entreprises appartenant à des autochtones du Nord. Cameco est reconnue par plusieurs agences externes comme chef de file en matière de relations avec les Autochtones, y compris le Conseil canadien pour le commerce autochtone. Les études d'opinion indiquent un soutien et une confiance solides de la part du public en ce qui concerne les exploitations locales de la société.

Pour ce qui est de la gestion de l'énergie et des émissions de GES, Cameco émet relativement peu de GES. L'électricité générée par les produits et services de Cameco permet d'éviter l'émission de plus de 200 millions de tonnes de dioxyde de carbone chaque année, si cette électricité avait été générée par les combustibles fossiles.

Les installations de Cameco se conforment à des normes réglementaires élevées, établies et administrées par la Commission canadienne de sûreté nucléaire. La gestion efficace des résidus miniers est une priorité pour Cameco et l'application des meilleures pratiques du secteur permet d'assurer que les parcs à résidus miniers de la société sont gérés avec efficacité. L'objectif environnemental récent de Cameco était d'améliorer la qualité des eaux traitées déversées par ses mines et ses usines de concentration et la société a obtenu une amélioration considérable. En général, les installations de Cameco sont bien gérées, écologiques et continuellement surveillées dans le but de s'assurer qu'elles fonctionnent comme prévu.

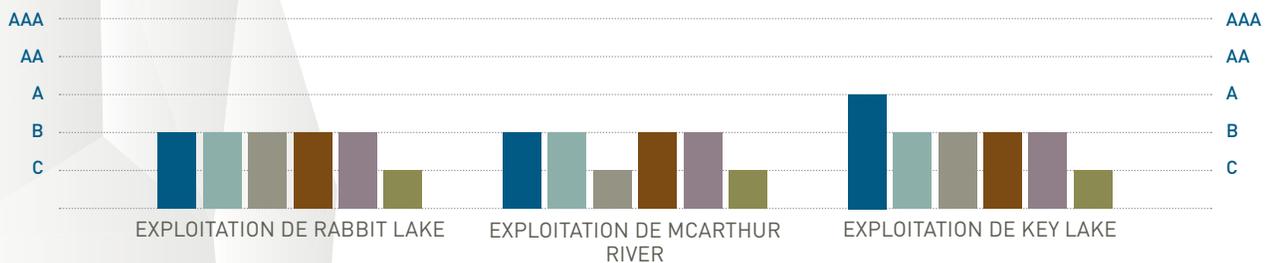
Pour plus de renseignements, veuillez consulter le site Web de Cameco : www.cameco.com.

ÉVALUATION DE LA PLANIFICATION DE LA GESTION DE CRISES

INSTALLATION	PRÉPARATIFS	EXAMEN	FORMATION
CAMECO SIÈGE SOCIAL	☑	☑	☑
EXPLOITATION DE KEY LAKE	☑	☑	☑
EXPLOITATION DE MCARTHUR RIVER	☑	☑	☑
EXPLOITATION DE RABBIT LAKE	☑	☑	☑

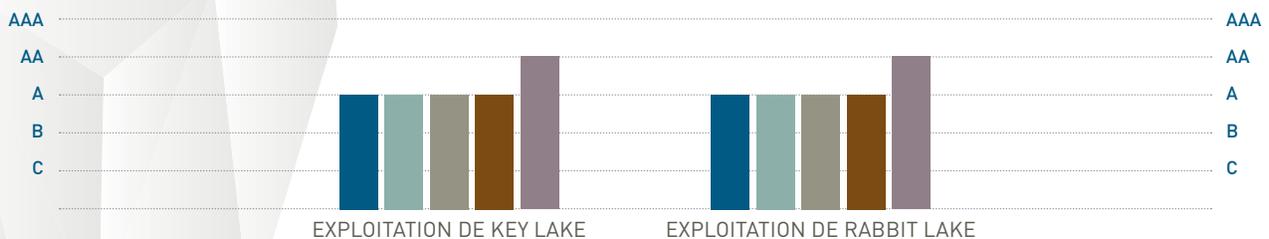
ÉVALUATION DE LA GESTION DE L'ÉNERGIE ET DES ÉMISSIONS DE GES

- SYSTÈMES DE GESTION DE LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE
- OBJECTIFS DE RENDEMENT DE L'INTENSITÉ ÉNERGÉTIQUE
- SYSTÈMES DE RAPPORTS SUR LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE
- SYSTÈMES DE GESTION DES ÉMISSIONS DE GES
- SYSTÈMES DE RAPPORTS SUR LA GESTION DES ÉMISSIONS DE GES
- OBJECTIFS DE RENDEMENT DE L'INTENSITÉ DES GES



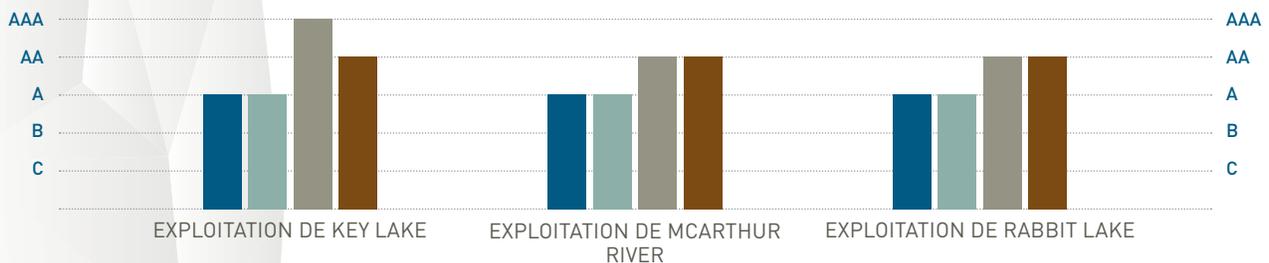
ÉVALUATION DE LA GESTION DES RÉSIDUS MINIERES

- POLITIQUE DE GESTION DES RÉSIDUS MINIERES ET ÉNONCÉ DES ENGAGEMENTS
- DÉLÉGATION DE LA RESPONSABILITÉ DE LA GESTION DES RÉSIDUS MINIERES ET DE L'OBLIGATION DE RENDRE DES COMPTES
- EXAMEN ANNUEL DE LA GESTION DES RÉSIDUS MINIERES
- SYSTÈME DE GESTION DES RÉSIDUS MINIERES
- MANUEL D'EES



ÉVALUATION DES RELATIONS AVEC LES AUTOCHTONES ET LES COLLECTIVITÉS

- IDENTIFICATION DES COMMUNAUTÉS D'INTÉRÊTS (CI)
- MÉCANISME DE RÉACTION AUX PRÉOCCUPATIONS DES CI
- EFFICACITÉ DES DÉMARCHES D'ENGAGEMENT ET DE CONSULTATION DES CI
- RAPPORTS



PROFIL DE L'ENTREPRISE

DE BEERS CANADA INC.

La mine du lac Snap, appartenant à De Beers Canada et située à environ 220 kilomètres au nord-est de Yellowknife, est la seule mine de diamants entièrement souterraine du pays. La mine Victor, qui appartient également à l'entreprise, est quant à elle la première et seule mine de diamants en Ontario. Elle est située à environ 90 kilomètres à l'ouest des territoires de la Première nation d'Attawapiskat dans le nord-est de la province. De Beers Canada est également le partenaire majoritaire du projet Gahcho Kué, dans les Territoires du Nord-Ouest, qui pourrait devenir la troisième exploitation de l'entreprise.

Les exploitations de De Beers Canada s'engagent à assurer le développement durable et des ententes sur les répercussions et les avantages ont été conclues avec huit collectivités des Premières nations pour la mine du lac Snap et pour la mine Victor. Les deux mines ont recours à des systèmes de gestion de la santé, de la sécurité et de l'environnement certifiés OHSAS 18001 et ISO 14001.

De Beers Canada est conforme au Code de conduite sur les diamants canadiens et membre de Joailliers Vigilance du Canada. Au sein du groupe De Beers, l'entreprise est un défenseur, un participant ou un signataire de la Global Reporting Initiative, des normes du Responsible Jewellery Council, du Pacte mondial des Nations Unies et de l'Initiative pour la transparence dans les industries extractives. Vous trouverez ci-dessous un résumé des résultats de De Beers Canada concernant l'initiative VDMD pour 2012.

PLANIFICATION DE LA GESTION DE CRISES

Les plans de gestion de crises du bureau central et de la mine Victor sont conformes à toutes les exigences en matière de rendement de l'initiative VDMD. Le site du lac Snap a maintenu un plan de gestion de crises qui satisfaisait à toutes les exigences en matière de rendement de l'initiative VDMD, à une seule exception près, le système de notification en cas de crise a été mis à l'essai une fois au lieu de deux fois au cours de l'année.

GESTION DE L'ÉNERGIE ET DES ÉMISSIONS DE GES

La mine Victor a amélioré son rendement, quatre des six indicateurs ayant dépassé le niveau A, selon une vérification interne et une vérification externe. Le site du lac Snap a récemment connu un revers en ce qui concerne la continuité et le rendement du programme, en raison de la démission du champion de l'énergie du site. Un remplaçant a été choisi pour ce poste vers la fin de l'année. Les deux mines ont obtenu le niveau B à la suite de leur autoévaluation pour l'indicateur de rendement lié à la production de rapports, en raison des modifications apportées à la production de rapports publics annuels, qui regroupaient les rapports sur l'énergie et les GES à l'échelle du Groupe. En 2013, le site présentera un rapport public sur ses données de gestion de l'énergie et des émissions de GES, ainsi que son rendement par rapport aux objectifs établis.

GESTION DES RÉSIDUS MINIERS

Les mines du lac Snap et Victor ont maintenu soit un niveau AA ou AAA pour tous les indicateurs de rendement liés à la gestion des résidus miniers. Les deux mines ont participé au programme annuel d'assurance et d'examen de la gestion des résidus miniers du Groupe De Beers. La mine Victor a

également eu recours à une vérification effectuée par un tiers pour certains éléments sélectionnés de son programme de gestion des résidus miniers.

RELATIONS AVEC LES AUTOCHTONES ET LES COLLECTIVITÉS

Les deux mines ont maintenu soit un niveau AA ou AAA pour tous les indicateurs de rendement liés aux relations avec les Autochtones et les collectivités.

GESTION DE LA CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ

La mine Victor a effectué un examen détaillé des programmes existants par rapport aux exigences en matière de rendement de l'initiative VDMD. La mine a effectué une évaluation des risques écologiques et déterminé les besoins continus pertinents en matière de surveillance. En général, l'examen a conclu que seulement quelques ajustements mineurs étaient requis pour assurer que les risques pour la biodiversité et les espèces menacées sont surveillés de manière adéquate, conformément aux normes de l'initiative VDMD et de De Beers. Cette situation s'explique par les vastes programmes de surveillance qui sont déjà en place pour divers permis, programmes de suivi de l'évaluation environnementale et initiatives de recherche.

La mise en œuvre des recommandations à la suite de l'examen aura lieu en 2013. Les mêmes recommandations seront également mises en œuvre au sein des programmes du lac Snap en 2013. Par conséquent, l'entreprise vise un niveau A de rendement pour tous les indicateurs et pour les deux mines en 2013.

SANTÉ ET SÉCURITÉ

Les systèmes de gestion de la santé et de la sécurité aux deux mines ont été certifiés OHSAS 18001 et ont obtenu un niveau AAA à la suite d'une autoévaluation, pour tous les indicateurs de rendement de l'initiative VDMD, sauf l'indicateur de politique, engagement et imputabilité, qui a obtenu le niveau AA. En 2013, l'objectif de l'entreprise est d'atteindre le niveau AAA pour cet indicateur, en incluant explicitement le protocole sur la santé et la sécurité de l'AMC à titre de critère pour les vérifications externes liées à la norme OHSAS 18001.

Pour plus de renseignements sur De Beers Canada et sur son engagement envers le développement durable, ou pour consulter son rapport annuel Report to Society, veuillez consulter le site Web de l'entreprise : www.debeerscanada.com.

Vue aérienne de la mine Victor de De Beers en Ontario.

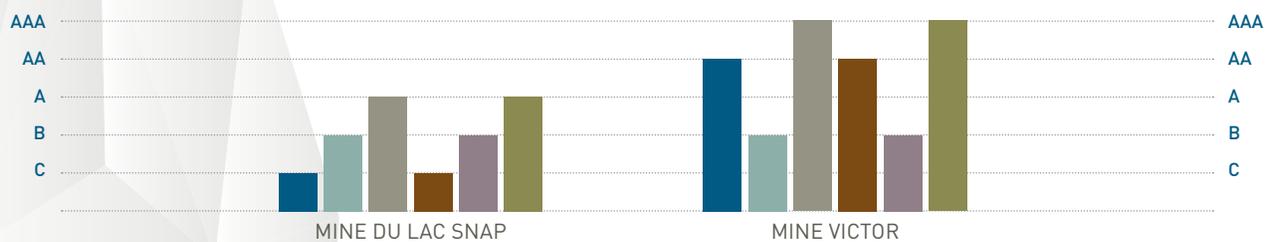


ÉVALUATION DE LA PLANIFICATION DE LA GESTION DE CRISES

INSTALLATION	PRÉPARATIFS	EXAMEN	FORMATION
SIÈGE SOCIAL	☑	☑	☑
MINE DU LAC SNAP	☑	⊗	☑
MINE VICTOR	☑	☑	☑

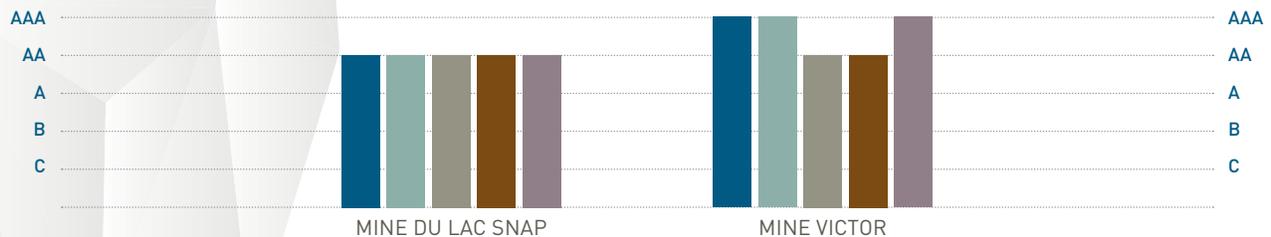
ÉVALUATION DE LA GESTION DE L'ÉNERGIE ET DES ÉMISSIONS DE GES

- SYSTÈMES DE GESTION DE LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE
- SYSTÈMES DE RAPPORTS SUR LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE
- OBJECTIFS DE RENDEMENT DE L'INTENSITÉ ÉNERGÉTIQUE
- SYSTÈMES DE GESTION DES ÉMISSIONS DE GES
- SYSTÈMES DE RAPPORTS SUR LA GESTION DES ÉMISSIONS DE GES
- OBJECTIFS DE RENDEMENT DE L'INTENSITÉ DES GES



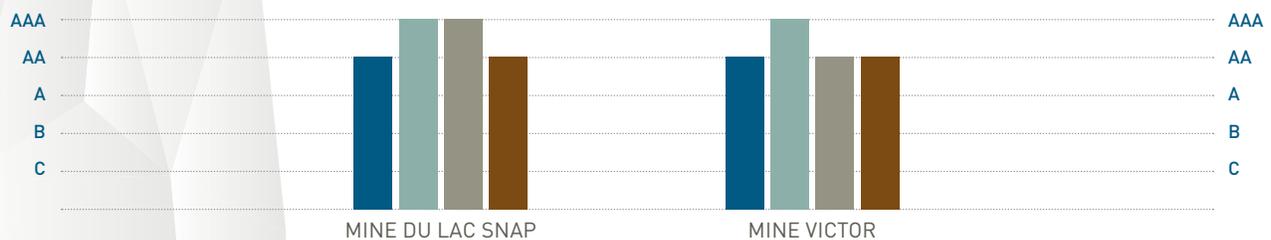
ÉVALUATION DE LA GESTION DES RÉSIDUS MINIERES

- POLITIQUE DE GESTION DES RÉSIDUS MINIERES ET ÉNONCÉ DES ENGAGEMENTS
- SYSTÈME DE GESTION DES RÉSIDUS MINIERES
- DÉLÉGATION DE LA RESPONSABILITÉ DE LA GESTION DES RÉSIDUS MINIERES ET DE L'OBLIGATION DE RENDRE DES COMPTES
- EXAMEN ANNUEL DE LA GESTION DES RÉSIDUS MINIERES
- MANUEL D'EES



ÉVALUATION DES RELATIONS AVEC LES AUTOCHTONES ET LES COLLECTIVITÉS

- IDENTIFICATION DES COMMUNAUTÉS D'INTÉRÊTS (CI)
- EFFICACITÉ DES DÉMARCHES D'ENGAGEMENT ET DE CONSULTATION DES CI
- MÉCANISME DE RÉACTION AUX PRÉOCCUPATIONS DES CI
- RAPPORTS



EXPLOITATION DE GLENCORE COPPER

Glencore Copper Operations (autrefois connue sous le nom de Xstrata Cuivre Canada) fait partie d'un réseau d'activités de transformation qui comprend des fonderies et des affineries en Australie, aux Philippines et au Chili. Les fonderies et les affineries, qui bénéficient de services de soutien mondiaux basés à Toronto et à Montréal, font partie de l'ensemble plus important d'exploitations de cuivre de Glencore.

La production de cuivre de Glencore est essentielle pour la société. Le cuivre est largement utilisé dans la production et la distribution d'énergie, les produits de construction, le matériel électronique et une vaste gamme d'objets utilisés au quotidien, des téléphones cellulaires aux ustensiles de cuisine. En raison de son utilisation croissante dans les technologies vertes et à des fins antimicrobiennes, ainsi que la possibilité de le recycler, le cuivre joue un rôle important dans la création d'un avenir durable.

La fonderie Horne (Rouyn-Noranda, Québec), l'affinerie CCR (est de Montréal, Québec), les installations de recyclage, les 15 sites fermés et le bureau de l'administration (Toronto) de l'entreprise emploient environ 1 300 personnes.

Le cuivre est recyclable à 100 % et selon les estimations, 80 % de tout le cuivre provenant de l'exploitation minière est encore utilisé. La fonderie Horne, la seule fonderie de cuivre active autonome au Canada, fait partie des pionniers et des chefs de file mondiaux en matière de recyclage de produits électroniques en fin de vie et de ferraille aux fins de récupération du cuivre et des métaux précieux qui s'y trouvent.

La fonderie Horne est située à côté d'un quartier résidentiel, ce qui présente des difficultés uniques qui font l'objet de discussions ouvertes avec les comités de citoyens locaux de l'entreprise. Seulement deux plaintes relatives au bruit ont été reçues en 2012, par rapport à cinq en 2011, tandis que les plaintes relatives aux odeurs et aux fumées ont diminué pour passer de 51 à 39. Ces améliorations sont le résultat de mesures ciblées, telles que la signalisation près du site, conçue pour réduire la vitesse des véhicules dans le voisinage. Au cours des dernières années, la fonderie a installé des dispositifs de collecte de gaz et a mis en œuvre un processus pour trouver la cause fondamentale de chaque incident d'émission fugitive de dioxyde de soufre et pour prendre les mesures correctives nécessaires.

De plus, la fonderie a atteint les objectifs de réduction d'un premier plan pluriannuel pour traiter les émissions d'arsenic et l'entreprise a élaboré un nouveau plan de cinq ans pour réduire les émissions d'arsenic au niveau du sol par un autre 50 % par rapport à son objectif de 2011.

En 2012, le parc de véhicules vieillissant de la fonderie Horne a été remplacé par huit véhicules hybrides et 27 camions à faible consommation de carburant.

L'affinerie CCR, qui est la seule affinerie de cuivre au Canada, effectue l'affinage d'anodes de cuivre et de métaux précieux provenant de la fonderie Horne et d'autres sources. L'or produit à l'affinerie est certifié selon la Norme sur l'or libre de conflit, ce qui veut dire que la production de cet or n'est liée à aucune violation des droits de la personne et ne soutient ni les conflits armés, ni le blanchiment d'argent, ni le financement d'activités terroristes. En 2012, l'affinerie CCR a reçu le prix Hélène-Vandal pour la mise en œuvre d'activités visant à mettre en valeur le rôle des femmes travaillant dans le secteur

de la métallurgie et le prix Grande Mention du Mouvement québécois de la qualité pour son rendement supérieur en matière de qualité et de meilleures pratiques de gestion.

L'entreprise a considérablement investi dans l'augmentation de la capacité de traitement de l'usine de récupération de sélénium de Glencore Copper, ce qui a permis de réduire la quantité de sélénium acheminée vers l'usine de traitement des eaux usées par environ 90 %. Le nouveau matériel installé à l'usine de traitement des eaux usées a permis à l'affinerie de répondre aux nouvelles limites plus strictes de la Ville de Montréal.

L'affinerie CCR a mis en œuvre un certain nombre de mesures au cours des dernières années pour réduire les émissions fugitives d'arsenic, de nickel et de brouillard chimique. Toutefois, les émissions diffuses constituent toujours un défi et l'affinerie prévoit de mettre à l'essai une hotte de captage en 2013. Ce processus mènera à la mise à l'essai de la nouvelle chambre des filtres qui remplacera celle qui fonctionne depuis 1973.

En 2010, l'entreprise a fermé les usines métallurgiques de cuivre et de zinc de Kidd, où il reste la mine et le concentrateur. Le site fait désormais partie de 15 sites fermés qui sont activement gérés par les employés locaux qui veillent à ce que toutes les structures sur le site et le matériel de traitement des eaux usées soient en bonne condition, en cas de besoin. En 2012, l'entreprise a terminé la réhabilitation de l'ancien site métallurgique de Kidd en avance et en deçà du budget et sans incident à signaler en ce qui concerne la sécurité ou l'environnement. Ce projet de grande envergure consistait à retirer le matériel, démanteler les bâtiments, se débarrasser des matériaux dangereux, recueillir et transporter de la ferraille et d'autres matériaux aux fins de réutilisation et de recyclage, ainsi qu'à fermer et recouvrir le bassin de jarosite. La réhabilitation du sol sera la dernière phase des travaux, une fois que la mine Kidd et le concentrateur de Kidd cesseront leurs activités.

Pour plus de renseignements, veuillez consulter le site Web de Glencore : www.glencorexstrata.com.

La fonderie Horne de Glencore à Rouyn-Noranda, au Québec.

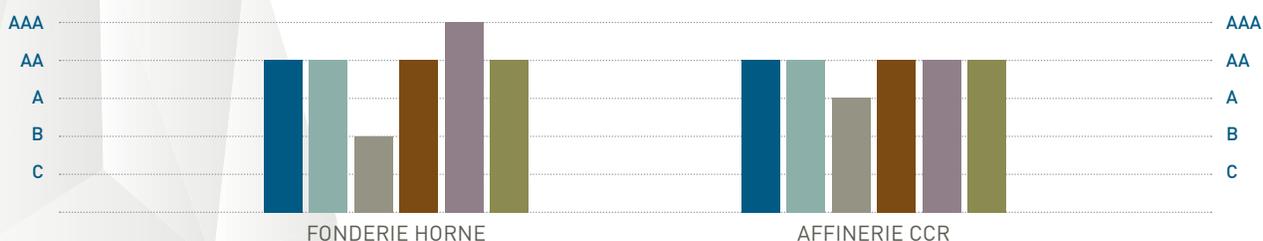


ÉVALUATION DE LA PLANIFICATION DE LA GESTION DE CRISES

INSTALLATION	PRÉPARATIFS	EXAMEN	FORMATION
AFFINERIE CCR	☑	⊗	☑
SIÈGE SOCIAL	☑	☑	☑
FONDERIE HORNE	☑	⊗	⊗

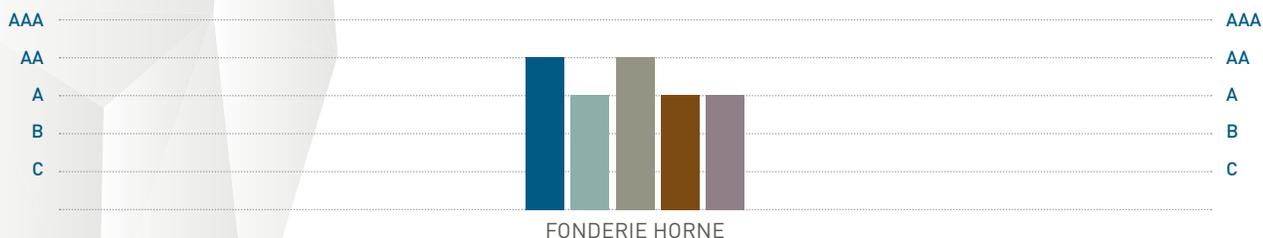
ÉVALUATION DE LA GESTION DE L'ÉNERGIE ET DES ÉMISSIONS DE GES

- SYSTÈMES DE GESTION DE LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE
- OBJECTIFS DE RENDEMENT DE L'INTENSITÉ ÉNERGÉTIQUE
- SYSTÈMES DE RAPPORTS SUR LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE
- SYSTÈMES DE GESTION DES ÉMISSIONS DE GES
- SYSTÈMES DE RAPPORTS SUR LA GESTION DES ÉMISSIONS DE GES
- OBJECTIFS DE RENDEMENT DE L'INTENSITÉ DES GES



ÉVALUATION DE LA GESTION DES RÉSIDUS MINIERS

- POLITIQUE DE GESTION DES RÉSIDUS MINIERS ET ÉNONCÉ DES ENGAGEMENTS
- DÉLÉGATION DE LA RESPONSABILITÉ DE LA GESTION DES RÉSIDUS MINIERS ET DE L'OBLIGATION DE RENDRE DES COMPTES
- EXAMEN ANNUEL DE LA GESTION DES RÉSIDUS MINIERS
- SYSTÈME DE GESTION DES RÉSIDUS MINIERS
- MANUEL D'EES



ÉVALUATION DES RELATIONS AVEC LES AUTOCHTONES ET LES COLLECTIVITÉS

- IDENTIFICATION DES COMMUNAUTÉS D'INTÉRÊTS (CI)
- MÉCANISME DE RÉACTION AUX PRÉOCCUPATIONS DES CI
- EFFICACITÉ DES DÉMARCHES D'ENGAGEMENT ET DE CONSULTATION DES CI
- RAPPORTS



EXPLOITATION DE GLENCORE NICKEL

En mai 2013, Glencore Xstrata plc a été créée à la suite de la fusion de Glencore International plc et de Xstrata plc. Glencore Xstrata est l'une des sociétés mondiales de ressources naturelles diversifiées les plus importantes au monde.

Le développement durable est à la base des stratégies et des activités de Glencore. Le développement durable nécessite un engagement sérieux auprès des communautés d'intérêts. Il faut en même temps avoir le plus grand respect pour l'intendance environnementale, la responsabilité sociale, la gouvernance d'entreprise et la transparence de la production de rapports, tout en affichant des rendements solides pour les actionnaires.

Les cinq valeurs de Glencore constituent les fondements de la façon dont elle gère ses activités. Le code de conduite de l'entreprise décrit les exigences minimales pour ses employés et offre des directives et des conseils sur la mise en pratique des valeurs de Glencore. Le code de conduite comprend 12 domaines clés liés à la santé et la sécurité, le développement durable et les pratiques commerciales.

Les valeurs et le code de conduite de l'entreprise, conjointement avec les politiques sous-jacentes qui les soutiennent et les procédures de gestion opérationnelles connexes visant le développement durable, représentent l'engagement de Glencore à maintenir le développement durable dans ses pratiques commerciales. Elles soutiennent aussi le rendement dans le cadre de l'initiative VDMD de l'entreprise.

Les actifs de nickel de Glencore comprennent des mines et des installations de traitement au Canada, en République dominicaine et en Australie et une affinerie en Norvège. L'entreprise possède également un portefeuille d'envergure mondiale de projets de croissance en Nouvelle-Calédonie et en Tanzanie. Ses activités d'exploitation minière et ses installations de traitement canadiennes se trouvent en Ontario et au Québec.

Glencore Nickel se classe au quatrième rang mondial parmi les producteurs de nickel, avec une production gérée annuelle de 142 000 tonnes. L'entreprise produit du nickel, du ferronickel et du cobalt parmi les plus purs au monde et fait partie des sociétés qui recyclent et qui transforment le plus de matières contenant du nickel et du cobalt.

Les installations suivantes ont mis en œuvre l'initiative VDMD :

- Sudbury Integrated Nickel Operations
- Mine Raglan

En 2012, le rendement de Sudbury Integrated Nickel Operations en matière de gestion de l'énergie et des émissions de GES s'est amélioré en raison de la mise en œuvre de systèmes de production de rapports pour les deux indicateurs. Sudbury Integrated Nickel Operations a également intégré la gestion de la conservation de la biodiversité à ses systèmes de gestion de l'environnement existants certifiés ISO 14001. C'est ainsi que le rendement des indicateurs liés à cet élément s'est amélioré. Les indicateurs relatifs à la santé et à la sécurité ont aussi connu une amélioration continue à la suite du

programme de leadership en matière de sécurité de l'exploitation, « Rules to Live By », et la mise en œuvre de plans de gestion de risque de base et d'autres initiatives.

En 2012, Glencore Nickel a affiché des améliorations dans ses résultats liés à la santé et à la sécurité pour la mine Raglan. Raglan a lancé son programme « zéro blessure » et 1 000 travailleurs ont suivi une formation sur cette nouvelle culture de santé et de sécurité. Le programme « zéro blessure » favorise une approche de prévention des accidents pour toutes les activités, de la conception à l'entretien du matériel, en passant par la planification du travail et l'accomplissement des tâches. Chaque personne impliquée dans une tâche, que ce soit un employé ou un entrepreneur, doit jouer un rôle de leadership en matière de santé et de sécurité.

Le rendement de 2012 de la mine Raglan est amélioré en ce qui concerne les indicateurs liés à l'évaluation de la biodiversité à la suite de l'achèvement du rapport de Minnow Environmental. Le rapport présente un résumé de 15 ans de la surveillance environnementale à Raglan. En 2012, Raglan a également renforcé son engagement auprès des collectivités en augmentant la fréquence et la profondeur des communications sur les questions d'intérêt mutuel. Par exemple, Raglan a amélioré les voies de communication directe entre les intervenants inuits et son équipe de direction pendant des consultations publiques concernant le projet d'éolienne de la mine.

Pour plus de renseignements, veuillez consulter le site Web de Glencore : www.glencorexstrata.com.

La mine Nickel Rim South de Glencore à Sudbury, en Ontario.

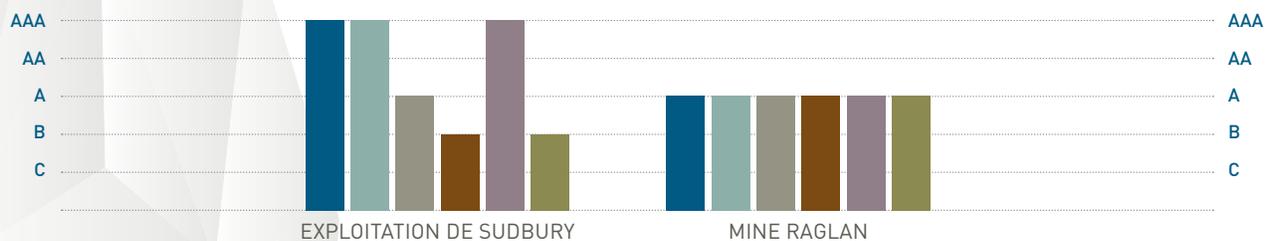


ÉVALUATION DE LA PLANIFICATION DE LA GESTION DE CRISES

INSTALLATION	PRÉPARATIFS	EXAMEN	FORMATION
SIÈGE SOCIAL	☑	☑	☑
MINE RAGLAN	☑	☑	☑
EXPLOITATION DE SUDBURY	☑	☑	☑

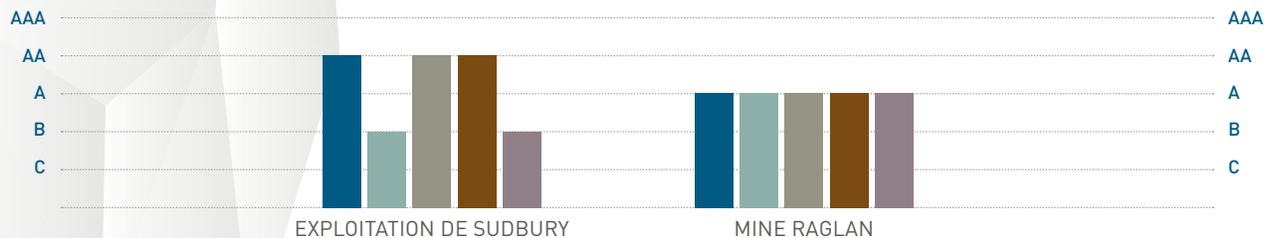
ÉVALUATION DE LA GESTION DE L'ÉNERGIE ET DES ÉMISSIONS DE GES

- SYSTÈMES DE GESTION DE LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE
- OBJECTIFS DE RENDEMENT DE L'INTENSITÉ ÉNERGÉTIQUE
- SYSTÈMES DE RAPPORTS SUR LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE
- SYSTÈMES DE GESTION DES ÉMISSIONS DE GES
- SYSTÈMES DE RAPPORTS SUR LA GESTION DES ÉMISSIONS DE GES
- OBJECTIFS DE RENDEMENT DE L'INTENSITÉ DES GES



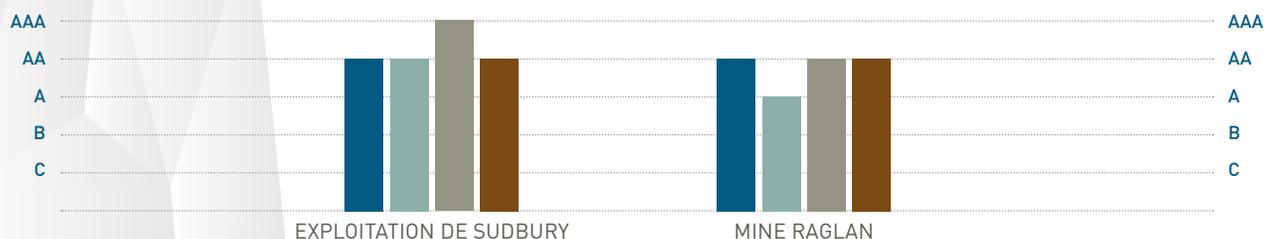
ÉVALUATION DE LA GESTION DES RÉSIDUS MINIERES

- POLITIQUE DE GESTION DES RÉSIDUS MINIERES ET ÉNONCÉ DES ENGAGEMENTS
- DÉLÉGATION DE LA RESPONSABILITÉ DE LA GESTION DES RÉSIDUS MINIERES ET DE L'OBLIGATION DE RENDRE DES COMPTES
- EXAMEN ANNUEL DE LA GESTION DES RÉSIDUS MINIERES
- SYSTÈME DE GESTION DES RÉSIDUS MINIERES
- MANUEL D'EES



ÉVALUATION DES RELATIONS AVEC LES AUTOCHTONES ET LES COLLECTIVITÉS

- IDENTIFICATION DES COMMUNAUTÉS D'INTÉRÊTS (CI)
- MÉCANISME DE RÉACTION AUX PRÉOCCUPATIONS DES CI
- EFFICACITÉ DES DÉMARCHES D'ENGAGEMENT ET DE CONSULTATION DES CI
- RAPPORTS



EXPLOITATION DE GLENCORE ZINC

Glencore (précédemment connue sous le nom de Xstrata Zinc Canada) gère les activités nord-américaines de l'unité d'exploitation de zinc et comprend des activités d'exploitation minière et métallurgique dans l'est du Canada.

Les installations suivantes ont mis en œuvre l'initiative VDMD :

- La mine Brunswick, Bathurst, Nouveau-Brunswick
- La fonderie Brunswick, Bathurst, Nouveau-Brunswick
- Noranda Income Fund, affinerie CEZ (participation de 25 %), Valleyfield, Québec
- Exploitation de Kidd, Timmins, Ontario (transférée de Glencore Copper en mai 2013)

Le développement durable est à la base des stratégies et des activités de Glencore. Le développement durable nécessite un engagement sérieux auprès des communautés d'intérêts. Il faut en même temps avoir le plus grand respect pour l'intendance environnementale, la responsabilité sociale, la gouvernance d'entreprise et la transparence de la production de rapports, tout en affichant des rendements solides pour les actionnaires.

Les cinq valeurs de Glencore sont les fondements de sa façon de gérer ses activités. Le code de conduite de l'entreprise décrit les exigences minimales pour ses employés et offre des directives et des conseils sur la mise en pratique des valeurs de Glencore. Le code de conduite comprend 12 domaines clés liés à la santé et la sécurité, le développement durable et les pratiques commerciales.

La gestion de la digue à résidus miniers est une préoccupation importante liée à l'environnement. Une défaillance de la digue à résidus miniers serait considérée comme un risque catastrophique, selon le cadre de travail de gestion des risques de Glencore. Les mines Brunswick et Kidd bénéficient de systèmes de gestion très solides en raison du risque inhérent à ces types d'installations. Les systèmes de gestion, ainsi que les manuels d'EMS de ces sites, font régulièrement l'objet de vérifications qui sont effectuées à l'interne aussi bien que par une tierce partie. Aucun travail supplémentaire n'est prévu en ce qui concerne les systèmes de gestion aux mines Brunswick et Kidd, puisque la priorité est désormais la planification efficace de la fermeture.

Les gaz à effet de serre et la conservation de l'énergie demeurent des mesures importantes dans toutes les installations de zinc de Glencore, qui mettent l'accent sur la réduction de l'énergie.

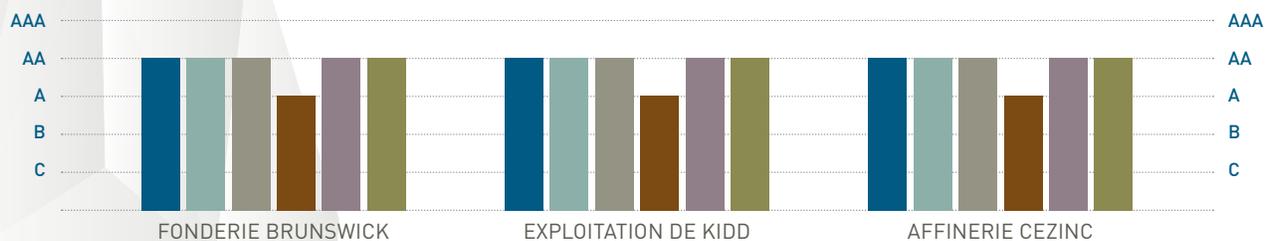
Pour plus de renseignements, veuillez consulter le site Web de Glencore : www.glencorexstrata.com.

ÉVALUATION DE LA PLANIFICATION DE LA GESTION DE CRISES

INSTALLATION	PRÉPARATIFS	EXAMEN	FORMATION
FONDERIE BRUNSWICK	☑	☑	☑
EXPLOITATION DE KIDD	☑	☑	☑
AFFINERIE CEZINC	☑	☑	⊕

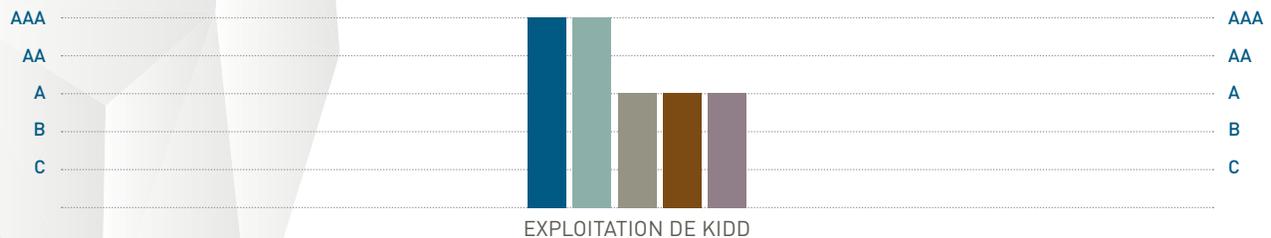
ÉVALUATION DE LA GESTION DE L'ÉNERGIE ET DES ÉMISSIONS DE GES

- SYSTÈMES DE GESTION DE LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE
- OBJECTIFS DE RENDEMENT DE L'INTENSITÉ ÉNERGÉTIQUE
- SYSTÈMES DE RAPPORTS SUR LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE
- SYSTÈMES DE GESTION DES ÉMISSIONS DE GES
- SYSTÈMES DE RAPPORTS SUR LA GESTION DES ÉMISSIONS DE GES
- OBJECTIFS DE RENDEMENT DE L'INTENSITÉ DES GES



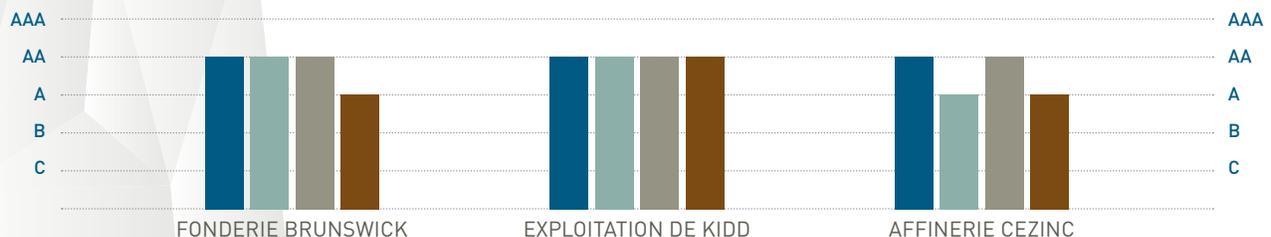
ÉVALUATION DE LA GESTION DES RÉSIDUS MINIERS

- POLITIQUE DE GESTION DES RÉSIDUS MINIERS ET ÉNONCÉ DES ENGAGEMENTS
- DÉLÉGATION DE LA RESPONSABILITÉ DE LA GESTION DES RÉSIDUS MINIERS ET DE L'OBLIGATION DE RENDRE DES COMPTES
- EXAMEN ANNUEL DE LA GESTION DES RÉSIDUS MINIERS
- SYSTÈME DE GESTION DES RÉSIDUS MINIERS
- MANUEL D'EES



ÉVALUATION DES RELATIONS AVEC LES AUTOCHTONES ET LES COLLECTIVITÉS

- IDENTIFICATION DES COMMUNAUTÉS D'INTÉRÊTS (CI)
- MÉCANISME DE RÉACTION AUX PRÉOCCUPATIONS DES CI
- EFFICACITÉ DES DÉMARCHES D'ENGAGEMENT ET DE CONSULTATION DES CI
- RAPPORTS



HudBay Minerals est une entreprise qui mène des activités d'exploration, d'exploitation et de traitement du minerai et qui est active au Canada, aux États-Unis, au Pérou, en Colombie et au Chili. Les seules installations actuellement en exploitation à Hudbay sont situées à Flin Flon et à Snow Lake au Manitoba.

En 2012, le rendement en matière de santé et de sécurité de Hudbay a connu une légère baisse par rapport à 2011, soit la meilleure année que la société ait jamais connue pendant son histoire de 85 années d'activités au Manitoba. Toutefois, le rendement de Hudbay en 2012 était encore impressionnant en raison du dévouement des employés et des entrepreneurs de la société.

En 2012, Hudbay s'est activement engagée auprès des collectivités de Premières nations locales près des sites de Lalor et de Reed, deux nouveaux projets de construction de mines au Manitoba. La société a travaillé avec le gouvernement du Manitoba pour élaborer un processus de consultation pour le développement minier. Hudbay a également financé une étude d'utilisation traditionnelle et une évaluation environnementale indépendante de ses activités proposées pour une collectivité de Premières nations. Hudbay a également soutenu la table ronde proposée sur l'exploitation minière du Manitoba, un comité dont le but est de rassembler les Premières nations, le gouvernement et le secteur pour aborder les préoccupations des Premières nations.

En 2012, le rendement de Hudbay dans le cadre de l'initiative VDMD a été vérifié par un tiers et les évaluations internes de la société sont restées inchangées à la suite de cette vérification. L'objectif de la société pour 2013 est de maintenir ses résultats.

Hudbay s'est engagée à mettre en œuvre les protocoles de l'initiative VDMD dans ses sites hors du Canada dès que ceux-ci deviendront actifs. Les protocoles de l'initiative VDMD ont déjà été présentés aux membres du personnel au Pérou, qui sont en train de bâtir la mine Constancia. Ces derniers sont actuellement en train de concevoir des systèmes de gestion afin de répondre aux exigences des protocoles. La société compte commencer la production de rapports sur son rendement à la mine Constancia, une fois la construction terminée et les activités démarrées.

Pour plus de renseignements, y compris les rapports annuels de Hudbay portant sur le développement durable et les renseignements sur le rendement environnemental, social et en matière de sécurité, veuillez consulter le site Web de Hudbay Minerals : www.hudbayminerals.com.

L'exploitation de Hudbay Minerals à Flin Flon, au Manitoba.

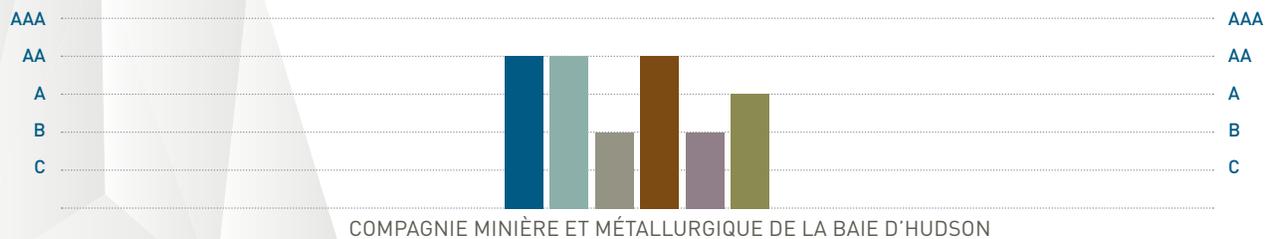


ÉVALUATION DE LA PLANIFICATION DE LA GESTION DE CRISES

INSTALLATION	PRÉPARATIFS	EXAMEN	FORMATION
SIÈGE SOCIAL	☑	☑	☑
COMPAGNIE MINIÈRE ET MÉTALLURGIQUE DE LA BAIE D'HUDSON	☑	☑	☑

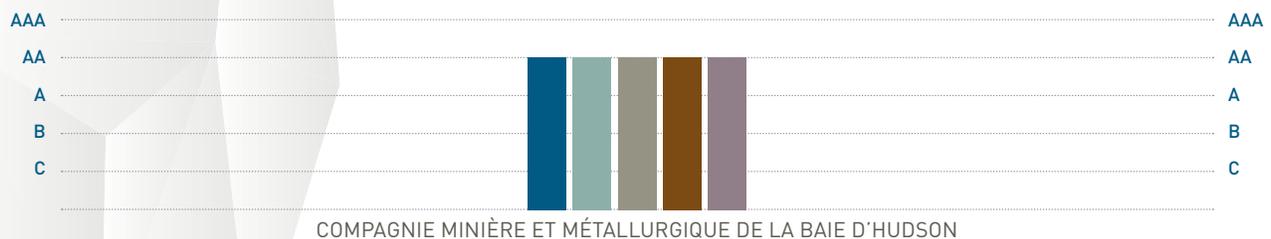
ÉVALUATION DE LA GESTION DE L'ÉNERGIE ET DES ÉMISSIONS DE GES

- SYSTÈMES DE GESTION DE LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE
- OBJECTIFS DE RENDEMENT DE L'INTENSITÉ ÉNERGÉTIQUE
- SYSTÈMES DE RAPPORTS SUR LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE
- SYSTÈMES DE GESTION DES ÉMISSIONS DE GES
- SYSTÈMES DE RAPPORTS SUR LA GESTION DES ÉMISSIONS DE GES
- OBJECTIFS DE RENDEMENT DE L'INTENSITÉ DES GES



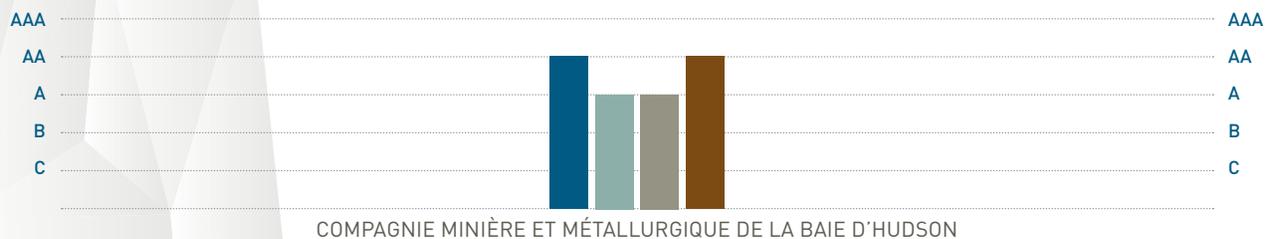
ÉVALUATION DE LA GESTION DES RÉSIDUS MINIERS

- POLITIQUE DE GESTION DES RÉSIDUS MINIERS ET ÉNONCÉ DES ENGAGEMENTS
- DÉLÉGATION DE LA RESPONSABILITÉ DE LA GESTION DES RÉSIDUS MINIERS ET DE L'OBLIGATION DE RENDRE DES COMPTES
- EXAMEN ANNUEL DE LA GESTION DES RÉSIDUS MINIERS
- SYSTÈME DE GESTION DES RÉSIDUS MINIERS
- MANUEL D'EES



ÉVALUATION DES RELATIONS AVEC LES AUTOCHTONES ET LES COLLECTIVITÉS

- IDENTIFICATION DES COMMUNAUTÉS D'INTÉRÊTS (CI)
- MÉCANISME DE RÉACTION AUX PRÉOCCUPATIONS DES CI
- EFFICACITÉ DES DÉMARCHES D'ENGAGEMENT ET DE CONSULTATION DES CI
- RAPPORTS



IAMGOLD est un important producteur aurifère canadien de rang intermédiaire, possédant cinq mines en exploitation (comprenant les coentreprises), situées sur trois continents, qui produisent collectivement environ un million d'onces d'or par année.

Au Québec, la société gère Niobec inc., l'un des trois plus importants producteurs de niobium au monde. IAMGOLD est en bonne position pour assurer sa croissance grâce à une saine santé financière, combinée à une expertise de gestion et d'exploitation. Elle possède un éventail de projets de développement et de prospection et continue à évaluer des occasions d'acquisitions qui créent de la valeur. Les plans de croissance de la société sont stratégiquement concentrés dans certaines régions du Canada et dans certains pays d'Amérique du Sud et d'Afrique.

La mine d'or Westwood, qui est toujours en développement, est située à 35 kilomètres à l'est de Rouyn-Noranda, au Québec, à côté de l'ancienne mine d'or Doyon. Lorsque la mine Westwood démarrera sa production en 2013, elle utilisera certaines des infrastructures de Doyon, comme l'ancienne installation à ciel ouvert pour l'entreposage des résidus miniers. En évitant d'utiliser des terrains non perturbés à cette fin, Westwood minimisera son empreinte environnementale. Malgré le fait que le site n'est pas en exploitation, IAMGOLD inclut Westwood dans la production de ses rapports VDMD depuis 2009.

En 2012, IAMGOLD a acquis le projet Côté Gold dans le nord de l'Ontario. Le gisement du projet est situé au centre nord du canton de Chester, environ à mi-chemin entre Timmins et Sudbury et à environ 25 kilomètres au sud-ouest de Gogama. Au fur et à mesure que ce projet progressera vers la construction et le développement, IAMGOLD l'ajoutera à sa production de rapports VDMD.

IAMGOLD est orientée par la vision « zéro blessure ». La société s'engage à ne faire aucun mal et à offrir des avantages, peu importe où elle exerce ses activités. IAMGOLD travaille continuellement en vue de se conformer aux normes les plus strictes en matière de santé humaine, de gestion environnementale et d'engagement auprès des collectivités. « Zéro blessure » est à la fois un objectif et un parcours. Cette vision est bien comprise par les employés de la société, peu importe la langue dans laquelle ils travaillent, et fait partie intégrante de la façon dont ils exercent leurs activités. Le programme VDMD est une composante de la vision « zéro blessure » et constitue donc une partie essentielle des pratiques d'exploitation d'IAMGOLD et de sa quête de l'excellence.

En tant que membre de l'AMC, IAMGOLD maintient son engagement envers l'initiative VDMD en renforçant continuellement l'application des protocoles de l'initiative VDMD. En 2012, la société a fait l'objet d'une vérification externe et a le plaisir d'annoncer que ses résultats se sont améliorés, dans l'ensemble, par rapport à l'année précédente. Le processus de vérification a été utile pour déterminer plusieurs secteurs pouvant être améliorés davantage et la société prévoit mettre en œuvre ces améliorations en 2013. En 2012, IAMGOLD a reçu des prix du programme VDMD pour son engagement auprès des collectivités, sa gestion de crise et sa gestion des résidus miniers.

IAMGOLD reconnaît que les résidus miniers constituent typiquement le risque environnemental le plus important d'une exploitation minière. En gardant cela à l'esprit, la société entreprend chaque année une vérification supplémentaire des résidus miniers effectuée par un tiers pour augmenter la rigueur du programme d'inspection régulier requis dans le cadre de l'initiative VDMD. En 2012, IAMGOLD a terminé le manuel d'EMS à l'exploitation Essakane au Burkina Faso. Actuellement, toutes les

exploitations d'IAMGOLD ont atteint le niveau A en ce qui concerne les indicateurs de gestion des résidus miniers pour la première fois.

Des plans d'action pour aborder les lacunes en matière de communication avec les communautés d'intérêts ont été mis en place à tous les sites. Par conséquent, IAMGOLD a atteint un niveau A ou mieux pour chacun des indicateurs de rendement des relations avec les Autochtones et les collectivités.

Le rendement concernant la gestion de l'énergie et des émissions de GES reste, en général, le domaine le plus faible et sur lequel il faudra se concentrer à l'avenir. Toutefois, IAMGOLD poursuit sa participation au Carbon Disclosure Project et prévoit des améliorations.

Pour plus de renseignements sur les programmes de développement durable et d'engagement et le progrès d'IAMGOLD, y compris le Rapport 2012 sur la santé, sécurité et durabilité d'IAMGOLD, veuillez consulter le site Web de la société : www.IAMGOLD.com.

Des mineurs au projet Westwood d'IAMGOLD au sud-ouest du Québec.

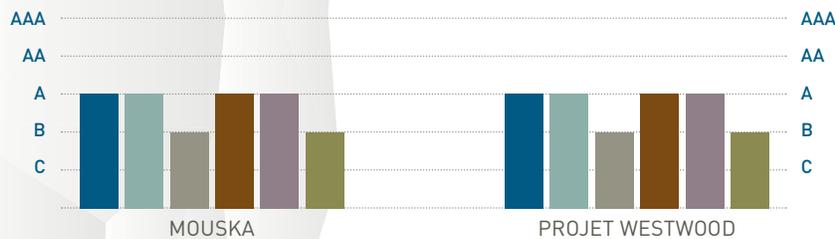
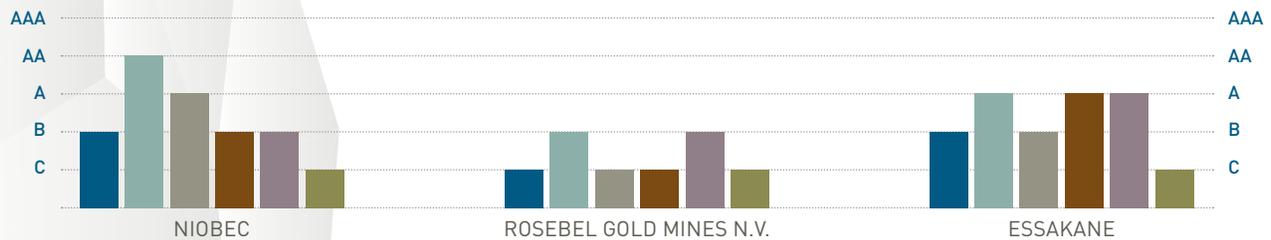


ÉVALUATION DE LA PLANIFICATION DE LA GESTION DE CRISES

INSTALLATION	PRÉPARATIFS	EXAMEN	FORMATION
SIÈGE SOCIAL	⊗	⊗	✓
ESSAKANE	✓	✓	✓
MOUSKA	✓	✓	✓
NIOBEC	✓	✓	✓
ROSEBEL GOLD MINES N.V.	✓	✓	✓
PROJET WESTWOOD	✓	✓	✓

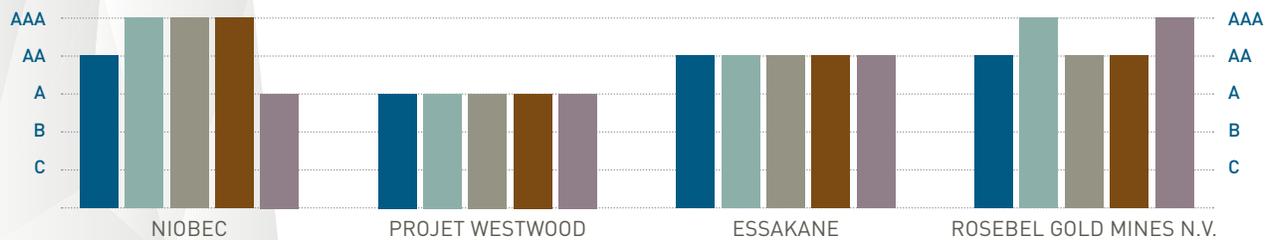
ÉVALUATION DE LA GESTION DE L'ÉNERGIE ET DES ÉMISSIONS DE GES

- SYSTÈMES DE GESTION DE LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE
- SYSTÈMES DE RAPPORTS SUR LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE
- OBJECTIFS DE RENDEMENT DE L'INTENSITÉ ÉNERGÉTIQUE
- SYSTÈMES DE GESTION DES ÉMISSIONS DE GES
- SYSTÈMES DE RAPPORTS SUR LA GESTION DES ÉMISSIONS DE GES
- OBJECTIFS DE RENDEMENT DE L'INTENSITÉ DES GES



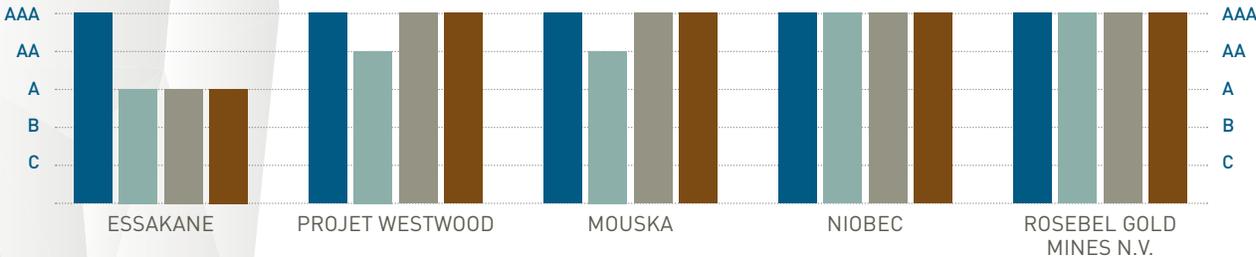
ÉVALUATION DE LA GESTION DES RÉSIDUS MINIERS

- POLITIQUE DE GESTION DES RÉSIDUS MINIERS ET ÉNONCÉ DES ENGAGEMENTS
- SYSTÈME DE GESTION DES RÉSIDUS MINIERS
- DÉLÉGATION DE LA RESPONSABILITÉ DE LA GESTION DES RÉSIDUS MINIERS ET DE L'OBLIGATION DE RENDRE DES COMPTES
- EXAMEN ANNUEL DE LA GESTION DES RÉSIDUS MINIERS
- MANUEL D'EES



ÉVALUATION DES RELATIONS AVEC LES AUTOCHTONES ET LES COLLECTIVITÉS

■ IDENTIFICATION DES COMMUNAUTÉS D'INTÉRÊTS (CI) ■ EFFICACITÉ DES DÉMARCHES D'ENGAGEMENT ET DE CONSULTATION DES CI
■ MÉCANISME DE RÉACTION AUX PRÉOCCUPATIONS DES CI ■ RAPPORTS



À travers son engagement envers la responsabilité d'entreprise, Inmet met l'accent sur une gestion prudente des risques et une bonne intendance. La société, qui reconnaît que les défis liés au développement social et environnemental ne peuvent être relevés seuls, travaille en collaboration avec les clients, les fournisseurs, les pairs du secteur, les ONG, les gouvernements et les collectivités afin de changer les choses de manière positive à travers ses activités.

L'initiative VDMD est l'un des outils utilisés par Inmet pour la gestion des risques. Les six sites, fermés ou en activité, de la société en Finlande, en Espagne et en Turquie continuent, chaque année, d'effectuer des autoévaluations dans le cadre de l'initiative VDMD. Cobre Panama, qui est un projet de mise en valeur en pleine évolution d'Inmet, procède également à des autoévaluations dans le cadre de l'initiative VDMD afin de repérer des lacunes et d'améliorer la gestion des risques. En 2012, Inmet a encore une fois obtenu de bons résultats pour la gestion de crise et de résidus miniers, la santé et la sécurité et les relations avec les Autochtones et les collectivités. Le rendement de la société, en ce qui concerne la gestion de la conservation de la biodiversité et la gestion de l'énergie et des GES, s'améliore également.

GESTION DES RÉSIDUS MINIERES

Les effets des installations de résidus miniers peuvent être graves s'ils ne sont pas convenablement gérés. Inmet s'efforce donc à gérer les résidus miniers de manière sécuritaire et respectueuse de l'environnement. En 2012, l'exploitation d'Inmet en Turquie a terminé son manuel d'EMS, ce qui a permis à la société d'atteindre son objectif d'avoir un manuel d'EMS pour toutes ses propriétés en exploitation et fermées, que ce soit au Canada ou à l'étranger. En 2012, Inmet a apporté des améliorations à la gestion des résidus miniers en effectuant la vérification d'examen d'imputabilité et de gestion à plusieurs de ses installations.

PLANIFICATION DE LA GESTION DE CRISES

En 2012, Inmet a effectué des exercices de simulation de crises à tous les sites dans lesquels elle possède une participation majoritaire et à ses propriétés fermées. Les exploitations d'Inmet ont également examiné et mis à jour leurs plans de gestion de crises afin de s'assurer que ceux-ci tiennent compte des risques et reflètent les meilleures pratiques. Un exercice de simulation de crises est prévu chaque année au siège social, mais il n'a pas été effectué en 2012.

RELATIONS AVEC LES AUTOCHTONES ET LES COLLECTIVITÉS

À chacun de ses sites, Inmet s'engage :

- à prendre des mesures constructives en ce qui concerne les effets environnementaux, sociaux et économiques et les occasions liées à ses activités;
- à faire preuve de transparence dans la divulgation des renseignements pour permettre un dialogue efficace et la résolution des préoccupations potentielles
- à mettre en place un mécanisme pour les commentaires des collectivités, conçu pour aborder les préoccupations et les doléances des intervenants;

* Maintenant First Quantum Minerals

- à favoriser le développement durable de la collectivité, lorsque la collectivité participe activement à la conception, la mise en œuvre et la gestion de son propre développement.

En 2012, les exploitations d'Inmet en Turquie et au Panama ont encore une fois obtenu de bonnes notes pour tous les éléments de l'initiative VDMD, tandis que les exploitations en Espagne ont affiché une amélioration considérable du côté du repérage des communautés d'intérêts et de l'engagement et du dialogue avec celles-ci.

GESTION DE L'ÉNERGIE ET DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE

L'exploitation minière est une activité à forte consommation d'énergie. Donc, la surveillance et la gestion de la consommation d'énergie sont à la fois une responsabilité environnementale et une pratique d'entreprise saine. En 2012, Inmet a élaboré un système de gestion de la responsabilité d'entreprise qui comprend une procédure visant à promouvoir la conservation de l'énergie et la réduction des émissions de GES. Inmet a élaboré cette procédure, qui est conforme aux directives de l'AMC, en vue d'assurer que ses exploitations gèrent l'énergie et réduisent la consommation d'énergie ainsi que les émissions de GES de manière proactive. À ce jour, l'exploitation d'Inmet en Turquie et les propriétés fermées de la société au Canada ont mis en œuvre cette procédure, qui comprend la mise en place d'une équipe et d'un plan de gestion de l'énergie. Inmet continue aussi à participer au Carbon Disclosure Project.

PRODUCTION DE RAPPORTS SUR LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ

L'une des priorités principales d'Inmet est d'assurer que ses employés retournent auprès de leur famille chaque soir. Inmet réussit à modifier les comportements et à améliorer la culture de sécurité dans l'ensemble de la société. En 2012, ses sites ont continué à obtenir de bons résultats pour chaque élément. La société est particulièrement fière de son exploitation en Finlande, qui n'a enregistré aucune perte de temps relative aux blessures pendant plus de deux ans.

GESTION DE LA CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ

Le système de gestion de la responsabilité d'entreprise d'Inmet comprend une procédure pour la gestion de la biodiversité. Cette procédure s'harmonise avec le protocole de conservation de la biodiversité de l'AMC et sera mise en œuvre à l'échelle de la société au cours des deux prochaines années. Elle comprend des exigences pour la consultation auprès des communautés d'intérêts, la planification et la mise en œuvre de la conservation, ainsi que la production de rapports publics. De plus, Inmet s'engage publiquement à créer un effet positif sur les espèces et les écosystèmes pour tout nouveau projet de développement et s'attend à ce que ses exploitations existantes déploient des efforts de bonne foi pour atteindre cet objectif.

En 2012, le site de Cobre Panama a finalisé son plan d'action sur la diversité, dont l'objectif est de réaliser un effet positif net. La mise en œuvre du plan comprendra le soutien de la conservation à l'échelle du paysage, ainsi que la gestion de la conservation des espèces préoccupantes et le reboisement. À l'échelle du paysage, le site de Cobre Panama s'est engagé à soutenir la conservation d'environ 290 000 hectares de forêt tropicale, soit l'équivalent de 40 fois la taille de l'empreinte du projet. Pour ce qui est des espèces, Inmet effectue des études sur les espèces de flore et de faune de priorité (espèces préoccupantes), afin d'améliorer la connaissance de la distribution à l'intérieur et à l'extérieur de la zone du projet. Le plan d'action sur la biodiversité couvre également la création d'habitats supplémentaires, l'augmentation de la capacité et l'élargissement de la capacité nationale pour la conservation de la biodiversité. L'élaboration du plan comprenait l'établissement d'alliances avec les organisations nationales et internationales pertinentes axées sur la biodiversité et la conservation. Le plan a également fait l'objet d'examen et de vérifications indépendants internes et externes.

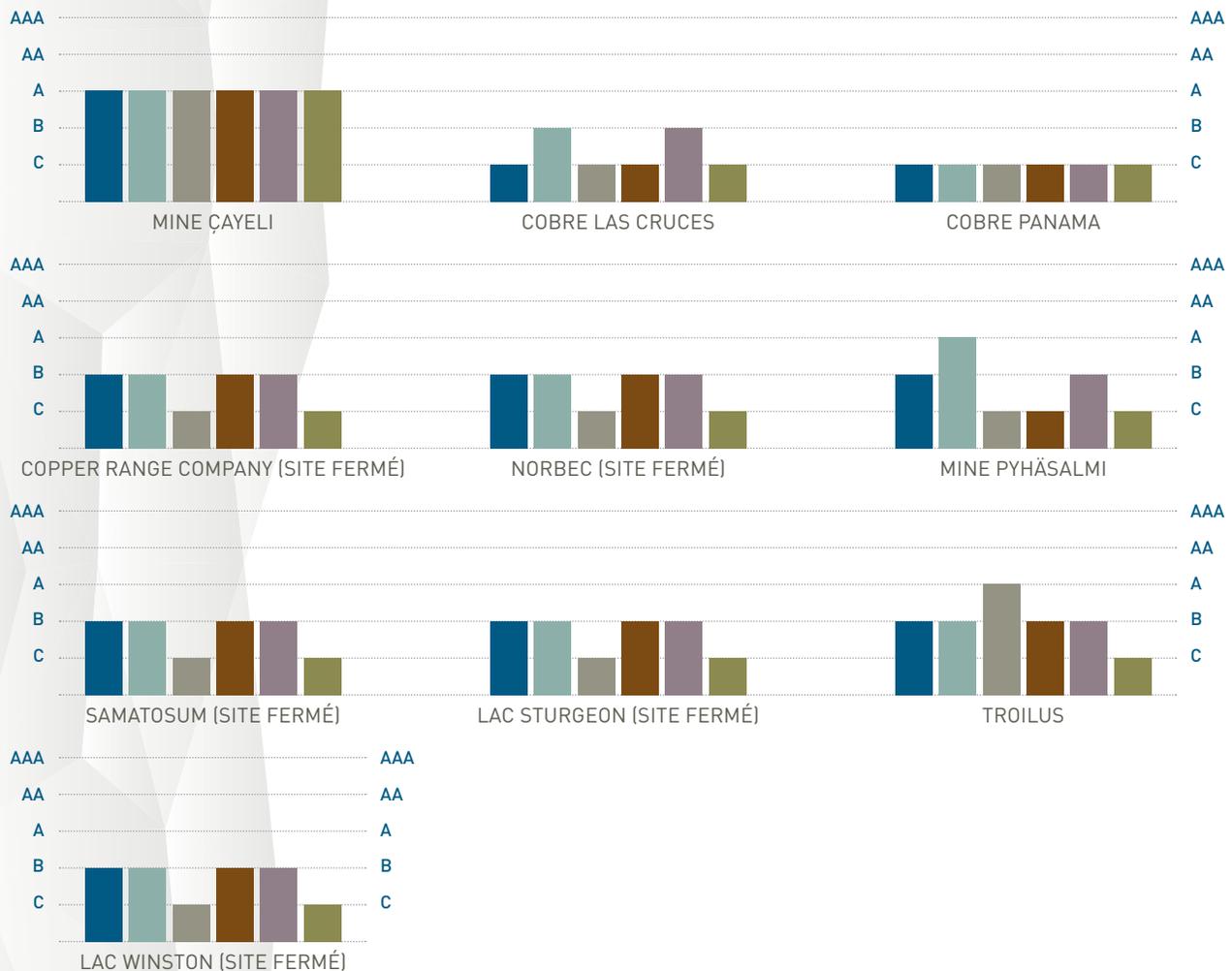
Pour plus de renseignements, veuillez consulter le site Web d'Inmet (www.first-quantum.com) ou le site Web de la communication sur le progrès du Pacte Mondial de l'ONU 2011 au (www.unglobalcompact.org).

ÉVALUATION DE LA PLANIFICATION DE LA GESTION DE CRISES

INSTALLATION	PRÉPARATIFS	EXAMEN	FORMATION
MINE ÇAYELI	☑	☑	☑
COBRE LAS CRUCES	☑	⊗	☑
COBRE PANAMA	☑	☑	☑
COPPER RANGE COMPANY (SITE FERMÉ)	☑	☑	☑
SIÈGE SOCIAL	☑	☑	☑
NORBEC (SITE FERMÉ)	☑	☑	☑
MINE PYHÄSALMI	☑	☑	☑
SAMATOSUM (SITE FERMÉ)	☑	☑	☑
LAC STURGEON (SITE FERMÉ)	☑	☑	☑
TROILUS	☑	☑	☑
LAC WINSTON (SITE FERMÉ)	☑	☑	☑

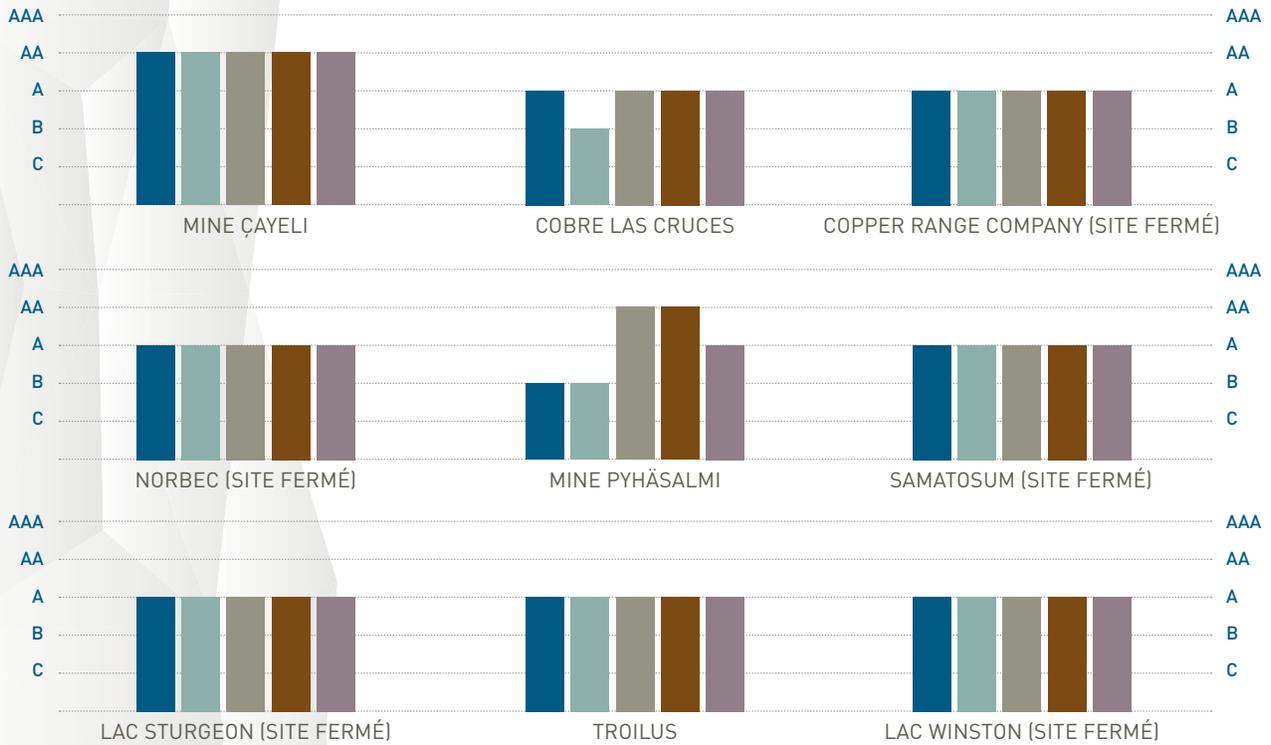
ÉVALUATION DE LA GESTION DE L'ÉNERGIE ET DES ÉMISSIONS DE GES

- SYSTÈMES DE GESTION DE LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE
- SYSTÈMES DE RAPPORTS SUR LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE
- OBJECTIFS DE RENDEMENT DE L'INTENSITÉ ÉNERGÉTIQUE
- SYSTÈMES DE GESTION DES ÉMISSIONS DE GES
- SYSTÈMES DE RAPPORTS SUR LA GESTION DES ÉMISSIONS DE GES
- OBJECTIFS DE RENDEMENT DE L'INTENSITÉ DES GES



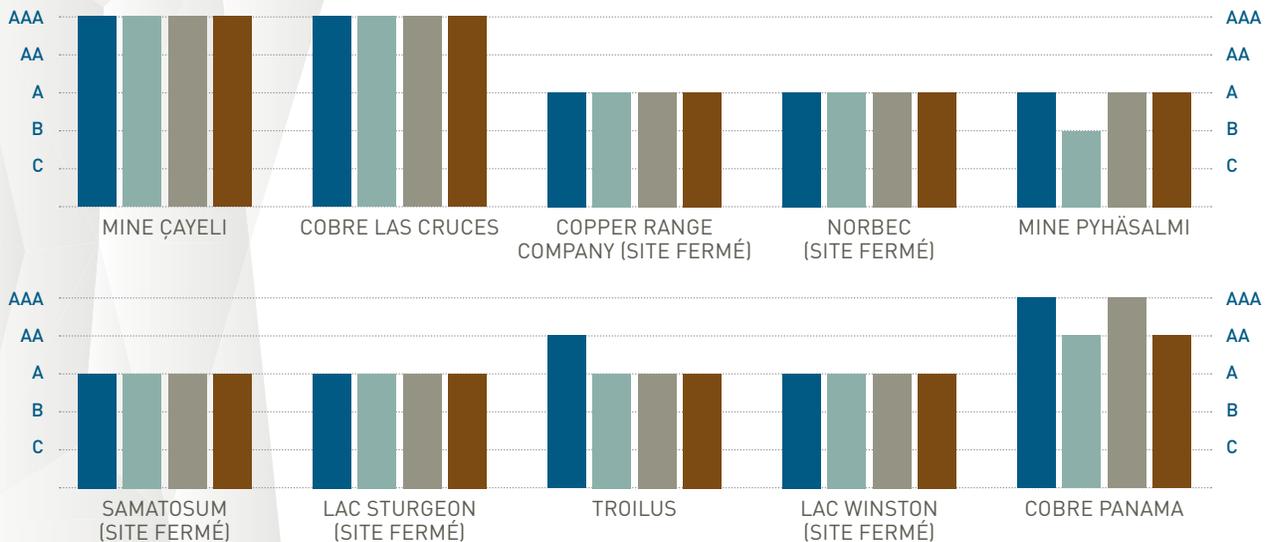
ÉVALUATION DE LA GESTION DES RÉSIDUS MINIERS

- POLITIQUE DE GESTION DES RÉSIDUS MINIERS ET ÉNONCÉ DES ENGAGEMENTS
- SYSTÈME DE GESTION DES RÉSIDUS MINIERS
- DÉLÉGATION DE LA RESPONSABILITÉ DE LA GESTION DES RÉSIDUS MINIERS ET DE L'OBLIGATION DE RENDRE DES COMPTES
- EXAMEN ANNUEL DE LA GESTION DES RÉSIDUS MINIERS
- MANUEL D'EES



ÉVALUATION DES RELATIONS AVEC LES AUTOCHTONES ET LES COLLECTIVITÉS

- IDENTIFICATION DES COMMUNAUTÉS D'INTÉRÊTS (CI)
- EFFICACITÉ DES DÉMARCHES D'ENGAGEMENT ET DE CONSULTATION DES CI
- MÉCANISME DE RÉACTION AUX PRÉOCCUPATIONS DES CI
- RAPPORTS



New Gold est une société minière de taille moyenne dont le portefeuille comprend quatre actifs en production et deux importants projets de mise en valeur. Grâce à sa combinaison de mines comprenant la mine New Afton au Canada, la mine Cerro San Pedro au Mexique, la mine Mesquite aux États-Unis et les mines Peak en Australie, New Gold se classe parmi les producteurs ayant les plus faibles coûts dans le secteur. En 2013, la société prévoit une production de 440 000 à 480 000 onces d'or. En plus de ses quatre mines en exploitation, New Gold possède une participation de 100 % dans l'intéressant projet Blackwater au Canada et une participation de 30 % dans le projet d'envergure mondiale El Morro au Chili.

New Gold s'engage à atteindre le plus haut niveau de rendement possible en ce qui concerne la sécurité, la protection de l'environnement et le développement durable des collectivités. Cet engagement pousse New Gold à trouver des normes, des protocoles et des indicateurs de rendement qui aident ses employés à atteindre ces objectifs. Par conséquent, New Gold a adopté des normes, telles que le Code international de gestion du cyanure et les 10 principes du Pacte Mondial des Nations Unies. New Gold a également obtenu la certification ISO 14001 pour deux de ses quatre exploitations et suit les directives de la Global Reporting Initiative et du Carbon Disclosure Project afin de s'assurer que les communautés d'intérêts sont au courant des renseignements pertinents.

L'initiative VDMD offre une précieuse série supplémentaire d'indicateurs de rendement pour la mine New Afton de New Gold. Même s'il s'agit de la première année de mise en œuvre de l'initiative VDMD pour la mine New Afton, c'est avec enthousiasme que celle-ci a adopté les protocoles de l'initiative VDMD, en plus de mettre en œuvre la norme ISO 14001, tandis que le projet passait de la phase de mise en valeur à la mise en service et ensuite à la production en juillet 2012.

New Afton est la première mine de New Gold à adopter l'initiative VDMD à un stade aussi précoce. La société revoit actuellement ses normes de direction d'entreprise afin d'intégrer les exigences de l'initiative VDMD. Ce processus permettra d'assurer que les nouvelles normes sont mises en œuvre. Les principes de l'initiative VDMD seront mis en pratique à toutes les exploitations de New Gold. Même si New Gold n'est pas obligée de produire de rapport en 2013, elle a décidé de dévoiler ses résultats à l'échelle de l'installation, ce qui témoigne de l'engagement de la société envers la transparence et le programme VDMD. Pour plus de crédibilité, les résultats ont été rassemblés par un tiers.

En particulier, la mine New Afton a obtenu un grand succès en ce qui concerne les relations avec les Autochtones et les collectivités, la gestion des résidus miniers et la santé et la sécurité. Pour ce qui est des relations avec les Autochtones et les collectivités, New Afton a réussi à établir une entente de partenariat avec les bandes indiennes de Skeetchestn et de Tk'emlúps. New Afton a atteint le niveau A pour 50 % des indicateurs des relations avec les Autochtones et les collectivités et le niveau B pour l'autre 50 %. D'importants efforts ont été accomplis cette année-ci et ceux-ci se poursuivront en 2014 en vue d'atteindre le niveau A ou AA.

New Afton a récemment gagné plusieurs prix, dont le Mining and Sustainability Award 2011 de l'Association minière de la Colombie-Britannique, le Viola R. MacMillan Award 2012 pour l'excellence

en matière d'exploitation minière, le Corporate Champion for Aboriginal Business Award 2012, le British Columbia Mining Human Resources Diversity Award 2013 et le Safest Underground Mine Award du ministère de l'Énergie, des Mines et du Gaz naturel de la Colombie-Britannique.

En ce qui concerne la gestion de l'énergie et des émissions de GES, New Afton a obtenu le niveau A pour deux des six indicateurs. En 2012, New Afton a fait des progrès considérables vers une vision de gestion durable de l'énergie. Un système d'information de gestion d'énergie novateur a été installé à titre de base pour le nouveau système de gestion d'énergie conforme à la norme ISO 50001, dont l'achèvement est prévu d'ici la fin de 2013.

En ce qui concerne les rapports sur la santé et la sécurité, New Afton a obtenu un niveau AA pour le rendement, le niveau A pour trois indicateurs et le niveau B pour la surveillance et la production de rapports. Ces résultats font actuellement l'objet d'un examen dans le cadre d'une initiative visant la santé et la sécurité touchant l'ensemble de la société. New Gold s'attend à obtenir le niveau A ou AA pour tous les indicateurs d'ici l'année prochaine.

Même si New Afton n'a pas obtenu le niveau A pour tous ses indicateurs au cours de sa première année, son rendement est louable, étant donné le stade précoce de son adoption de l'initiative VDMD et le fait qu'elle exerce ses activités depuis moins d'un an. Avec pour objectif d'améliorer davantage son rendement et d'obtenir de meilleurs résultats dans le cadre de l'initiative VDMD, New Afton a défini et mettra en œuvre un plan d'action pour atteindre au moins le niveau A au cours de 2013. En plus de vouloir atteindre ses objectifs dans le cadre de l'initiative VDMD, New Afton travaille en vue d'obtenir la certification ISO 50001 d'ici la fin de 2013 pour ses systèmes de gestion de l'énergie.

Pour plus de renseignements, veuillez consulter le site Web de New Gold : www.newgold.com

La mine New Afton de New Gold à Kamloops, en Colombie-Britannique.

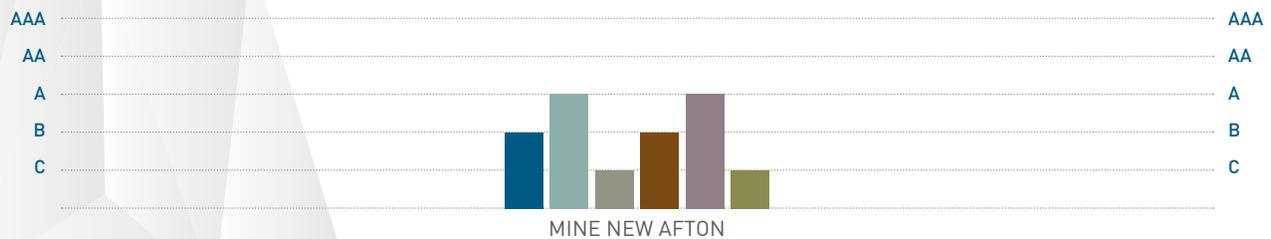


ÉVALUATION DE LA PLANIFICATION DE LA GESTION DE CRISES

INSTALLATION	PRÉPARATIFS	EXAMEN	FORMATION
MINE NEW AFTON	☑	☑	☑
NEW GOLD SIÈGE SOCIAL	☑	☑	☑

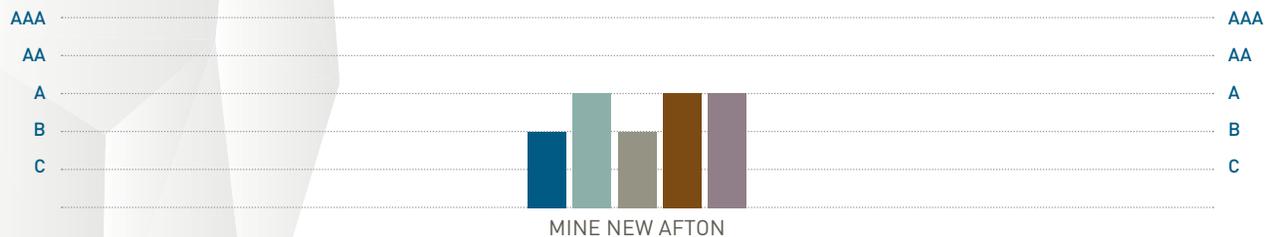
ÉVALUATION DE LA GESTION DE L'ÉNERGIE ET DES ÉMISSIONS DE GES

- SYSTÈMES DE GESTION DE LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE
- SYSTÈMES DE RAPPORTS SUR LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE
- OBJECTIFS DE RENDEMENT DE L'INTENSITÉ ÉNERGÉTIQUE
- SYSTÈMES DE GESTION DES ÉMISSIONS DE GES
- SYSTÈMES DE RAPPORTS SUR LA GESTION DES ÉMISSIONS DE GES
- OBJECTIFS DE RENDEMENT DE L'INTENSITÉ DES GES



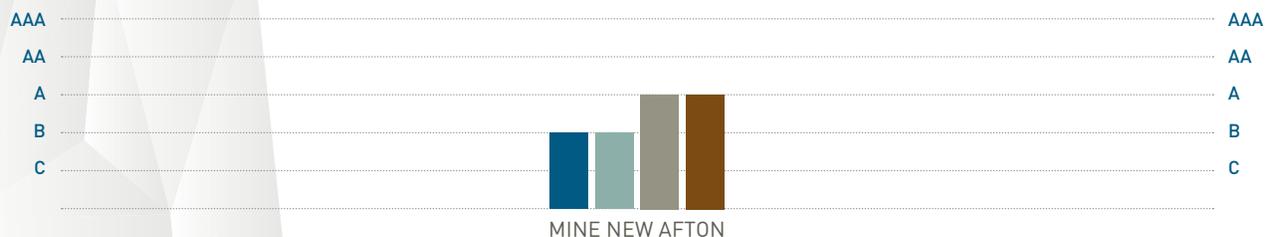
ÉVALUATION DE LA GESTION DES RÉSIDUS MINIERS

- POLITIQUE DE GESTION DES RÉSIDUS MINIERS ET ÉNONCÉ DES ENGAGEMENTS
- SYSTÈME DE GESTION DES RÉSIDUS MINIERS
- DÉLÉGATION DE LA RESPONSABILITÉ DE LA GESTION DES RÉSIDUS MINIERS ET DE L'OBLIGATION DE RENDRE DES COMPTES
- EXAMEN ANNUEL DE LA GESTION DES RÉSIDUS MINIERS
- MANUEL D'EES



ÉVALUATION DES RELATIONS AVEC LES AUTOCHTONES ET LES COLLECTIVITÉS

- IDENTIFICATION DES COMMUNAUTÉS D'INTÉRÊTS (CI)
- EFFICACITÉ DES DÉMARCHES D'ENGAGEMENT ET DE CONSULTATION DES CI
- MÉCANISME DE RÉACTION AUX PRÉOCCUPATIONS DES CI
- RAPPORTS



Nyrstar est une entreprise intégrée d'exploitation minière et d'affinage, chef de file du marché du zinc et du plomb, et jouant un rôle croissant pour ce qui est d'autres métaux de base et précieux. Ses installations internationales d'exploitation minière et d'affinage comprennent deux mines situées au Canada : la mine Myra Falls en Colombie-Britannique et la mine Langlois au Québec. Le siège social de la société se trouvent à Zurich, en Suisse.

Chez Nyrstar, le développement durable est perçu comme un élément essentiel au succès et la société s'engage à collaborer avec ses intervenants afin de réaliser des améliorations continues en matière de santé, de sécurité, d'environnement et de relations avec les collectivités (SSERC). Le cadre de gestion de la SSERC du groupe de Nyrstar guide toutes les activités connexes et établit une approche commune de gestion des risques liés à la SSERC aux sites de la société. Le cadre est entièrement aligné sur les normes ISO 14001 et OHSAS 18001 et toutes les installations de Nyrstar doivent mettre en œuvre des systèmes de gestion intégrés de SSERC certifiés comme étant conformes à ces normes. Les éléments de rendement de l'initiative VDMD aident les sites canadiens de Nyrstar à aborder les risques liés à la sécurité, à la santé et à l'environnement. De plus, les processus qui accompagnent les exigences de l'initiative VDMD sont intégrés aux systèmes de gestion de la SSERC des sites.

Les mines Myra Falls et Langlois ont été ajoutées aux sites de Nyrstar en 2011 lors de l'acquisition de Breakwater Resources. La mine souterraine Myra Falls de Nyrstar, située sur l'île de Vancouver, à 90 km au sud-ouest de Campbell River en Colombie-Britannique, produit des métaux de base. Son emplacement dans le parc provincial Strathcona présente des défis uniques qui amplifient la nécessité de posséder des programmes de gestion environnementale et communautaire robustes. La mine Langlois, quant à elle, est située dans le nord-ouest du Québec près de la ville de Lebel-sur-Quévillon. Ayant redémarré ses activités en 2011 à la suite d'une période de maintenance et d'entretien, la mine a recommencé la production commerciale au premier semestre de 2012. En fonction de son horaire de reprise des activités, la mine Langlois devrait effectuer ses premières autoévaluations dans le cadre de l'initiative VDMD en 2013 et commencer la production de rapports sur ses résultats en 2014.

La mine Myra Falls de Nyrstar produit des rapports dans le cadre de l'initiative VDMD de l'AMC depuis 2006. Les protocoles de l'initiative VDMD ont aidé à établir la priorité des initiatives environnementales et à améliorer l'engagement de l'exploitation envers le rendement environnemental. Les résultats de l'évaluation de la mine vérifiée à l'externe pour 2012 montrent beaucoup d'améliorations, mais ont également souligné certains domaines nécessitant une attention et un accent accru.

La gestion de l'énergie et des émissions de GES était en général solide et la plupart des indicateurs affichaient des améliorations. Ce résultat reflète l'accent à long terme de Myra Falls sur la gestion de l'énergie et l'importance d'une source d'énergie fiable et efficace pour le rendement de la mine en général. En 2012, 95 % des besoins en énergie de l'exploitation ont été comblés grâce à l'électricité faible en carbone fournie par les deux installations hydroélectriques de la mine.

L'évaluation de gestion de crise a révélé plusieurs défaillances, à la fois au site et à l'échelle de l'entreprise. Nyrstar est en train d'élaborer un plan d'action pour renforcer les processus et les capacités de gestion de crise, ce qui devrait aider à ramener l'attention sur cet élément important de rendement. La gestion des résidus miniers a été une zone d'attention clé pour Myra Falls pendant plusieurs

années. La mine a des processus bien établis pour l'exploitation, la maintenance et la surveillance de ses installations d'entreposage de résidus miniers. Les résultats liés à cet élément dans le cadre de l'initiative VDMD devraient s'améliorer au fur et à mesure que la mine continue à se développer et à renforcer ses systèmes de gestion environnementale.

La gestion de la conservation de la biodiversité est un facteur d'une importance cruciale pour les exploitations de Nyrstar et comprend un grand nombre d'activités et d'initiatives. Tout comme pour la gestion des résidus miniers, Nyrstar s'attend à l'amélioration de ses résultats pour cet élément de rendement dans le cadre de l'initiative VDMD, au fur et à mesure qu'elle bâtit son système de gestion environnementale complet.

Les processus liés aux relations avec les Autochtones et les collectivités ont beaucoup évolué depuis que Myra Falls a rejoint Nyrstar et en 2012, les résultats de l'initiative VDMD montrent des améliorations du côté des mécanismes d'intervention liés aux communautés d'intérêts. La société a effectué toute une gamme d'activités d'engagement auprès des collectivités en 2012, y compris un processus de consultation important concernant la fermeture de la principale installation d'entreposage des résidus miniers de Myra Falls.

Du côté de la santé et de la sécurité, l'année 2012 a été une année record pour Myra Falls, puisque la mine a célébré une année complète sans perte de temps relative aux blessures, tandis que son taux de fréquence d'incidents à signaler a considérablement baissé. Par conséquent, le site a reçu le prix John T. Ryan pour sa mine de métaux qui affichait le plus faible taux d'incidents en Colombie-Britannique et au Yukon.

Nyrstar s'attend à ce que ses résultats obtenus pour tous les protocoles applicables de l'initiative VDMD s'améliorent lorsque son cadre de gestion de SSERC sera mis en œuvre à tous ses sites. Pour plus de renseignements, veuillez consulter le site Web de Nyrstar : www.nyrstar.com.

La zone de l'usine de concentration à l'extrémité ouest de l'exploitation Myra Falls de Nyrstar.

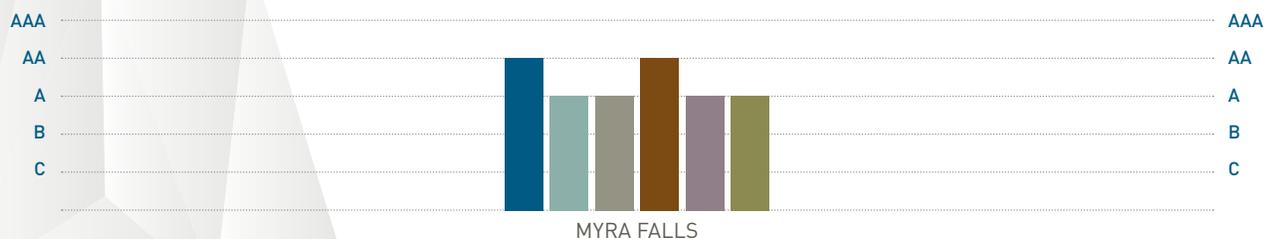


ÉVALUATION DE LA PLANIFICATION DE LA GESTION DE CRISES

INSTALLATION	PRÉPARATIFS	EXAMEN	FORMATION
SIÈGE SOCIAL	⊗	⊗	⊗
MYRA FALLS	⊗	⊗	⊗

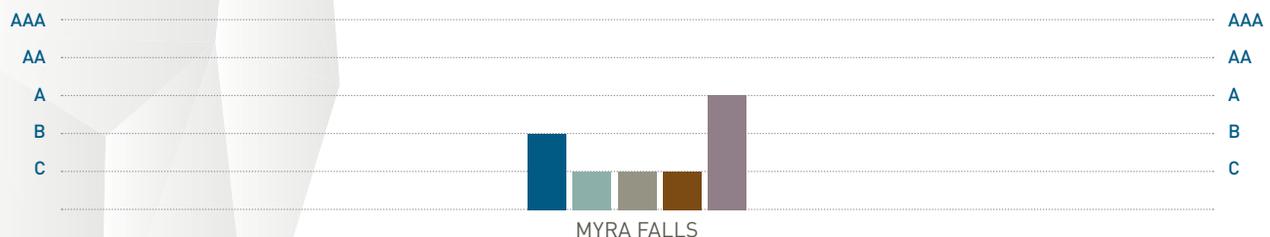
ÉVALUATION DE LA GESTION DE L'ÉNERGIE ET DES ÉMISSIONS DE GES

- SYSTÈMES DE GESTION DE LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE
- OBJECTIFS DE RENDEMENT DE L'INTENSITÉ ÉNERGÉTIQUE
- SYSTÈMES DE RAPPORTS SUR LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE
- SYSTÈMES DE GESTION DES ÉMISSIONS DE GES
- SYSTÈMES DE RAPPORTS SUR LA GESTION DES ÉMISSIONS DE GES
- OBJECTIFS DE RENDEMENT DE L'INTENSITÉ DES GES



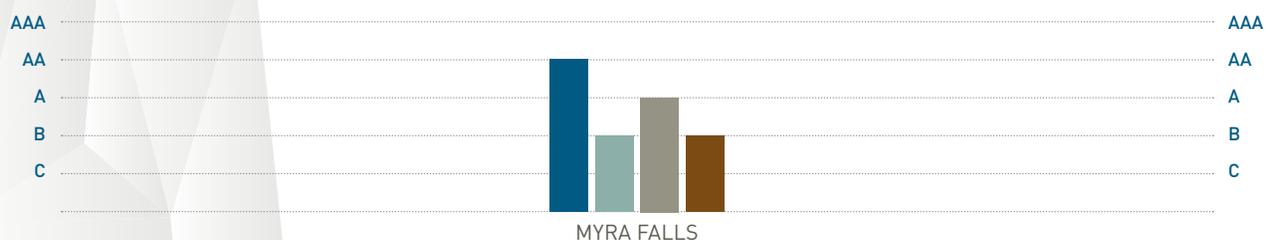
ÉVALUATION DE LA GESTION DES RÉSIDUS MINIERS

- POLITIQUE DE GESTION DES RÉSIDUS MINIERS ET ÉNONCÉ DES ENGAGEMENTS
- DÉLÉGATION DE LA RESPONSABILITÉ DE LA GESTION DES RÉSIDUS MINIERS ET DE L'OBLIGATION DE RENDRE DES COMPTES
- EXAMEN ANNUEL DE LA GESTION DES RÉSIDUS MINIERS
- SYSTÈME DE GESTION DES RÉSIDUS MINIERS
- MANUEL D'EES



ÉVALUATION DES RELATIONS AVEC LES AUTOCHTONES ET LES COLLECTIVITÉS

- IDENTIFICATION DES COMMUNAUTÉS D'INTÉRÊTS (CI)
- MÉCANISME DE RÉACTION AUX PRÉOCCUPATIONS DES CI
- EFFICACITÉ DES DÉMARCHES D'ENGAGEMENT ET DE CONSULTATION DES CI
- RAPPORTS



Rio Tinto est un important groupe minier international dont le siège social se trouve au Royaume-Uni, avec une représentation importante au Canada, en Australie et aux États-Unis.

Les activités de Rio Tinto comprennent la prospection, l'exploitation et le traitement de ressources minérales. La société produit principalement de l'aluminium, du cuivre, des diamants, de l'énergie (charbon et uranium) et des minéraux industriels (borax, dioxyde de titane, sel et talc) et du minerai de fer. Elle est présente à l'échelle mondiale, particulièrement en Australie et en Amérique du Nord et possède d'importantes entreprises aux États-Unis, en Asie, en Europe, en Afrique et en Amérique du Sud.

Au Canada, Rio Tinto possède 35 sites dans sept territoires et emploie environ 14 000 personnes. Ses investissements ont été axés sur l'amélioration du rendement en matière de santé, de sécurité et d'environnement, sur le progrès des technologies novatrices et le soutien du développement des collectivités. Les actifs de la société au Canada comprennent les sociétés suivantes :

- La Compagnie minière IOC est une coentreprise entre Rio Tinto Mitsubishi et Labrador Iron Ore Royalty Corporation. Gérée par le groupe Rio Tinto Iron Ore, IOC est le plus important producteur de boulettes de minerai de fer au Canada. IOC possède une mine à ciel ouvert, un concentrateur et une usine de bouletage de minerai de fer à Labrador City, à Terre-Neuve-et-Labrador. La société exploite un chemin de fer de 418 kilomètres qui relie l'usine de Labrador City aux installations portuaires privées de Sept-Îles, au Québec. En 2012, IOC a continué son travail primé visant la restauration de ses sites de résidus miniers, en créant des habitats palustres pour diverses espèces. En 2013, IOC continuera à augmenter la capacité de ses installations de surveillance de la qualité de l'air et à améliorer les communications avec les collectivités locales concernant cet enjeu important.
- La mine de diamants de Diavik dans les Territoires du Nord-Ouest du Canada est une coentreprise entre Rio Tinto (60 %) et Dominion Diamond Corporation (40 %). Diavik est reconnue pour son succès en ce qui concerne l'offre d'avantages socio-économiques aux collectivités locales. En 2012, Diavik employait 1 071 personnes, parmi lesquelles 508 étaient des habitants du Nord et 238 étaient des Autochtones. Diavik a de bons antécédents de relations solides avec la collectivité.

RELATIONS AVEC LES AUTOCHTONES ET LES COLLECTIVITÉS

L'engagement auprès des collectivités fait partie intégrante de la culture de Rio Tinto. IOC travaille en partenariat avec les collectivités de l'ouest du Labrador et de Sept-Îles depuis plus de cinq décennies et espère continuer pendant de nombreuses années. Le nouveau bureau de l'IOC à St. John's se concentre sur le maintien de relations mutuellement profitables avec les collectivités et les groupes d'intervenants provinciaux, particulièrement avec ceux du gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador.

Rio Tinto croit fermement en l'élargissement et le maintien de bonnes relations avec les groupes autochtones locaux, ce que reflète d'ailleurs son excellent rendement du côté des relations avec les Autochtones et les

collectivités. Les sites de Sept-Îles et de Labrador City continuent tous les deux à afficher un rendement solide en ce qui concerne les relations avec les Autochtones et les collectivités et ont obtenu soit un niveau AA ou AAA pour l'ensemble des indicateurs de ce protocole.

La mine de diamants Diavik se perçoit comme un invité dans un territoire où les peuples autochtones sont présents depuis des siècles. Lors de la planification de la mine, Diavik a largement consulté les collectivités locales au sujet de l'exploitation et des effets de cette mine. Diavik s'est engagée à offrir un grand nombre de formations, d'emplois et d'occasions d'affaires aux résidents des collectivités locales des Territoires du Nord-Ouest et de la région du Kitikmeot Ouest du Nunavut afin de garantir que le projet créera des collectivités locales économiquement et socialement stables dans la région. Diavik a constamment obtenu un niveau AAA pour le protocole des relations avec les Autochtones et les collectivités depuis le début de l'initiative VDMD.

PLANIFICATION DE LA GESTION DE CRISES

Le plan de résilience et de rétablissement d'entreprise d'IOC correspond à l'intention de l'indicateur de rendement de planification de la gestion de crises et ce plan est mis en œuvre aux trois sites de la société : au siège social (Montréal), à Labrador City et à Sept-Îles. L'évaluation de cette année-ci a confirmé que le système de gestion de crises d'IOC répond à toutes les exigences du protocole de l'initiative VDMD.

Le système de gestion de Diavik répond à tous les critères des indicateurs deux et trois de ce protocole. Toutefois, l'évaluation de cette année-ci a repéré une lacune liée au premier indicateur : la préparation à la crise. La société prévoit aborder cette lacune en 2013.

GESTION DES RÉSIDUS MINIERS

La gestion responsable des résidus miniers est une priorité pour Rio Tinto. Au cours des dernières années, la société a affiché de solides améliorations pour tous les indicateurs faisant partie de ce protocole et ses rapports montrent désormais un rendement de niveau AA constant de ce côté pour les exploitations d'IOC. En 2010, IOC a adopté les principes directeurs pour la gestion des résidus miniers, ce qui a contribué à renforcer l'engagement de la société envers la gestion des résidus miniers et encouragé des améliorations continues. Diavik a également maintenu un rendement solide pour la gestion des résidus miniers au fil des ans.

GESTION DE L'ÉNERGIE ET DES ÉMISSIONS DE GES

Rio Tinto a maintenu un haut niveau de rendement pour ses pratiques de gestion de l'énergie et des émissions de GES. Depuis 2009, Labrador City, Sept-Îles et Diavik ont obtenu un niveau AA ou AAA pour tous les indicateurs faisant partie de ce protocole.

La société recherche toujours des occasions novatrices pour réduire son empreinte de carbone. L'un des exemples marquants est le nouveau parc éolien de Diavik dans les Territoires du Nord-Ouest. Diavik exploite désormais la grande installation éolienne la plus septentrionale du monde. Ce projet de 33 millions de dollars est la première installation éolienne de production d'électricité de Rio Tinto et la première grande installation éolienne dans les Territoires du Nord-Ouest du Canada. Ce parc éolien, qui a commencé à alimenter le réseau électrique de la mine le 28 septembre 2012, devrait, selon les prévisions, faire baisser les besoins annuels en matière de carburant diesel liés à l'électricité de la mine par 10 % et réduire l'empreinte de carbone de celle-ci par 6 %. De même, cela permettra de réduire le transport routier saisonnier de carburant de Diavik par environ 100 charges.

Rio Tinto s'engage toujours à gérer l'énergie de manière responsable et continue à explorer des occasions d'améliorer son rendement de ce côté.

SANTÉ ET SÉCURITÉ

Rio Tinto est déterminée à réussir en ce qui concerne la santé et la sécurité de ses employés. La société a pris plusieurs initiatives pour contribuer à favoriser la formation et la sensibilisation. La société organise des ateliers pour les chefs de syndicat, les ingénieurs concepteurs et les gestionnaires, dirige des séances de discussion d'équipe sur la sécurité, reconnaît les mesures prudentes et encourage les initiatives des employés en matière d'innovation. L'engagement de Rio Tinto envers la sécurité se reflète dans ses résultats de cette année-ci dans le cadre de l'initiative VDMD, avec un rendement solide pour les quatre indicateurs.

GESTION DE LA CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ

La stratégie en matière de biodiversité d'entreprise de Rio Tinto régit les systèmes de gestion de la biodiversité d'IOC et de Diavik. Les exploitations ont centré leur attention sur la mise en œuvre de la stratégie de Rio Tinto et sur une compréhension plus approfondie des exigences du nouveau protocole de l'initiative VDMD.

Pour plus de renseignements, veuillez consulter le site Web de Rio Tinto : www.riotinto.com.

ÉVALUATION DE LA PLANIFICATION DE LA GESTION DE CRISES

INSTALLATION	PRÉPARATIFS	EXAMEN	FORMATION
SIÈGE SOCIAL - DIAVIK	⊗	⊗	⊙
MINE DE DIAMANTS DIAVIK	⊗	⊙	⊙
SIÈGE SOCIAL - IOC	⊙	⊙	⊙
LABRADOR CITY	⊙	⊙	⊙
SEPT-ILES	⊙	⊙	⊙

ÉVALUATION DE LA GESTION DE L'ÉNERGIE ET DES ÉMISSIONS DE GES

- SYSTÈMES DE GESTION DE LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE
- SYSTÈMES DE RAPPORTS SUR LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE
- OBJECTIFS DE RENDEMENT DE L'INTENSITÉ ÉNERGÉTIQUE
- SYSTÈMES DE GESTION DES ÉMISSIONS DE GES
- SYSTÈMES DE RAPPORTS SUR LA GESTION DES ÉMISSIONS DE GES
- OBJECTIFS DE RENDEMENT DE L'INTENSITÉ DES GES



ÉVALUATION DE LA GESTION DES RÉSIDUS MINIERS

- POLITIQUE DE GESTION DES RÉSIDUS MINIERS ET ÉNONCÉ DES ENGAGEMENTS
- SYSTÈME DE GESTION DES RÉSIDUS MINIERS
- DÉLÉGATION DE LA RESPONSABILITÉ DE LA GESTION DES RÉSIDUS MINIERS ET DE L'OBLIGATION DE RENDRE DES COMPTES
- EXAMEN ANNUEL DE LA GESTION DES RÉSIDUS MINIERS
- MANUEL D'EES



ÉVALUATION DES RELATIONS AVEC LES AUTOCHTONES ET LES COLLECTIVITÉS

- IDENTIFICATION DES COMMUNAUTÉS D'INTÉRÊTS (CI)
- EFFICACITÉ DES DÉMARCHES D'ENGAGEMENT ET DE CONSULTATION DES CI
- MÉCANISME DE RÉACTION AUX PRÉOCCUPATIONS DES CI
- RAPPORTS



Shell Canada Énergie (Shell) exploite la mine de la rivière Muskeg et la mine Jackpine, situées à 75 kilomètres au nord de Fort McMurray, en Alberta, au nom des propriétaires du projet d'exploitation des sables bitumineux de l'Athabasca (PSBA) : Shell Canada Limitée (60 %), Chevron Canada Limited (20 %) et Marathon Oil Sands LP (2 %).

L'engagement de Shell envers le développement durable fait partie intégrante des principes commerciaux généraux de la société. Afin de respecter cet engagement, il faut :

- Équilibrer les intérêts à court terme et à long terme.
- Intégrer les aspects économiques, environnementaux et sociaux aux décisions commerciales.
- Dialoguer régulièrement avec les nombreux intervenants de la société.

En pratique, Shell a pour objectif de réduire les effets et offrir des avantages à travers son portefeuille et ses produits et la façon dont elle exerce ses activités. Shell s'engage à bâtir ses projets, à exploiter ses installations et à gérer ses chaînes d'approvisionnement en toute sécurité. Shell s'engage aussi à exercer ses activités de sorte à réduire les effets environnementaux et sociaux négatifs et à créer des avantages pour les collectivités locales.

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DURABLE

L'une des valeurs faisant partie intégrante de Shell est d'investir dans le bien-être général des collectivités qui lui accordent son permis d'exploitation. En outre, Shell s'efforce de créer des avantages sociaux durables en employant des gens locaux et en ayant recours à des entrepreneurs et des fournisseurs locaux.

Au cours de l'été 2012, le PSBA a produit son cinq cent millionième baril de bitume. Il s'agit d'une réalisation exceptionnelle pour les exploitations des sables bitumineux de Shell et du résultat de presque 10 années de travail acharné et d'innovation accomplis par des milliers d'employés et d'entrepreneurs.

Les bureaux de Shell à Fort McKay et Fort McMurray et sa liaison avec Fort Chipewyan permettent à la société de rester en contact avec les collectivités et de dialoguer avec les intervenants sur une base continue. La plus grande partie des 2 500 employés de Shell Albian Sands vivent dans la municipalité régionale de Wood Buffalo.

Shell bâtit et entretient des relations solides avec les entreprises autochtones dans les régions qui entourent ses exploitations. À la fin de 2012, son investissement auprès des entreprises autochtones avait atteint plus de 1,25 milliard de dollars dans le cadre du PSBA depuis 2005. Toutes ces relations commerciales sont basées sur les mêmes critères et les mêmes normes que les relations commerciales de la société avec ses partenaires non autochtones.

En novembre 2011, Shell a annoncé un programme de navette aérienne pour Fort Chipewyan afin de permettre aux employés actuels et éventuels et leur famille de continuer à vivre au sein de leur collectivité, tout en participant à la croissance économique de leur terre ancestrale.

DÉVELOPPEMENT ENVIRONNEMENTAL DURABLE

Shell adopte la meilleure approche de sa catégorie pour la gestion environnementale. En 2004, la mine de la rivière Muskeg a reçu la certification à la norme ISO 14001:1996. Cette réalisation fait de la mine la première exploitation de sables bitumineux au monde à se conformer à cette norme internationale. Depuis cette époque, l'installation a renouvelé sa certification de trois ans à la norme ISO 14001:2004 trois fois, tout dernièrement en 2013. Même s'il s'agit d'une initiative volontaire, cette norme ISO fait l'objet d'une vérification externe et elle est reconnue comme étant la meilleure norme internationale pour les systèmes de gestion environnementale (SGE).

Les systèmes de gestion éprouvés permettent à Shell d'atteindre ses objectifs environnementaux, même au fur et à mesure que la société grandit. Shell adopte des pratiques d'exploitation minière responsable en maximisant son utilisation des eaux usées, en gérant les effets cumulatifs de l'exploitation des sables bitumineux et en mettant en pratique de nouvelles technologies.

La stratégie de gestion environnementale de Shell est composée en grande partie d'une collaboration continue et significative avec des groupes composés de plusieurs intervenants. En plus d'être membre de l'AMC, Shell est un membre actif des organisations suivantes :

- Le Oil Sands Developers Group
- La Cumulative Environmental Management Association
- La Wood Buffalo Environment Association
- Le Regional Aquatics Monitoring Program
- L'Association canadienne des producteurs pétroliers
- La Canada's Oil Sands Innovation Alliance
- L'Integrated CO₂ Network

Les résidus miniers font partie des problèmes les plus urgents du secteur des sables bitumineux. Afin de réagir à ce problème, les sept sociétés d'exploitation minière des sables bitumineux ont créé la Canada's Oil Sands Innovation Alliance (COSIA). Shell a joué un rôle clé dans la création de ce consortium et d'une entente historique entre ses membres. Les sociétés d'exploitation minière des sables bitumineux ont accepté de supprimer tous les obstacles monétaires et de propriété intellectuelle et de collaborer dans le cadre de recherches et de solutions éventuelles pour accélérer la remise en état des sites de résidus miniers et réduire l'utilisation d'eau fraîche.

Les combustibles fossiles comblent environ 80 % des besoins mondiaux en énergie, mais font également partie des sources ayant la plus haute intensité de carbone au monde. Shell adopte une position proactive et novatrice en ce qui concerne la gestion des émissions de dioxyde de carbone. Par exemple, le projet Quest qui vise le captage et le stockage du CO₂ (CSC), est le premier projet CSC de sables bitumineux au monde et un projet vedette de CSC à l'échelle mondiale pour Royal Dutch Shell.

DÉVELOPPEMENT SOCIAL DURABLE

En mars 2012, Shell et les propriétaires de sa coentreprise, Chevron et Marathon, ont annoncé un don d'un million de dollars au centre des sciences et de la technologie de la Father Patrick Mercredi Community High School, à Fort McMurray.

« Nous devons faire quelque chose pour nos élèves de l'école secondaire afin de mieux les mobiliser », a déclaré Kim Jenkins, surintendant des écoles du Catholic School District de Fort McMurray : « Grâce à nos partisans et nos partenaires du secteur, tels que Shell Canada, l'école Father Mercredi possède les laboratoires, les outils et le matériel nécessaires pour bien instruire ces élèves, tandis qu'ils travaillent en vue d'obtenir leur certificat. »

Vers la fin de 2012, Shell a annoncé son deuxième investissement social le plus important au Canada, soit la Shell Place au MacDonald Island Park. L'installation comprendra un stade pour les performances en plein air, un centre communautaire avec espace partagé qui aidera les associations locales à prospérer, un centre pour les tournois et beaucoup d'autres fonctions, grâce à ce partenariat de 2,5 millions de dollars avec le MacDonald Island Park.

Depuis 2003, Shell a fait don de plus de 15 millions de dollars à 170 organisations à travers la région, au nom de ses exploitations minières de la rivière Muskeg et de Jackpine.

EXAMEN ANNUEL DES INSTALLATIONS DANS LE CADRE DE L'INITIATIVE VDMD

Shell continue à maintenir des normes strictes en ce qui concerne les éléments de rendement de planification de gestion de crise et de relations avec les Autochtones et les collectivités dans le cadre de l'initiative VDMD, à l'aide de programmes de gestion en place, qui sont examinés, mis à l'essai et documentés. La société travaille beaucoup sur les relations et le dialogue avec les communautés d'intérêts, y compris la consultation des collectivités et les membres des collectivités hôtes à l'installation. Shell informe les collectivités de son rendement environnemental à travers son Rapport annuel sur le rendement des sables bitumineux.

Les initiatives de gestion des résidus miniers de Shell se sont poursuivies en 2012 et la société s'est concentrée sur l'élargissement de sa compréhension des technologies pilotes afin de déterminer si celles-ci peuvent être utilisées à l'échelle commerciale. Au cours des 10 dernières années, Shell a dépensé plus de 200 millions de dollars sur les technologies et la recherche liées aux résidus miniers. Les technologies clés sur lesquelles la société travaille actuellement comprennent les plages pour capter les résidus fins, le séchage à l'air libre de résidus fins et les résidus épaissis.

La gestion et la production des rapports d'émissions de GES s'améliorent au fur et à mesure que Shell adopte davantage de systèmes automatiques pour améliorer sa production de rapports sur les données afin de satisfaire aux exigences réglementaires. Les programmes de gestion énergétique continuent à être une priorité clé pour Shell et sont décrits dans son SGE. En 2012, la société a mis en œuvre plusieurs projets pour réduire la consommation d'énergie à l'intérieur de son exploitation.

Shell continue à mettre l'accent sur la sécurité, les gens, l'environnement et le rendement social, tout en contribuant à mettre en valeur les ressources des sables bitumineux du Canada.

Pour plus de renseignements, veuillez consulter le site Web de Shell Canada : www.shell.ca/oilsands.

ÉVALUATION DE LA PLANIFICATION DE LA GESTION DE CRISES

INSTALLATION	PRÉPARATIFS	EXAMEN	FORMATION
SIÈGE SOCIAL	☑	☑	☑
SHELL ALBIAN SANDS	☑	⊗	☑

ÉVALUATION DE LA GESTION DE L'ÉNERGIE ET DES ÉMISSIONS DE GES

- SYSTÈMES DE GESTION DE LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE
- OBJECTIFS DE RENDEMENT DE L'INTENSITÉ ÉNERGÉTIQUE
- SYSTÈMES DE RAPPORTS SUR LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE
- SYSTÈMES DE GESTION DES ÉMISSIONS DE GES
- SYSTÈMES DE RAPPORTS SUR LA GESTION DES ÉMISSIONS DE GES
- OBJECTIFS DE RENDEMENT DE L'INTENSITÉ DES GES



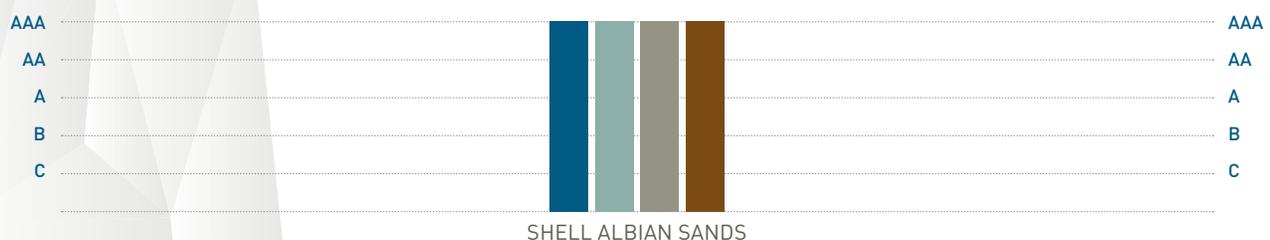
ÉVALUATION DE LA GESTION DES RÉSIDUS MINIERES

- POLITIQUE DE GESTION DES RÉSIDUS MINIERES ET ÉNONCÉ DES ENGAGEMENTS
- DÉLÉGATION DE LA RESPONSABILITÉ DE LA GESTION DES RÉSIDUS MINIERES ET DE L'OBLIGATION DE RENDRE DES COMPTES
- EXAMEN ANNUEL DE LA GESTION DES RÉSIDUS MINIERES
- SYSTÈME DE GESTION DES RÉSIDUS MINIERES
- MANUEL D'EES



ÉVALUATION DES RELATIONS AVEC LES AUTOCHTONES ET LES COLLECTIVITÉS

- IDENTIFICATION DES COMMUNAUTÉS D'INTÉRÊTS (CI)
- MÉCANISME DE RÉACTION AUX PRÉOCCUPATIONS DES CI
- EFFICACITÉ DES DÉMARCHES D'ENGAGEMENT ET DE CONSULTATION DES CI
- RAPPORTS



Suncor Énergie extrait le bitume des sables bitumineux près de Fort McMurray, en Alberta, et le transforme en charge d'alimentation prête pour les raffineries ainsi qu'en carburant diesel. Grâce à sa capacité de production d'environ 300 000 barils par jour et à des réserves permettant de continuer la production pendant les 50 prochaines années, Suncor demeure l'un des chefs de file en matière de mise en valeur des sables bitumineux.

En 2009, Suncor a fusionné avec Petro-Canada, devenant ainsi la plus grande entreprise canadienne du secteur de l'énergie. Cette fusion permettra à Suncor d'établir un second site d'exploitation des sables bitumineux dans la région au cours des prochaines années.

Les résultats de 2012 de Suncor dans le cadre de l'initiative VDMD ont été vérifiés à l'interne. Dans l'ensemble, ces résultats étaient conformes aux résultats de 2011 vérifiés à l'externe de la société.

PLANIFICATION DE LA GESTION DE CRISES

En 2011, la vérification externe a indiqué un manque de documentation officielle pour cet élément, ce qui a valu à la société une note de « non » pour l'indicateur lié à la formation. Suncor a amélioré ses processus internes, ce qui lui a valu trois notes de « oui » en 2012.

GESTION DE L'ÉNERGIE ET DES ÉMISSIONS DE GES

Même si Suncor a obtenu un niveau A ou mieux pour tous les indicateurs en 2011, la société n'a pas atteint ses objectifs d'intensité pour l'énergie et les GES en 2012. Par conséquent, elle a obtenu un niveau B pour les troisième et sixième indicateurs.

GESTION DES RÉSIDUS MINIERS

Les bassins de résidus miniers du secteur des sables bitumineux ont fait l'objet d'une attention accrue de la part du public au cours des dernières années. Suncor a par conséquent déployé énormément d'efforts pour s'assurer de sa conformité à tous les indicateurs de rendement dans ce domaine. Comme en 2011, Suncor a obtenu un niveau A pour tous les indicateurs. La société poursuit son travail dans ce domaine afin de pouvoir continuer à maintenir un haut niveau de conformité.

RELATIONS AVEC LES AUTOCHTONES ET LES COLLECTIVITÉS

Suncor a toujours obtenu de bons résultats dans ce domaine étant donné que les communications externes ont toujours été d'une importance cruciale pour légitimer socialement ses opérations. Suncor examine en effet régulièrement sa liste de communautés d'intérêts (qui comprend de nombreuses collectivités autochtones) ainsi que ses interactions avec celles-ci. L'opinion des communautés d'intérêts a d'ailleurs une grande influence sur la manière dont l'entreprise réalise ses activités. En outre, le succès de Suncor repose sur sa capacité à obtenir la confiance et le consentement des résidents des collectivités où elle exerce ses activités.

La société possède une politique en matière de relations avec les intervenants présentant les engagements de la société en matière de collaboration, de transparence et de respect de toutes les opinions. Celle-ci sert de guide à Suncor lors de l'établissement de relations à long terme avec ceux qui sont touchés par ses activités, y compris ses employés, les membres des collectivités, les actionnaires, les clients, les organisations et les gouvernements.

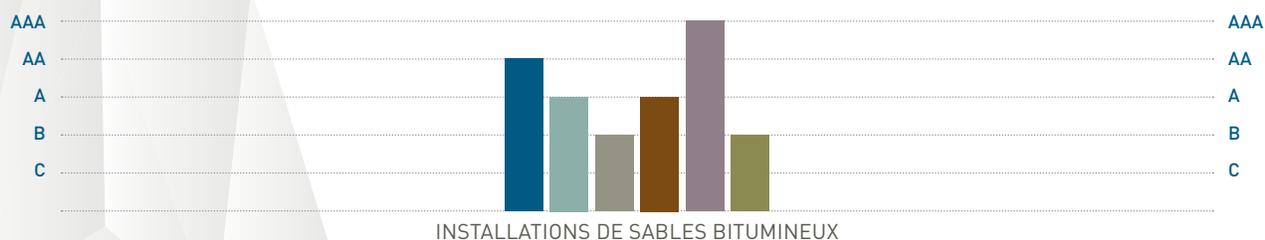
Pour plus de renseignements, veuillez consulter le site Web de Suncor : www.suncor.com.

ÉVALUATION DE LA PLANIFICATION DE LA GESTION DE CRISES

INSTALLATION	PRÉPARATIFS	EXAMEN	FORMATION
INSTALLATIONS DE SABLES BITUMINEUX	☑	☑	☑

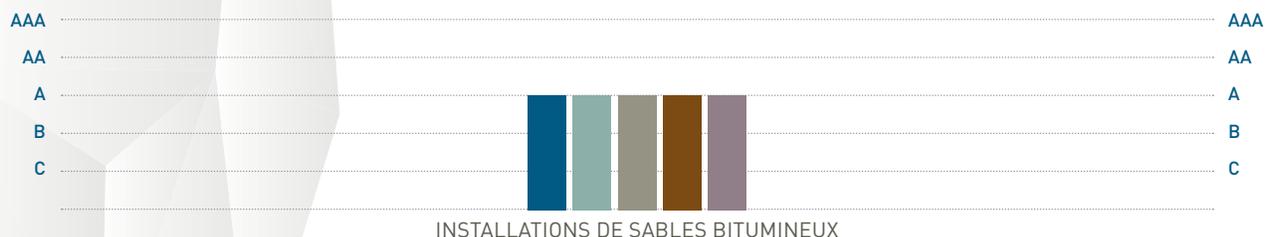
ÉVALUATION DE LA GESTION DE L'ÉNERGIE ET DES ÉMISSIONS DE GES

- SYSTÈMES DE GESTION DE LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE
- OBJECTIFS DE RENDEMENT DE L'INTENSITÉ ÉNERGÉTIQUE
- SYSTÈMES DE RAPPORTS SUR LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE
- SYSTÈMES DE GESTION DES ÉMISSIONS DE GES
- SYSTÈMES DE RAPPORTS SUR LA GESTION DES ÉMISSIONS DE GES
- OBJECTIFS DE RENDEMENT DE L'INTENSITÉ DES GES



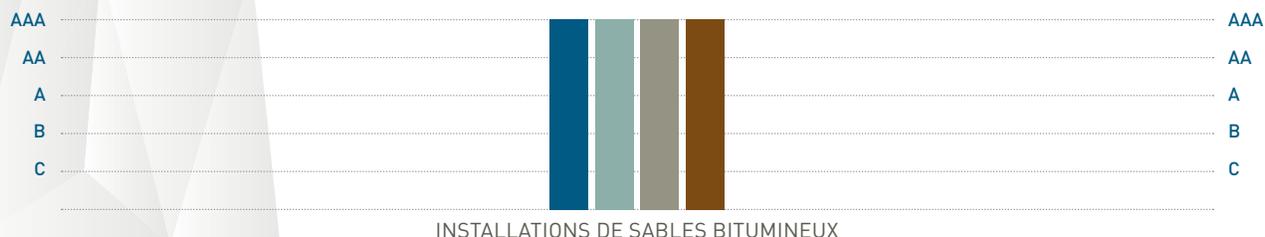
ÉVALUATION DE LA GESTION DES RÉSIDUS MINIERS

- POLITIQUE DE GESTION DES RÉSIDUS MINIERS ET ÉNONCÉ DES ENGAGEMENTS
- DÉLÉGATION DE LA RESPONSABILITÉ DE LA GESTION DES RÉSIDUS MINIERS ET DE L'OBLIGATION DE RENDRE DES COMPTES
- EXAMEN ANNUEL DE LA GESTION DES RÉSIDUS MINIERS
- SYSTÈME DE GESTION DES RÉSIDUS MINIERS
- MANUEL D'EES



ÉVALUATION DES RELATIONS AVEC LES AUTOCHTONES ET LES COLLECTIVITÉS

- IDENTIFICATION DES COMMUNAUTÉS D'INTÉRÊTS (CI)
- MÉCANISME DE RÉACTION AUX PRÉOCCUPATIONS DES CI
- EFFICACITÉ DES DÉMARCHES D'ENGAGEMENT ET DE CONSULTATION DES CI
- RAPPORTS



Syncrude est un chef de file du secteur des sables bitumineux canadien, dont la capacité de production est équivalente à 15 % du pétrole brut consommé par le pays. L'entreprise exploite des mines de sables bitumineux, des installations d'extraction et de traitement ainsi que des usines de services d'utilité publique hautement sophistiquées à ses deux sites au nord de Fort McMurray, en Alberta. La capacité de production actuelle de Syncrude est de 350 000 barils de pétrole brut par jour.

L'engagement de Syncrude à améliorer son rendement en matière d'environnement, de santé et de sécurité et son excellence en matière de relations avec les collectivités a été renforcé par sa participation à l'initiative VDMD. En 2012, le rendement de Syncrude est resté constant, à l'exception de ses objectifs d'intensité pour l'énergie et les émissions de GES qui n'ont pas été atteints en raison d'une insuffisance de la production en général au cours de l'année.

Voici quelques faits saillants de 2012 :

- Syncrude a obtenu un niveau A dans tous les aspects de la gestion des résidus miniers. Syncrude met régulièrement à jour ses manuels d'EMS pour toutes ses installations de résidus miniers. La société fait examiner à intervalles réguliers toutes les digues de son site, fait réaliser des examens techniques externes et possède des plans d'urgence lui permettant de réagir à tout incident dans ces installations. Le vice-président de la production minière et le vice-président des services techniques ont signé une lettre d'engagement de la direction pour assurer que le haut niveau de rendement de Syncrude se poursuit dans ce domaine.
- Même si la gestion de l'énergie et des émissions de GES et les systèmes de production de rapports de Syncrude sont excellents, la société n'a pas atteint ses objectifs d'intensité pour 2012 et n'a pas obtenu le niveau AAA. Il s'agit du résultat d'un niveau de production plus faible que prévu ayant eu un effet sur le rendement global de Syncrude.
- Syncrude a obtenu le niveau AAA pour les relations avec les Autochtones et les collectivités. L'accréditation de Syncrude au statut de niveau Or (Gold) dans le cadre du programme Progressive Aboriginal Relations du Conseil canadien pour le commerce autochtone a été renouvelée pour la cinquième fois consécutive. Un groupe de directeurs gère le plan stratégique de relations avec les Autochtones de Syncrude et l'avis des communautés d'intérêts a été sollicité pour générer le rendement futur.
- La société interagit énormément avec les intervenants régionaux afin de gérer les effets sociaux et environnementaux de la mise en valeur des sables bitumineux. Ces intervenants sont notamment de nombreux organismes mixtes et de nombreuses associations du secteur qui s'occupent de l'effet socio-économique des activités minières et des enjeux politiques.
- Syncrude a obtenu la note de « oui » pour tous les domaines de gestion de crise dans le cadre de l'initiative VDMD. L'entreprise mène régulièrement des simulations d'intervention en cas d'urgence, y compris la simulation en salle et sur place, afin de s'assurer que tout le personnel reçoit la bonne formation et est soumis aux exercices adéquats. Des plans préliminaires existent déjà pour tous les dangers d'importance moyenne et élevée, et des porte-paroles ont été désignés et formés.

- Syncrude a obtenu la note AAA pour la gestion de la conservation de la biodiversité. La société a affiché des améliorations continues en ce qui concerne le programme d'évaluation et de production de rapports, ainsi que la prévention ou l'atténuation des effets adverses importants liés à la biodiversité. Syncrude a également amélioré les communications à propos de ses efforts pour restaurer les terres perturbées. Le vice-président de la production a signé une lettre d'engagement pour assurer des améliorations continues dans ce domaine.
- Le niveau AAA obtenu par Syncrude dans quatre des cinq catégories en matière de sécurité montre à quel point il importe à la société de protéger ses employés, ses entrepreneurs, les collectivités et l'environnement tout en favorisant le bien-être de ces derniers.

Pour plus de renseignements, veuillez consulter le site Web de Syncrude : www.syncrude.com.

Vue aérienne de Fort McMurray, en Alberta.

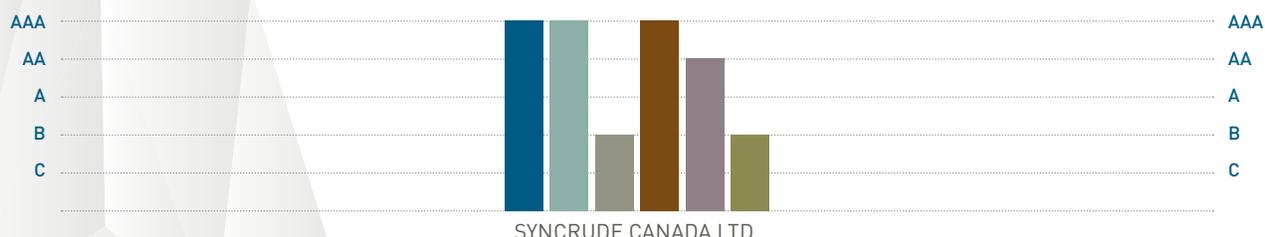


ÉVALUATION DE LA PLANIFICATION DE LA GESTION DE CRISES

INSTALLATION	PRÉPARATIFS	EXAMEN	FORMATION
SYNCRUDE CANADA LTD.	☑	☑	☑

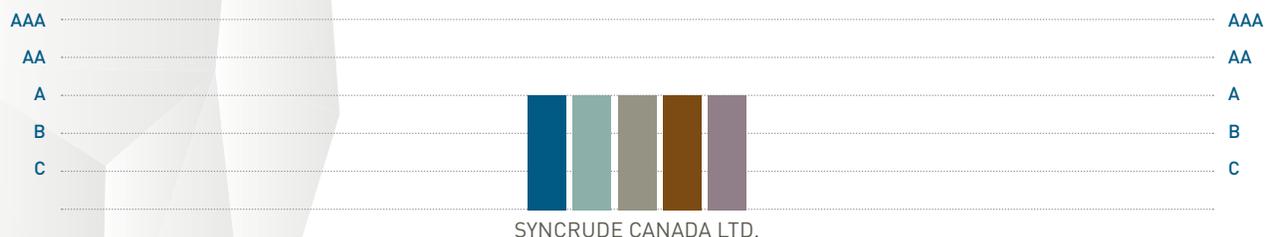
ÉVALUATION DE LA GESTION DE L'ÉNERGIE ET DES ÉMISSIONS DE GES

- SYSTÈMES DE GESTION DE LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE
- SYSTÈMES DE RAPPORTS SUR LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE
- OBJECTIFS DE RENDEMENT DE L'INTENSITÉ ÉNERGÉTIQUE
- SYSTÈMES DE GESTION DES ÉMISSIONS DE GES
- SYSTÈMES DE RAPPORTS SUR LA GESTION DES ÉMISSIONS DE GES
- OBJECTIFS DE RENDEMENT DE L'INTENSITÉ DES GES



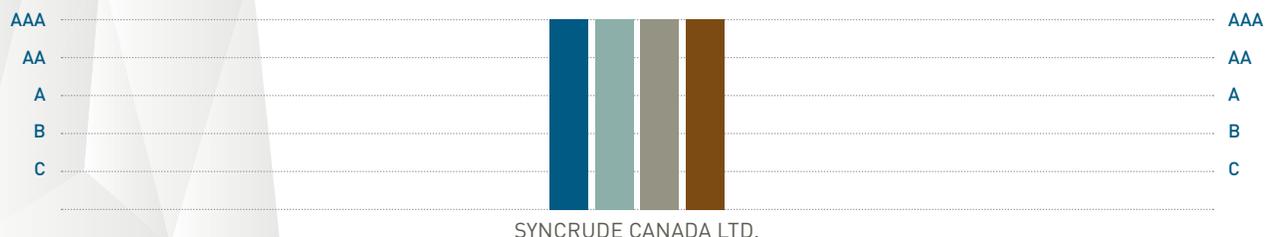
ÉVALUATION DE LA GESTION DES RÉSIDUS MINIERS

- POLITIQUE DE GESTION DES RÉSIDUS MINIERS ET ÉNONCÉ DES ENGAGEMENTS
- SYSTÈME DE GESTION DES RÉSIDUS MINIERS
- DÉLÉGATION DE LA RESPONSABILITÉ DE LA GESTION DES RÉSIDUS MINIERS ET DE L'OBLIGATION DE RENDRE DES COMPTES
- EXAMEN ANNUEL DE LA GESTION DES RÉSIDUS MINIERS
- MANUEL D'EES



ÉVALUATION DES RELATIONS AVEC LES AUTOCHTONES ET LES COLLECTIVITÉS

- IDENTIFICATION DES COMMUNAUTÉS D'INTÉRÊTS (CI)
- EFFICACITÉ DES DÉMARCHES D'ENGAGEMENT ET DE CONSULTATION DES CI
- MÉCANISME DE RÉACTION AUX PRÉOCCUPATIONS DES CI
- RAPPORTS



Teck Resources Limited est une entreprise diversifiée exerçant ses activités dans le secteur des ressources naturelles, qui se dévoue à l'exploitation minière et à la mise en valeur des minerais responsables. Grâce à sa participation dans diverses installations d'exploitation minière et de traitement au Canada, aux États-Unis et en Amérique du Sud, l'expertise de Teck couvre l'ensemble des activités du secteur minier. L'entreprise est gérée en fonction de diverses catégories de marchandise dont les principales sont le cuivre, le charbon sidérurgique, le zinc et l'énergie. Teck est le deuxième plus grand exportateur de charbon sidérurgique de haute qualité par mer, un important producteur de cuivre et l'un des plus importants producteurs de zinc au monde.

Toutes les exploitations de Teck participent à l'initiative VDMD. Les exploitations canadiennes de Teck y participent depuis 2008, voire plus tôt, et les installations de l'entreprise aux États-Unis et au Chili ont adopté l'initiative en 2011.

Toutes les exploitations canadiennes de Teck produisent des rapports publics au sujet de leurs résultats dans le cadre de l'initiative VDMD. Celles-ci comprennent l'exploitation de Duck Pond, l'exploitation de cuivre de Highland Valley, l'exploitation de Trail et les six installations de charbon de sidérurgie : Cardinal River, Coal Mountain, Elkview, Fording River, Greenhills et Line Creek.

En 2012, deux des exploitations de charbon de Teck au sud-est de la Colombie-Britannique et l'exploitation de cuivre Highland Valley de la société près de Kamloops ont fait l'objet d'une vérification effectuée par un tiers. Teck a le plaisir d'annoncer que la vérification effectuée par un tiers a confirmé des améliorations considérables dans les protocoles présentés, particulièrement en ce qui concerne la gestion de l'énergie et des émissions de GES, ainsi que les relations avec les Autochtones et les collectivités.

Pour plus de renseignements, veuillez consulter le site Web de Teck : www.teck.com.

La mine de cuivre Highland Valley de Teck Resources en Colombie-Britannique.

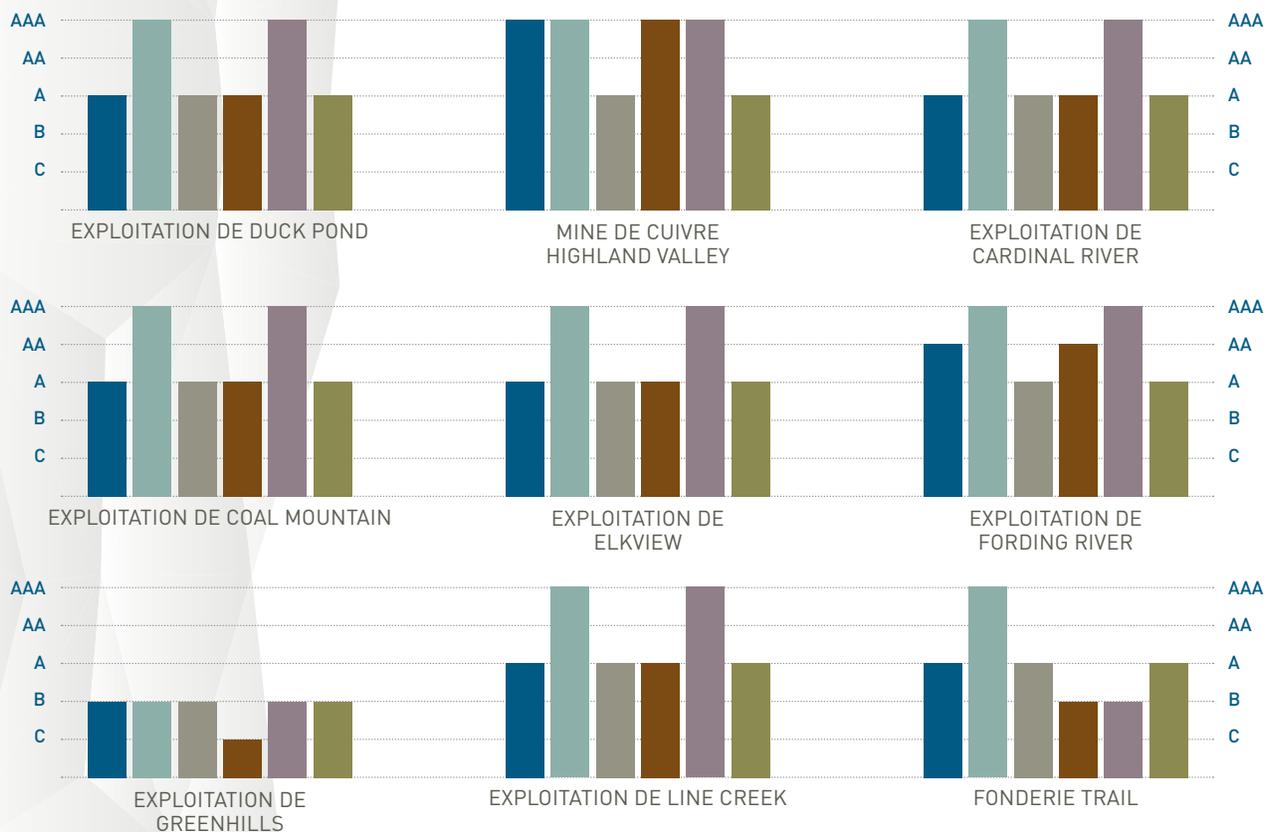


ÉVALUATION DE LA PLANIFICATION DE LA GESTION DE CRISES

INSTALLATION	PRÉPARATIFS	EXAMEN	FORMATION
EXPLOITATION DE DUCK POND	☑	☑	☑
MINE DE CUIVRE HIGHLAND VALLEY	☑	⊗	☑
EXPLOITATION DE CARDINAL RIVER	☑	☑	☑
EXPLOITATION DE COAL MOUNTAIN	☑	☑	☑
EXPLOITATION DE ELKVIEW	☑	☑	☑
EXPLOITATION DE FORDING RIVER	☑	⊗	⊗
EXPLOITATION DE GREENHILLS	⊗	⊗	☑
EXPLOITATION DE LINE CREEK	☑	☑	☑
FONDERIE TRAIL	☑	☑	☑
SIÈGE SOCIAL - VANCOUVER	☑	☑	☑

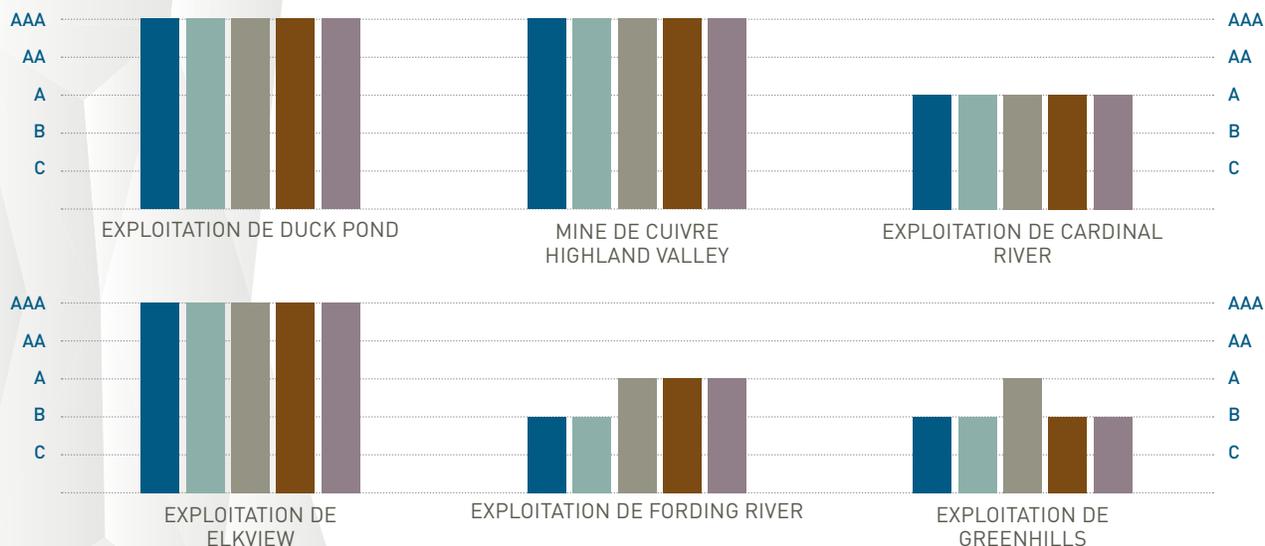
ÉVALUATION DE LA GESTION DE L'ÉNERGIE ET DES ÉMISSIONS DE GES

- SYSTÈMES DE GESTION DE LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE
- SYSTÈMES DE RAPPORTS SUR LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE
- OBJECTIFS DE RENDEMENT DE L'INTENSITÉ ÉNERGÉTIQUE
- SYSTÈMES DE GESTION DES ÉMISSIONS DE GES
- SYSTÈMES DE RAPPORTS SUR LA GESTION DES ÉMISSIONS DE GES
- OBJECTIFS DE RENDEMENT DE L'INTENSITÉ DES GES



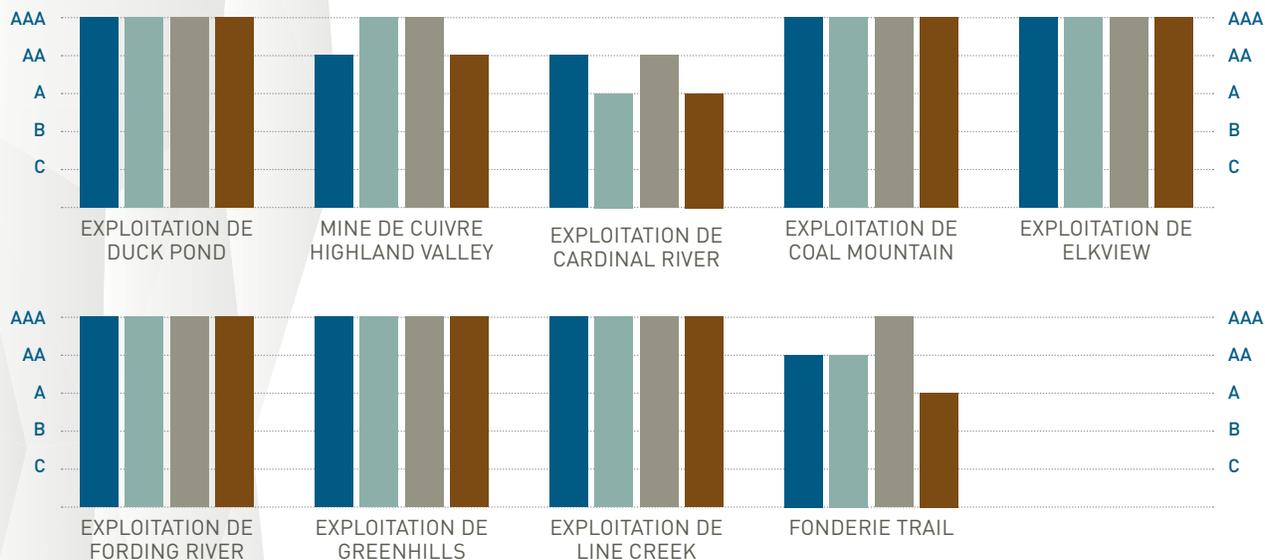
ÉVALUATION DE LA GESTION DES RÉSIDUS MINIERS

- POLITIQUE DE GESTION DES RÉSIDUS MINIERS ET ÉNONCÉ DES ENGAGEMENTS
- SYSTÈME DE GESTION DES RÉSIDUS MINIERS
- DÉLÉGATION DE LA RESPONSABILITÉ DE LA GESTION DES RÉSIDUS MINIERS ET DE L'OBLIGATION DE RENDRE DES COMPTES
- EXAMEN ANNUEL DE LA GESTION DES RÉSIDUS MINIERS
- MANUEL D'EES



ÉVALUATION DES RELATIONS AVEC LES AUTOCHTONES ET LES COLLECTIVITÉS

- IDENTIFICATION DES COMMUNAUTÉS D'INTÉRÊTS (CI)
- EFFICACITÉ DES DÉMARCHES D'ENGAGEMENT ET DE CONSULTATION DES CI
- MÉCANISME DE RÉACTION AUX PRÉOCCUPATIONS DES CI
- RAPPORTS



Vale est une société d'exploitation minière internationale qui a pour mission de transformer les ressources naturelles en prospérité et en développement durable. La vision de la société est de devenir la meilleure société de ressources à l'échelle mondiale en créant de la valeur à long terme à travers l'excellence et une passion pour les gens et la planète. Vale croit en la philosophie « zéro blessure » en ce qui concerne ses gens, ses lieux de travail, les collectivités au sein desquelles elle exerce ses activités et l'environnement naturel. Vale montre son engagement envers la philosophie « zéro blessure » en intégrant des pratiques de gestion de risques saines à tous les aspects de ses activités, en améliorant continuellement ces pratiques et en fusionnant entièrement les concepts de sécurité, de santé et d'environnement avec ses objectifs économiques et de production. La société s'efforce en tout temps de laisser un héritage positif sur le plan social, économique et environnemental dans tous les secteurs où elle exerce ses activités.

Vale, qui est le plus grand producteur de minerai de fer et le deuxième plus grand producteur de nickel au monde, exerce ses activités liées aux métaux de base à Toronto. Une grande partie de la production de nickel de Vale est dérivée de ses exploitations canadiennes, tout comme la production de cuivre, de cobalt, de métaux du groupe des platineux, d'or et d'argent de la société. À Sudbury, en Ontario et à Thompson, au Manitoba, Vale possède des exploitations comportant des mines, des usines de concentration, des fonderies et des affineries. À Port Colborne, en Ontario, Vale opère une raffinerie de cobalt et une installation de traitement de métaux précieux. Les actifs de Vale à Voisey's Bay, à Terre-Neuve-et-Labrador, comprennent des exploitations minières et des usines de concentration. Vale emploie directement environ 6 000 personnes au Canada et plusieurs milliers d'entrepreneurs.

En 2012, malgré une économie mondiale turbulente, la société a continué à mettre en œuvre un certain nombre de projets d'immobilisations clés dans le but d'assurer un avenir durable au Canada, tels que l'usine de traitement de nickel de Long Harbour à Terre-Neuve-et-Labrador.

La production devrait commencer tôt au cours de l'année prochaine à la mine Totten, qui est la première et nouvelle mine de Vale dans le bassin de Sudbury depuis plus de 40 ans. La mine Totten est située à Worthington, qui se trouve à environ 40 kilomètres de Copper Cliff. La mine devrait produire 765 000 tonnes de minerai par an, y compris du nickel, du cuivre et des métaux du groupe des platineux. Une fois que le plein potentiel de production sera atteint, la mine Totten devrait employer environ 200 personnes.

Le développement de la mine Totten au cours des cinq dernières années et demie a énormément stimulé l'économie de la grande région de Sudbury. Au coût de 760 millions de dollars, le projet a créé plus de 500 emplois et nécessité les services et les fournitures de plusieurs sociétés locales, y compris celles appartenant aux Sagamok Anishnawbek et exploitées par ceux-ci.

Le Chef Paul Eshkakogan et Kelly Strong, le vice-président des exploitations de l'Ontario et du Royaume-Uni de Vale, ont signé une entente sur les répercussions et avantages au cours des

célébrations du Jour anniversaire du traité, le 22 juin 2012. Cette entente donne l'occasion à Vale et aux Sagamok Anishnawbek de renforcer leur relation de travail autour de la mine Totten.

La mise en valeur du projet de potasse Kronau en Saskatchewan avance plus lentement que prévu au départ. Toutefois, Vale continue à maintenir les relations avec les intervenants Autochtones et des collectivités. Les travaux d'évaluation environnementale continuent et devraient être terminés en 2013. En attendant, Vale examine les options de financement pour faire avancer la mise en valeur du projet Kronau. Pendant que ces considérations auront lieu, les travaux continueront pour faire avancer le projet et Vale sera toujours engagée à garder tous les intervenants informés.

Le projet de réduction des émissions atmosphériques de Vale, intitulé le projet « Clean AER », est un investissement historique dans le développement durable. Ce projet est le plus important projet d'investissement environnemental unique dans l'histoire de Sudbury. Estimé à 1 milliard de dollars, ce projet permettra de réduire les niveaux de dioxyde de soufre par 85 % par rapport aux niveaux actuels et de réduire de manière considérable les émissions de métaux et de matières particulaires. En janvier 2013, Vale a annoncé qu'elle passerait à une exploitation à four unique. Pour le projet « Clean AER », cela voulait dire que la société pouvait obtenir un meilleur rendement environnemental pour des investissements d'immobilisations moins élevés que prévu au départ.

RELATIONS AVEC LES AUTOCHTONES ET LES COLLECTIVITÉS

En mai 2011, Vale a financé la création du Thompson Economic Diversification Working Group. Le groupe est composé d'intervenants provenant de l'ensemble du nord du Manitoba et travaille en vue d'élaborer un plan pour la diversification économique de la ville de Thompson et la région avoisinante. Les plans d'action ont été finalisés et présentés aux intervenants pertinents. Les plans comprennent une installation de justice alternative proposée, l'éducation et la formation (y compris un centre pour les compétences industrielles et les métiers), des logements, l'identité locale et régionale, le développement économique, l'infrastructure régionale et un cadre réglementaire pour moderniser la ville.

En 2012, dans le contexte de la conjoncture économique difficile, l'exploitation de métaux de base de Vale a dû se concentrer sur la réduction des coûts fixes dans l'ensemble de ses activités. Le 24 avril 2012, Vale a annoncé qu'elle envisageait un partenariat stratégique pour son exploitation de nickel Thompson. D'énormes progrès ont été réalisés en ce qui concerne les améliorations opérationnelles, grâce à la collaboration avec les intervenants locaux et provinciaux. La société a formé un groupe de travail en compagnie de la ville de Thompson, la province du Manitoba et le syndicat, avec l'objectif de réaliser des économies de 100 millions de dollars. Tous les intervenants ont fait preuve d'un engagement solide envers les activités et pour trouver des moyens créatifs de faire baisser les coûts de production, dans le but d'assurer un avenir durable à Thompson.

En octobre 2012, Vale a organisé son événement portes ouvertes annuel à Copper Cliff. Dans le cadre de l'événement, les visiteurs ont eu l'occasion de rencontrer le personnel de Vale, d'apprendre davantage sur les activités de la société et de discuter des enjeux qui sont importants pour la collectivité.

À Port Colborne, Vale continue à mobiliser les intervenants clés en ce qui concerne l'évaluation de risque communautaire, y compris le ministère de l'Environnement de l'Ontario. À cet emplacement, Vale a également organisé un événement portes ouvertes, à l'occasion duquel elle a partagé des renseignements sur ses activités et a demandé aux communautés d'intérêts locales d'exprimer leurs préoccupations au moyen de fiches de commentaires. Grâce à l'événement portes ouvertes, Vale a eu l'occasion de repérer d'autres communautés d'intérêts avec lesquelles elle devrait dialoguer. En 2012, Vale a établi un partenariat avec un groupe local de Port Colborne appelé Port Cares

(www.portcares.on.ca). La société a permis au groupe d'utiliser plusieurs lots résidentiels vides de Vale pour créer le jardin communautaire « With My Own Two Hands ». Le programme donne l'occasion aux membres de la collectivité d'apprendre à devenir des bons jardiniers. Les participants plantent, entretiennent et cultivent toute une variété de légumes frais dans le jardin communautaire, que les membres de la collectivité peuvent cueillir et ramener chez eux. Port Cares a également étendu le programme pour aider les résidents locaux à planter et à cultiver des jardins à platebandes surélevées dans leur propre arrière-cour. En 2013, la société a également ouvert les portes du Vale Health and Wellness Centre pour que la collectivité puisse l'utiliser.

À Voisey's Bay, Vale a repéré des communautés d'intérêts à travers ses consultations poussées avec les collectivités pour l'évaluation environnementale du projet de la mine et du concentrateur et à travers des négociations d'ententes sur les répercussions et les avantages distincts avec les Innu et les Inuits. À la suite de ces procédures réglementaires et de négociations, des pratiques et des processus de gestion ont été mis en place au site de Voisey's Bay pour assurer que la participation des communautés d'intérêts et des intervenants soit continue et régulière. Des comités d'entente sur les répercussions et les avantages servent de moyen pour les dialogues avec le gouvernement du Nunatsiavut et la nation Innu. Des coordonnateurs d'emploi autochtones rendent visite mensuellement aux collectivités, ce qui donne l'occasion à Vale de rencontrer les chefs des collectivités pour discuter des enjeux liés au projet de Voisey's Bay. En 2012, la société a continuellement réussi à respecter ses engagements liés à l'emploi et aux activités auprès des collectivités inuites et innu avoisinantes sur le territoire traditionnel desquelles la mine et le concentrateur de Voisey's Bay exercent leurs activités. La formation, le soutien à l'emploi et la conscience culturelle faisaient partie des sujets présentés aux travailleurs de Vale et discutés avec eux.

En 2012, Vale a poursuivi la construction de l'usine de traitement de nickel de Long Harbour, qui utilise une nouvelle technologie de traitement élaborée par Vale au Canada. En ce qui concerne l'emploi, 25 millions d'heures-personnes seront nécessaires pendant la phase de construction et l'installation devrait employer environ 500 personnes au début de ses activités en 2013.

GESTION DE L'ÉNERGIE ET DES ÉMISSIONS DE GES

À l'échelle mondiale, Vale s'engage à réduire ses émissions de GES prévues pour 2020 de 5 % (son objectif de carbone). La société considère qu'il est essentiel de mobiliser ses fournisseurs à l'échelle mondiale dans le cadre des efforts déployés dans ce domaine. En 2012, Vale a formé 55 % de ses fournisseurs invités sur la création d'inventaires des émissions de GES.

Au Canada, Vale a nommé le chef de file en matière d'énergie dans son bulletin mensuel, Energy Exchange, et a créé le réseau des professionnels de l'énergie de Vale Canada Limited pour le partage des meilleures pratiques. Ce groupe est essentiel pour le repérage de moyens potentiels de transformation de la matrice énergétique de la société en adoptant des options plus renouvelables ou durables. Vale Canada Limited a alloué des fonds investis à l'exécution d'études sur l'énergie et à la mise en œuvre de projets d'économie d'énergie qui n'auraient autrement pas satisfait aux critères de priorité selon le seuil financier dans le cadre du processus d'établissement de budget.

En Ontario, le programme 5CP (« coincident peaks » ou « pointes coïncidentes », soit des périodes d'utilisation énergétiques intenses) du gouvernement provincial offre aux grands consommateurs d'énergie industriels comme Vale des incitatifs considérables pour réduire leur consommation d'énergie, ce qui peut entraîner d'énormes économies sur les factures d'électricité de tels consommateurs. Le montant réel dépend de la mesure où les consommateurs ont réussi à réduire leur consommation au cours de l'année précédente, pendant les périodes d'accroissement de la demande d'énergie à court

terme les plus élevées de la province. Si Vale réduit sa demande sur le réseau électrique pendant ces périodes de pointe, cela permet à la province d'économiser beaucoup d'argent, permettant ainsi à Vale d'économiser de l'argent à son tour et de contribuer à la conservation de l'énergie.

En 2012, Vale a également lancé son plan d'action pour le développement durable (Sustainability Action Plan) à ses sites canadiens. Une partie du mandat du plan est d'améliorer le rendement pour plusieurs indicateurs clés liés à l'environnement, y compris l'utilisation de l'énergie directe et indirecte. De plus, à titre d'exemple de cet engagement, le Vale Technology Institute entreprend 15 projets de recherche liés au changement climatique et à l'énergie. Par exemple, la société a établi un objectif d'intensité pour l'affinerie de Port Colborne et a déterminé des projets d'économie d'énergie à Voisey's Bay. Grâce à la récupération de l'énergie provenant des activités de traitement et de l'installation aux fins de chauffage à Voisey's Bay et à la rationalisation de l'utilisation des générateurs par la mise à niveau des unités, la consommation de carburant diesel de la société a été réduite de plus de 700 000 litres. De plus, l'introduction de la méthode du budget à base zéro à Sudbury a entraîné l'établissement d'objectifs en matière d'énergie pour plusieurs opérations unitaires au sein de l'installation.

Vale a rédigé des directives d'entreprise sur l'adaptation au changement climatique (Corporate Guideline on Climate Change Adaptation), soit une politique qui complète les directives de l'entreprise sur le changement climatique et le carbone (Corporate Guideline on Climate Change and Carbon) élaborées par la société en 2008. À l'échelle mondiale, Vale a continué à participer volontairement au Carbon Disclosure Project et à la Global Reporting Initiative. À travers de tels engagements de politique et activités de production de rapports, Vale a obtenu une meilleure compréhension de son empreinte de carbone et de son exposition aux risques et aux possibilités que présentent les changements climatiques. En 2012, Vale Canada Limited a continué à soutenir les initiatives de changement climatique et a travaillé avec le groupe responsable du développement durable de la société pour repérer et mettre en œuvre des occasions d'améliorer le rendement.

GESTION DES RÉSIDUS MINIERS ET PLANIFICATION DE GESTION DE CRISES

Vale a maintenu son rendement pour l'ensemble des protocoles de gestion des résidus miniers et a obtenu un niveau A en moyenne. La société a examiné toutes ses politiques de gestion des résidus miniers avec ses communautés d'intérêts. En 2012, la société a continué à mettre en œuvre son cadre de gestion des résidus miniers en vue d'améliorer son rendement dans ce secteur.

La planification et la préparation à la gestion de crises sont deux composantes cruciales des activités de gestion de risque de Vale. En 2009, Vale Canada Limited a terminé la mise en œuvre des composantes finales du système de gestion de crises. En 2012, la société a révisé son système d'entreprise de façon à tenir compte des récents changements organisationnels et, en 2013, elle comblera une lacune administrative repérée. Toutes les installations mettront à l'essai le cadre de gestion de crise en effectuant des exercices de simulation de crises et des exercices d'intervention.

NOUVEAUX PROTOCOLES POUR LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ ET LA BIODIVERSITÉ

Vale soutient une grande variété d'initiatives environnementales dans la grande région de Sudbury, y compris le reverdissement des crassiers, l'ensemencement aérien et l'aquaculture. La société soutient un certain nombre de groupes écologiques communautaires, tels que le Junction Creek Stewardship Committee, reThink Green et Clean Air Sudbury. Le programme d'ensemencement aérien de Vale, qui vise les terrains non cultivés entourant les exploitations de la société, a permis de traiter 450 acres de terrain tout juste au nord de Coniston en 2012. Le programme d'ensemencement aérien de la société a débuté en 1990 et a permis de traiter plus de 6 700 acres de terrain jusqu'à présent.

La protection de la biodiversité montre clairement à quel point Vale accorde de la valeur à la planète. En 2012, la société a activement soutenu le travail de biodiversité en établissant un partenariat avec le programme de pose de colliers sur les caribous des bois du ministère de la Conservation du Manitoba, en soutenant le Vale Inco Living with Lakes Centre et en effectuant des études poussées sur la biodiversité à Voisey's Bay. Au cours de 2013, Vale continuera à approfondir sa compréhension du nouveau protocole de l'AMC, à partager les meilleures pratiques dans l'ensemble de ses installations et à élaborer un plan holistique pour améliorer la gestion de la biodiversité aux installations canadiennes de la société.

Chez Vale, la vie est plus importante et les gens sont valorisés. La société applaudit l'initiative de l'AMC d'avoir élaboré un protocole de santé et de sécurité et a commencé à aligner ses systèmes de sécurité en conséquence.

Pour plus de renseignements, veuillez consulter le site Web de Vale : www.nickel.vale.com.

Prélèvement d'échantillons d'eau aux exploitations de VINL Labrador de Vale.

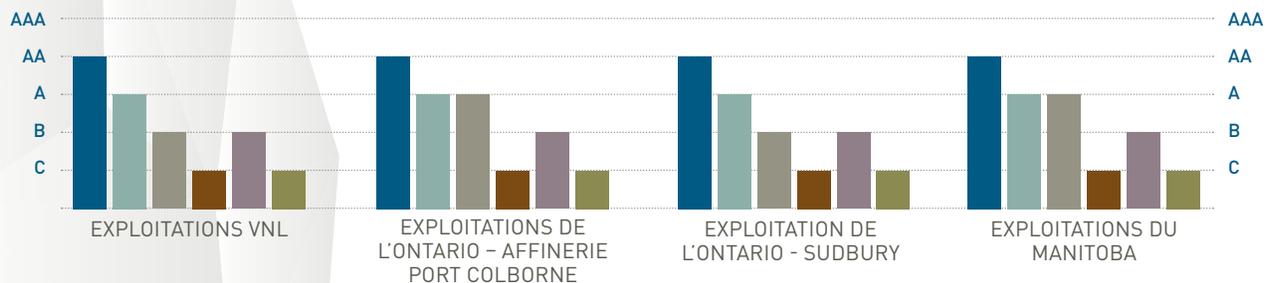


ÉVALUATION DE LA PLANIFICATION DE LA GESTION DE CRISES

INSTALLATION	PRÉPARATIFS	EXAMEN	FORMATION
SIÈGE SOCIAL	☑	⊗	☑
EXPLOITATIONS DU MANITOBA	☑	⊗	☑
EXPLOITATIONS DE L'ONTARIO - AFFINERIE PORT COLBORNE	☑	☑	☑
EXPLOITATION DE L'ONTARIO - SUDBURY	☑	☑	☑
EXPLOITATIONS VNL	☑	⊗	☑

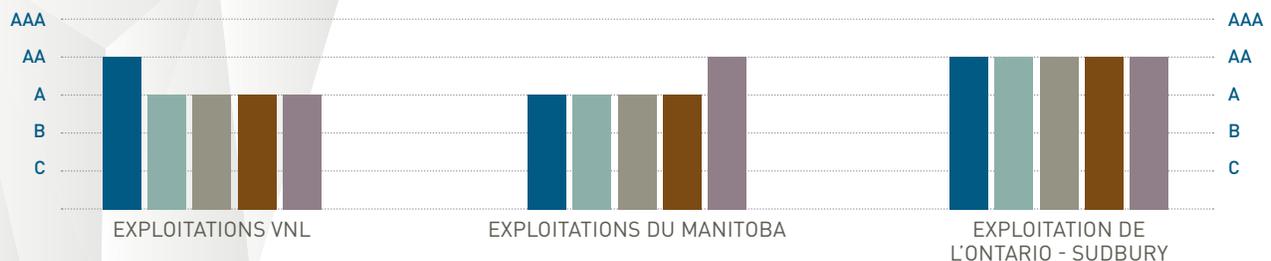
ÉVALUATION DE LA GESTION DE L'ÉNERGIE ET DES ÉMISSIONS DE GES

- SYSTÈMES DE GESTION DE LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE
- SYSTÈMES DE RAPPORTS SUR LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE
- OBJECTIFS DE RENDEMENT DE L'INTENSITÉ ÉNERGÉTIQUE
- SYSTÈMES DE GESTION DES ÉMISSIONS DE GES
- SYSTÈMES DE RAPPORTS SUR LA GESTION DES ÉMISSIONS DE GES
- OBJECTIFS DE RENDEMENT DE L'INTENSITÉ DES GES



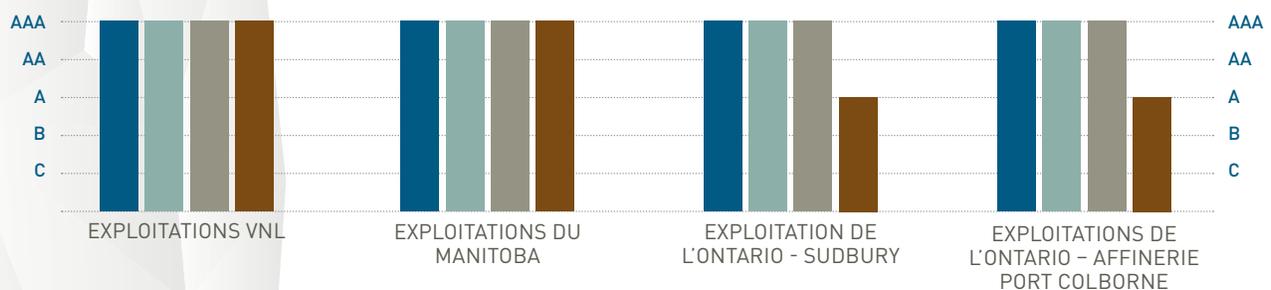
ÉVALUATION DE LA GESTION DES RÉSIDUS MINIERS

- POLITIQUE DE GESTION DES RÉSIDUS MINIERS ET ÉNONCÉ DES ENGAGEMENTS
- SYSTÈME DE GESTION DES RÉSIDUS MINIERS
- DÉLÉGATION DE LA RESPONSABILITÉ DE LA GESTION DES RÉSIDUS MINIERS ET DE L'OBLIGATION DE RENDRE DES COMPTES
- EXAMEN ANNUEL DE LA GESTION DES RÉSIDUS MINIERS
- MANUEL D'EES



ÉVALUATION DES RELATIONS AVEC LES AUTOCHTONES ET LES COLLECTIVITÉS

- IDENTIFICATION DES COMMUNAUTÉS D'INTÉRÊTS (CI)
- EFFICACITÉ DES DÉMARCHES D'ENGAGEMENT ET DE CONSULTATION DES CI
- MÉCANISME DE RÉACTION AUX PRÉOCCUPATIONS DES CI
- RAPPORTS





L'association minière du Canada
REPRÉSENTATION GÉRANCE COLLABORATION

350, rue Sparks
Bureau 1105
Ottawa, ON
K1R 7S8

WWW.MINING.CA